

# CONGRÈS INTERNATIONAL



organisé sous l'égide de la

Fédération internationale  
pour l'éducation des parents (FIEP)

par la



Société de recherche  
en orientation humaine (SROH)



*B*âtir ensemble  
notre devenir –  
un projet singulier  
pour une société plurielle

à  
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA  
les 27, 28 et 29 octobre 2003



**SROH**

**2120, rue Sherbrooke est, bureau 212, Montréal, Québec, Canada H2K 1C3**

Téléphone : (514) 523-5677 Fax : (514) 523-9999 Courriel : sroh@cam.org Web : [www.sroh.org](http://www.sroh.org)

**FIEP**

1, avenue Léon-Journault, 92318 Sèvres Cedex France

Téléphone : 33.01.45.07.21.64 Fax : 33.01.46.26.69.27 Courriel : [fiep@videotron.ca](mailto:fiep@videotron.ca)



©2004

Les Éditions de la SROH

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays

Dépôt Légal : 4e trimestre 2004  
Bibliothèque Nationale du Québec  
Bibliothèque Nationale du Canada  
ISBN 2.89232-026-7  
Imprimé au Canada

Conception graphique : Maryse Pepin [www.MotionDesign.ca](http://www.MotionDesign.ca) (450) 430-5752  
Impression et reliure : Imprimerie Gilles Landry (514) 248-7375

## *Mot du Président de la FIEP*



C'est avec grand plaisir que la Fédération internationale pour l'éducation des parents (FIEP) a accepté de placer sous son égide le congrès de la Société de recherche en orientation humaine (SROH) *Bâtir ensemble notre devenir : un projet singulier pour une société plurielle*. Le fruit de ces réflexions paraît aujourd'hui dans les Actes du congrès. En tant que Président de la FIEP, j'ai été heureux d'y participer et de proposer, au nom de notre Fédération, des recommandations qui, nous l'espérons, répondront aux interrogations des parents.

Nous remercions la SROH et son président, monsieur Luc Dupont, pour la qualité de l'organisation et la réussite de cet événement. Depuis plus de 40 ans, la FIEP a pour mission de sensibiliser et de responsabiliser les parents à leur rôle en vue de bâtir un avenir meilleur pour les enfants, adultes de demain.

Nous croyons profondément que l'éducation dépasse le seul fait d'enseigner et que la citoyenneté transcende celui d'occuper une fonction sociale. Un vrai citoyen est aussi un vrai humain. Il est conscient de son présent et il croit indubitablement en l'avenir. Il bâtit sans relâche pour offrir en héritage un avenir unifié au sein duquel les êtres humains sont solidaires, peu importe leur appartenance ethnique, religieuse ou culturelle, car nous vivons désormais dans un village planétaire.

Nous espérons que les Actes de ce congrès sauront vous inspirer, comme ce fût le cas pour nous, afin de mettre en œuvre les voies d'amélioration proposées et de bâtir ensemble cet avenir.



**Moncef Guitouni**

Président

Fédération internationale pour l'éducation des parents

## *Mot du Président de la SROH*



Il y a environ un an, la Société de recherche en orientation humaine (SROH) organisait sous l'égide de la Fédération internationale pour l'éducation des parents (FIEP) un important congrès international ayant pour thème : ***Bâtir ensemble notre devenir : un projet singulier pour une société plurielle.***

Cet événement qui se déroulait à Montréal, réunissait des conférenciers et des participants de premier plan en provenance du Canada et de près de 26 pays qui auront travaillé, trois jours durant, dans le cadre de six forums touchant respectivement : la santé, les services sociaux, l'administration de la justice, les médias, l'éducation et l'éducation à la citoyenneté. Ces travaux auront donné lieu à des échanges très riches en enseignement tout en mettant en évidence la dimension universelle des parents c'est-à-dire leur rôle privilégié en tant qu'éducateur, de modèle et soutien auprès des jeunes ainsi que leur potentiel d'action mobilisatrice au sein des organisations publiques et privées.

Pour favoriser cette cause, il faut travailler à soutenir les parents, trouver des moyens pour les désenclaver afin qu'ils puissent sentir qu'ils disposent en eux-mêmes des moyens pour assumer pleinement leur rôle en qualité de citoyen et prendre part au nécessaire dialogue pouvant contribuer à l'évolution de la société d'accueil enrichie par le pluralisme grandissant de sa population.

Dans l'optique des efforts de prévention, d'éducation et d'action sociale qui nous animent, il nous fait plaisir de vous présenter les Actes de ce congrès qui consolident la synthèse des travaux et des recommandations issues de ce congrès.

Nous espérons que ces Actes sauront donner une nouvelle impulsion à cette cause que la SROH travaille à défendre au Canada et que la FIEP travaille à promouvoir à l'échelle internationale.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Luc Dupont". The signature is fluid and cursive, written over a white background.

**P. Luc Dupont**

Président

Société de recherche en orientation humaine

# Table des matières

## 4 Mot de Président de la FIEP

## 5 Mot de Président de la SROH

## 6 Problématique du Congrès

## 7 Ouverture du Congrès

---

- 9 M. Luc Dupont  
Président, Société de recherche en orientation humaine (SROH), Montréal, Canada
- M. Jean Auba  
Président d'honneur de la FIEP
- 10 M. Jacques Saada  
Député et whip adjoint du gouvernement du Canada, représentant de l'Honorable Denis Coderre, ministre de la Citoyenneté et de l'immigration du Canada
- 12 Mme Cécilia Braslavsky  
Directrice, Bureau international de l'éducation, UNESCO, Suisse
- 14 M. Moncef Guitouni  
Président, Fédération internationale pour l'éducation des parents, Montréal, Canada
- 16 M. Ibrahim Özdemir  
Directeur général des Relations extérieures, représentant de monsieur Huseyin Çelik, ministre de l'Éducation nationale de la Turquie

## 19 Forum sur la santé

---

- 20 M. Yves Brissette  
Rapporteur du forum sur la santé
- 22 M. Hubert Brin  
Président, Union nationale des associations familiales, France
- 22 Mme Latifa Bennani Smirès  
Député et présidente de l'association pour la protection de la famille marocaine, Maroc

## 23 Forum sur les services sociaux

---

- 24 Mme Micheline Létourneau  
Rapporteur forum sur les services sociaux
- 26 Mme Rae Simpson  
Director, Family Resource Center, Massachusetts Institute of Technology, USA
- 28 Mme Gordana Matkovic  
Ministre des Affaires sociales, Serbie

## 30 Forum sur l'éducation

---

- 31 Mme Denise Normand-Guérrette  
Rapporteur du forum sur l'éducation
- 33 Mme Elena Zamphir  
Directrice générale des Relations internationales et de l'intégration européenne du ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse, Roumanie
- 35 M. Jacques Édouard Alexis  
Ancien premier ministre d'Haïti et président de la Fondation Éducation et Société, Haïti
- 38 M. Alireza Assareh  
Dezful Islamic Azad University, Iran

## 40 Forum sur l'administration de la justice

---

- 41 Mme Nicole Ladouceur  
Rapporteur du forum sur l'administration de la justice
- M. W. Gerry Robinson  
Membre de la Commission de l'immigration et du statut du réfugié, Toronto, Canada
- 43 L'Honorable Charles D. Gonthier  
Juge à la Cour Suprême du Canada, Ottawa, Canada
- 51 M. Idrissa Traoré  
Président du Conseil constitutionnel, Burkina Faso

## 54 Forum sur les médias

---

- 55 Mme Monique Laboureur  
Rapporteur du forum sur les médias
- 57 M. Peter Desbarats  
Professeur émérite, University of Western Ontario, Canada
- 59 M. Philippe Bélisle  
Ancien journaliste et consultant en communication, Canada
- 62 M. Moncef Guitouni  
Président, Fédération internationale pour l'éducation des parents, Montréal, Canada

## 67 Forum sur l'éducation à la citoyenneté

---

- 68 Mme Mireille Appolon  
Rapporteur du forum sur une éducation à la citoyenneté
- 70 M. Jean-Pierre Charbonneau  
Député, Assemblée Nationale du Québec, Québec, Canada
- 71 Mme Francine Sénécal  
Vice présidente, Conseil exécutif de la ville de Montréal, Québec, Canada

## 75 Synthèse des forums

---

## 81 Clôture du Congrès

---

- 82 M. Hassan Malaki  
Vice-ministre de l'éducation de la République islamique de l'Iran
- 85 Son Excellence M. Idrissa Traoré  
Président du Conseil constitutionnel, Burkina Faso
- 90 Mme Francine Gaudet  
Adjointe parlementaire et représentante du ministre de l'éducation du Québec
- 93 M. Luc Dupont  
Président, Société de recherche en orientation humaine (SROH), Montréal, Canada
- 94 M. Moncef Guitouni  
Président, Fédération internationale pour l'éducation des parents, Montréal, Canada

# Problématique du Congrès

Des peuples à travers le monde se sont transformés sous l'impulsion des courants migratoires. Pour l'UNESCO, l'histoire de l'humanité est faite d'interactions. Il n'existe pas de peuple, d'ethnie ou de race «pure». Toute culture est le fruit de dialogues. Alors que nous sommes bientôt au terme de la Décennie de la lutte contre le racisme, le rêve d'un monde libre de toute haine et de tout préjugé n'est toujours pas réalisé, bien que la science ait démontré récemment, une fois de plus, par l'établissement de la carte du génome humain, que nous appartenons tous à une seule et même famille humaine.

La mondialisation donne lieu à l'émergence de nouveaux tissus sociaux où s'enchevêtrent cultures, traditions, valeurs et religions. Cette dynamique se manifeste plus particulièrement en Occident où la dénatalité et le vieillissement des populations rendent le recours accru à l'immigration indispensable pour subvenir aux besoins des pays.

L'arrivée de nouveaux venus se conjugait autrefois à une population ayant en partage un héritage européen et un indice de fécondité relativement élevé. La situation actuelle s'est largement transformée pour les pays d'accueil comme le Canada, les États-Unis, ceux de l'Europe ou l'Australie au sein desquels le taux de renouvellement des populations a diamétralement chuté. Le nouvel arrivant d'aujourd'hui est informé des besoins du pays d'accueil. Il sait qu'on a besoin de lui et qu'il représente un intérêt.

Cette diversité, source d'une grande richesse, rend plus complexe le processus d'intégration qui touche à la fois la population d'accueil et la population immigrante.

À la lumière de cette évolution dans les besoins, la structure des rapports humains et de la dynamique sociale, une nouvelle vision s'avère nécessaire pour éviter l'exclusion, désamorcer les irritants pouvant être la source d'amertume et de conflits dans le but de recréer une solidarité entre les communautés immigrantes et celle des pays d'accueil.

Dans cette perspective, il est indispensable de réinventer un système social et de définir un nouveau paradigme qui suppose :

- a) de nouvelles approches pédagogiques;
- b) une justice renouvelée et adaptée pour répondre aux besoins du nouveau tissu social global;
- c) une politique familiale qui distingue la famille nucléaire de la famille élargie et qui définit les droits et responsabilités des parents et des enfants;
- d) une politique sociale adaptée.

Il s'avère nécessaire non seulement d'établir des dénominateurs communs entre les citoyens de différents horizons culturels mais également de forger des perspectives d'avenir communes. Quel est le rôle des parents dans cette dynamique? En tant que premiers moteurs de l'unité, comment peut-on les impliquer? Comment cette nouvelle perspective peut-elle se refléter dans les services de santé, l'éducation, les services sociaux, l'administration de la justice et les médias? Comment contribuer à une éducation à la citoyenneté?

Cet dessein revêt une importance singulière pour l'ensemble de la jeunesse afin qu'elle puisse consolider son attachement identitaire et évoluer dans une optique qui prenne en considération la dualité d'appartenance à leur famille et à leur pays d'adoption.

Cet événement international a été l'occasion de dégager une vision d'avenir commune pour permettre à chacun de participer à son expansion et à son développement. La force de la diversité stimule l'intelligence, consolide l'appartenance et enrichit les cultures, prémisses pour apprendre à vivre ensemble.



# Séance d'ouverture du Congrès



**Allocution de la vice-présidente du comité  
exécutif de la Ville de Montréal,  
madame Francine Sénécal.**

À la table d'honneur, on distingue de gauche à droite :  
le président de la SROH, monsieur Luc Dupont;

le représentant du ministre de la Citoyenneté et de  
l'Immigration du Canada, l'Honorable Jacques Saada;

le président de la FIEP, monsieur Moncef Guitouni;

la directrice du Bureau international de l'éducation  
de l'UNESCO, madame Cécilia Braslavsky.

# Séance d'ouverture du Congrès

*Invités d'honneur et conférenciers :*  
la vice-présidente du comité exécutif  
de la Ville de Montréal, madame  
Francine Sénécal;

l'adjoint parlementaire de la  
ministre des Relations  
internationales du Québec, le  
député Yvan Bordeleau;

le président de l'Union nationale  
des associations familiales de France,  
monsieur Hubert Brin.



*De gauche à droite :*

Monsieur Hubert Brin, président de l'Union nationale des associations familiales de France;

Monsieur Yvon Charbonneau, député au parlement du Canada;

Monsieur Jacques-Édouard Alexis, président de la Fondation Éducation et Société  
et ex-premier ministre d'Haïti;

Son Excellence l'ambassadeur du Sénégal au Canada;

Monsieur Ibrahim Özdemir, directeur général aux affaires étrangères du ministère de  
l'Éducation nationale de la Turquie;

Madame Latifa Bennani Smirès, présidente de l'Association pour la protection de famille  
marocaine et député au parlement marocain;

L'Honorable Charles D. Gonthier, juge à la Court Suprême du Canada;

Monsieur Gerry Robinson, commissaire à la Commission de l'immigration et du statut de  
réfugié du Canada;

Son Excellence monsieur Idrissa Traoré, président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso;

*De gauche à droite, le représentant du ministre de la  
Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, l'Honorable  
Jacques Saada; le président de la FIEP, monsieur Moncef  
Guitouni; et l'adjoint parlementaire de la ministre des  
Relations internationales du Québec, le député Yvan Bordeleau.*



## Ouverture du congrès



Conférencier : **M. Luc Dupont**

Président, Société de recherche  
en orientation humaine (SROH),  
Montréal, Canada

**Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre,  
Madame la représentante du  
Directeur général de l'UNESCO,  
Messieurs les Députés,  
Représentants et représentantes  
du corps diplomatique,  
Monsieur le président de la FIEP,  
distingués invités de l'étranger et du  
Canada, Mesdames et Messieurs.**

La Société de recherche en orientation humaine est fière et honorée de vous accueillir à ce congrès international ayant pour thème *Bâtir ensemble notre devenir : un projet singulier pour une société plurielle*.

Votre présence parmi nous aujourd'hui témoigne à la fois de l'importance et de l'urgence que vous accordez à ce thème dont la pertinence nous est rappelée quotidiennement par de grands et petits événements qui nous soulignent l'importance de travailler au développement d'une société inclusive et solidaire.

Alors que la décennie de la lutte contre le racisme décrétée par l'UNESCO se termine cette année, de nouveaux défis surgissent et nous interpellent même si la tâche demeure inachevée.

Les défis de l'avenir, ceux du développement durable, ne pourront être relevés que si nous arrivons à reconnaître les dénominateurs communs qui nous unissent et à bâtir des

passerelles de solidarité. Une telle dynamique est particulièrement essentielle à l'intérieur de nos sociétés plurielles, et également, entre les pays du Nord et ceux du Sud dont les destins sont liés.

Au-delà des origines culturelles et des religions, l'intérêt que portent les parents à l'égard de l'avenir de leurs enfants constitue l'une des assises ou pierres angulaires offrant une prémisses de réflexion susceptible de nous réunir pour l'examen des questions touchant à la santé, aux services sociaux, à l'administration de la justice, à l'éducation, aux médias et à l'éducation à la citoyenneté et pour l'identification d'actions afin de préparer cet avenir pluriel.

La SROH est heureuse que ce congrès se déroule sous l'égide de la Fédération internationale pour l'éducation des parents afin que nos réflexions et nos pistes d'action puissent avoir non seulement un rayonnement national mais également international et que nous puissions apporter un éclairage la manière de relever ces défis en misant sur l'apport essentiel et unique des parents.

Je vous souhaite à tous des travaux très fructueux qui nous aideront dans chacune de nos sphères d'activités respectives, à poursuivre notre action de mobilisation, d'éducation et de prévention. ♦

### Chers Amis de la FIEP,

C'est avec émotion que je vous adresse ce message. Si je ne peux être physiquement parmi vous, je suis avec vous de tout cœur.

Un congrès de la FIEP a toujours une grande valeur et celui-ci a une importance particulière. J'ai eu le privilège d'assister au dernier Congrès de Montréal. Il avait été riche, vivant, plein d'enseignements. C'est à la suite de ce congrès que j'avais pensé que Monsieur Guitouni était tout naturellement appelé à me succéder à la tête de la FIEP. Il conduit maintenant les destinées de notre fédération depuis neuf ans. Je suis sûr que le congrès de 2003 aura le même succès que le précédent.

J'ai bien connu les pères fondateurs de la FIEP, André ISAMBERT et le Docteur BERGE. J'ai été leur ami. J'ai essayé de leur être fidèle.

La FIEP est une grande association qui défend une cause vitale. À travers le monde, des milliers d'hommes et de femmes travaillent pour ce métier de parent, le plus beau, le plus noble des métiers, soit accompli de la meilleure façon possible pour le bonheur de nos enfants. La FIEP essaie d'unir toutes ces énergies, tous ces enthousiasmes, tous ces efforts, pour qu'ils soient le plus fructueux possible.

Merci à tous ceux qui ont permis d'obtenir de tels résultats. Merci à tous ceux qui vont poursuivre leurs efforts et à ceux qui vont prendre la relève.

**Vive la FIEP ! ♦**

Message de

**M. Jean AUBA**

Président d'honneur de la FIEP

## Ouverture du congrès



Conférencier : **M. Jacques Saada**

Député et whip adjoint du gouvernement du Canada, représentant de l'Honorable Denis Coderre, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada

On demande souvent à des députés de remplacer des ministres pour certaines activités. J'accepte rarement. Le temps me manque. Mes fonctions de whip adjoint exigent une présence très grande en chambre et je vous laisse imaginer le travail que représente la présidence de la Commission de défense Canada-États Unis.

À toutes et à tous, j'aimerais d'abord vous souhaiter la bienvenue à ce congrès international.

Je me réjouis de voir tant de gens de milieux si différents et aux antécédents si divers se réunir pour échanger des idées sur la façon de bâtir ensemble notre devenir. Mais outre le très grand

respect que m'inspire, le travail du Ministre Coderre, et l'amitié qui nous lie depuis longtemps, je dois dire que le thème de l'immigration m'est proche. Natif de Tunisie, arrivé au Canada en 1969, aujourd'hui député à la Chambre des communes du Canada, en acceptant de prendre la parole devant vous aujourd'hui, c'est toute l'affection que j'ai pour le Canada que je vous manifeste. C'est aussi la fierté que m'inspire ce pays. C'est enfin le moyen de vous dire que j'ai vécu intimement les défis de l'immigration. A titre personnel, je suis fier d'avoir dirigé les travaux qui ont mené à la déclaration officielle de Brossard «ville multiculturelle». C'était en 1988. Bien avant que je sois député.

### L'ère des migrations

Aujourd'hui, nous vivons une ère de migrations. L'Organisation internationale pour les migrations estime à 175 millions le nombre de migrants sur la planète, ce qui représente 2,9% de la population mondiale.

Cela signifie qu'une personne sur 35 est un migrant. Il est vrai que, de tous les temps, des gens sont partis à la recherche d'un avenir meilleur ou d'un lieu d'habitation plus sécuritaire d'expression « nul n'est prophète en son pays ». Cependant, ils ne l'ont jamais fait en aussi grand nombre ou en pouvant profiter de moyens de transport faciles pour des destinations aussi lointaines.

La diversité de ce mouvement migratoire planétaire est aussi un fait indéniable. Le mouvement migratoire n'est plus un simple déplacement vers l'ouest – de l'Europe vers les Amériques. Bon nombre de gens de nombreuses cultures, de croyances très diverses et possédant des connaissances et compétences très variées vont d'un endroit à l'autre de la planète.

Il nous faut donc tous ensemble pouvoir trouver de nouvelles approches pour gérer ces migrations internationales et des façons innovatrices pour aider les nouveaux arrivants dans nos pays respectifs à s'adapter rapidement sans pour autant exiger d'eux qu'ils renoncent à leurs coutumes ou à leurs traditions.

Nous devons en outre développer des mécanismes ou des politiques qui les aideront et les encourageront tous à devenir des membres à part entière de nos sociétés et à participer à notre

développement national. Il s'agit sûrement là d'une définition de ce que nous entendons par la promotion du développement de sociétés plurielles et inclusives. J'insiste sur ces deux mots : « plurielles » et « inclusives ». Ils sont lourds de sens et d'engagement. Bien au-delà d'une question de gestion, c'est une question de vision.

### Développé grâce à l'immigration

Le Canada est un pays qui s'est développé et continue à se développer grâce à l'immigration. Aujourd'hui, nous avons l'un des taux d'immigration, par habitant, parmi les plus élevés au monde. Près de 17% de notre population est née à l'étranger et 30% sont des descendants de nouveaux arrivants qui n'étaient ni d'origine britannique ni d'origine française. (Présentement, 43 des députés fédéraux sont nés à l'étranger).

Par exemple, comment pouvons-nous favoriser la cohésion sociale et un sentiment d'identité nationale? Comment pouvons-nous y parvenir dans un cadre qui favorise l'inclusion et l'égalité?

### Programmes d'intégration efficaces

Au Canada, la clé du succès demeure la même : des programmes d'intégration à l'échelle nationale ainsi qu'un solide cadre juridique. L'intégration favorise l'établissement de liens de confiance qui permettent aux Canadiens d'agir collectivement et ensemble ainsi que de résoudre paisiblement les différends.

Les politiques d'intégration du Canada permettent de développer le respect mutuel entre les nouveaux arrivants, les réfugiés et les Canadiens de naissance. Ainsi, à maints égards, l'intégration est à la base de notre cohésion sociale.

Le modèle est essentiellement un continuum débouchant sur la naturalisation après relativement peu de temps. Il s'agit d'un processus d'adaptation bidirectionnel qui permet d'accueillir tous les nouveaux arrivants au sein de la société et d'assurer leur pleine participation à toutes les facettes de notre vie économique, sociale, politique et culturelle.

Le Programme d'adaptation et d'établissement des immigrants, par exemple, aide les nouveaux arrivants – y compris les jeunes – à s'établir, à s'adapter et à s'intégrer à la société. Ce programme permet d'offrir par exemple

des services d'accueil, d'information, de traduction et d'orientation vers les services communautaires – services qui peuvent tous aider grandement les nouveaux arrivants à s'adapter.

La langue peut aussi être un obstacle majeur à l'intégration et à la participation de nombreux immigrants, ce qui explique pourquoi nous leur offrons des cours de français et d'anglais de base dans le cadre du Programme de cours de langue pour les immigrants au Canada. En offrant en outre des cours de langue avancés, nous reconnaissons que bon nombre d'immigrants qualifiés ont besoin de mieux maîtriser le français ou l'anglais pour pouvoir se réaliser pleinement sur le marché du travail.

### Emploi approprié

Il va sans dire que l'une des façons les plus chaleureuses et les plus dignes d'accueillir les immigrants est de leur permettre d'exercer un emploi qui correspond à leur niveau d'éducation et à leur expérience. Il s'agit là d'une question de coopération que nous avons tous intérêt à résoudre.

L'expérience montre qu'il faut amener tous les ordres de gouvernement (fédéral et provinciaux), les organismes non gouvernementaux, les employeurs, les associations professionnelles et les collectivités à participer.

L'année dernière, par exemple, le ministre Coderre a organisé la première réunion depuis plus de cent ans des ministres fédéral et provinciaux responsables de l'immigration uniquement pour agir en ce sens. Nous avons aussi sollicité la participation des employeurs et des associations professionnelles dans le cadre de programmes comme le Programme des candidats des provinces et le Toronto Region Immigrant Employment Council.

### Infrastructures communautaires

Nous savons également que les collectivités doivent mettre en place les infrastructures appropriées pour bien accueillir les nouveaux arrivants. Ceux-ci sont plus susceptibles de demeurer dans une collectivité qui répond à leurs besoins sociaux, scolaires et culturels.

Pour bon nombre d'immigrants, la possibilité de suivre des cours de langue ou d'acquérir des compétences est une considération importante lorsqu'ils

décident de demeurer dans une collectivité ou d'aller ailleurs. Sur le plan culturel, il s'agit aussi pour eux d'aspirer à des services sociaux adéquats et de profiter d'un solide réseau de contacts fondé sur la communauté.

Il est aussi important que les immigrants puissent profiter d'activités de loisir qui leur permettent d'exprimer leurs différences culturelles et de faire prendre en compte ces différences dans la planification des politiques.

La plupart des nouveaux arrivants considèrent aussi important le fait de pouvoir obtenir des services de qualité et un logement à prix abordable.

Ensemble, les gouvernements et les autres intervenants doivent évaluer les besoins des nouveaux arrivants et leur impact sur les infrastructures locales et veiller à ce que les services nécessaires d'accueil et d'aide à l'établissement soient en place. Les collectivités doivent savoir qui arrive et quand. Elles doivent aussi savoir comment se préparer pour pouvoir offrir les services indispensables à l'arrivée.

Le Canada a une longue et riche tradition en ce qui concerne l'intégration de la diversité, et la promotion de l'inclusion et de l'égalité dans ses politiques. Depuis (notamment) l'adoption de la Déclaration des droits au début des années 60 jusqu'à l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés en 1983 et de la Loi sur le multiculturalisme en 1988, Loi modifiée en 1995, le Canada a développé un programme de citoyenneté sans équivalent ailleurs dans le monde.

La Loi sur la citoyenneté du Canada met de l'avant le principe de la « citoyenneté ouverte », soit que la citoyenneté peut être acquise par tous, peu importe l'origine géographique ou culturelle ou encore la situation financière ou sociale. La Loi met aussi de l'avant le principe d'égalité étant donné que tous, sur le plan juridique, héritent des mêmes droits et responsabilités.

En qualité de citoyens canadiens, nous profitons d'un vaste champ de droits et libertés, notamment :

- le droit de vivre indépendamment de toute discrimination et à l'abri de la persécution;

- le droit de voter et d'exercer une charge;
- le droit de vivre et de travailler dans la province ou le territoire de son choix;
- la liberté de pratiquer la religion de son choix;
- la liberté d'exprimer ses opinions.

### Conclusion

À ces droits sont assorties des responsabilités que doivent aussi assumer tous les Canadiens. Parmi ces responsabilités figure le devoir de maintenir nos valeurs communes et de veiller au respect des lois du Canada. Ainsi, à maints égards, pour favoriser l'inclusion et le pluralisme au Canada, les décideurs doivent trouver le juste équilibre entre les droits des individus et ceux des collectivités, entre l'homogénéité et l'hétérogénéité, pour tirer la meilleure partie de l'une et de l'autre.

L'expérience au Canada a démontré qu'une société multiculturelle stable est fonction du développement d'un sentiment commun d'appartenance chez tous les citoyens – et non pas seulement chez ceux qui gouvernent. Dans une société multiculturelle, ce sentiment d'appartenance ne peut être fondé sur l'ethnicité. Il doit voir plus large, plus grand.

Il faut également favoriser et promouvoir ce sentiment d'appartenance en accordant la même citoyenneté aux nouveaux arrivants et aux citoyens de naissance. Cela signifie que tous les citoyens doivent savoir qu'ils ont effectivement la possibilité d'influer sur l'évolution de la société canadienne. Dans un sens, ils doivent non seulement penser qu'ils font partie du Canada, mais aussi que le Canada leur appartient.

Tout comme le ministre Coderre, j'ai la conviction profonde que bâtir ensemble notre devenir en tant que société plurielle et inclusive, est une condition de la réussite canadienne. C'est bien sûr un rêve, un idéal. Mais je sais que nous avons les moyens de leur réalisation à condition de toujours nous laisser inspirés par l'humanisme, seule garantie de progrès à travers les âges.

Je vous remercie. ♦

*Ouverture du congrès*

Conférencière :

**Mme Cécilia Braslavsky**

Bureau International de l'Éducation,  
UNESCO, Suisse

**M. le Président de la Société de recherche en orientation humaine  
Excellences, Messieurs les Députés,  
Madame la Vice-Présidente de la Ville  
Monsieur le Président de la  
Fédération international des  
parents, Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations les plus chaleureuses de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO. Comme vous le savez déjà, notre Directeur général considère comme la plus haute des priorités la thématique qui nous réunit : la coexistence dans un monde toujours plus mobile, à la fois interconnecté et courant le risque accru de céder à la tentation de la xénophobie, de l'isolationnisme et de l'appauvrissement culturel.

Le monde dans lequel nous vivons s'est construit, tant sur le plan institutionnel que symbolique, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, conformément aux principes d'organisation des systèmes politiques et de la vie sociale inventés les deux siècles précédents. Il s'agit d'un monde organisé en États-nations qui s'articulent chacun autour de grands systèmes experts de prestation de services à l'échelon national – notamment les grands systèmes éducatifs, de justice, de santé et de sécurité sociale –, qui visent à renforcer le concept même de nation. Ce concept fait partie d'un imaginaire symbolique selon lequel chaque nation constitue une unité relativement fermée et homogène et marquée par la prédominance d'une religion, d'une ou de quelques langues nationales et d'un paysage culturel assez limité. Outre cette toile de fond, le monde dans lequel nous vivons se définit par l'existence de contrats politiques et sociaux qui, dans de nombreux États nationaux, garantissent la citoyenneté à des membres d'autres "nations", lesquels véhiculent dans ces États des langues, des cultures et des religions différentes.

Cependant, cette construction institutionnelle et symbolique arrive à son terme. La mobilité internationale physique et virtuelle dépasse les limites connues. Les attentes en matière d'intégration – ou de non-intégration – des populations nomades dans les pays

d'accueil ou de transit ont évolué, il en va de même avec les capacités et les possibilités d'insertion compte tenu également des structures dans lesquelles elles et leurs enfants vivent.

Plus de 175 millions de personnes parcourent la planète aussi bien du Nord au Sud que du Sud vers le Nord, de l'Est vers le Ouest et de l'Ouest vers l'Est. En 20 ans, ce chiffre a été multiplié par deux. Je ne suis pas sûre qu'il s'agit des migrants, comme il y a quelques décennies. Parmi ces personnes, nombreuses sont celles qui n'aspirent pas à "s'intégrer" dans le pays où elles vivent et travaillent. D'autres si. Mais, comme l'indique la convocation à ce Congrès éminent, ces personnes jouent un rôle tout aussi important pour l'économie du pays pour lequel elles produisent que les personnes qui sont nées et ont grandi sur place. Au-delà de ces considérations, ces populations nomades modernes contribuent aussi à la croissance de l'économie de ces pays d'origine en y envoyant chaque année plus de 100 millions de dollars. Or, des millions parmi elles ont été formées dans leurs pays d'origine, ce qui crée par conséquent un déplacement de valeur ajoutée de leurs pays d'origine vers les économies dans lesquelles elles travaillent. L'importance qu'ont pris les mouvements de populations et la façon dont ils se traduisent en termes de mobilisations économiques, culturelles et sociales est totalement nouvelle.

Mais la plus grande nouveauté vient du fait que les conceptions et les institutions qui ont "régé" ces mouvements de populations jusqu'à présent ne sont pas adaptés pour faire face à cette situation.

Mesdames et Messieurs; pères et mères; éducateurs, ministres et ex-ministres ici présents;

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent aux migrants modernes de garder un contact fort et fréquent avec leurs parents et leurs amis où qu'ils se trouvent. Cela n'était pas le cas au temps de nos grands-pères et de nos mères et pères émigrés. La vitesse et les coûts des transports leur permettent de continuer à envisager de retourner dans leurs pays

d'origine, à aller et venir d'une région à l'autre du monde. Ça change tout. Je me rappelle mes deux grand-mères émigrés. Elles faisaient face au défi de s'intégrer ou périr. L'une c'est intégré. L'autre a péri. Aujourd'hui une partie importante des nomades modernes peut avoir l'aspiration de coexister et vivre.

Les pays d'accueil sont soumis pour leur part à une énorme pression visant à réduire le rôle de l'État et donc les services publics. Cela n'était pas non plus le cas au temps où nos grands-parents ont participé à la construction des nouveaux États-Nations. En ce temps là, tous les courants de pensée politique émergents considéraient qu'il fallait accroître l'intervention de l'État pour répondre aux besoins croissants des populations.

Comment chaque nation peut-elle relever toute une série de nouveaux défis qui ne concernent plus seulement la nation mais, pour la première fois, véritablement le monde entier? Comment expliquer à nos enfants du Canada ou de Suisse que sans immigrant

temporaire ou permanent il n'y aura personne pour les soigner dans les hôpitaux quand ils tomberont malades? Comment leur expliquer que les États-Unis et la France devront élever l'âge du départ à la retraite à plus de 70 ans si la population active n'augmente pas et que la seule façon de la faire croître est d'avoir recours à l'immigration? Comment faire régner la justice quand, pour certains groupes, la politique de l'éthiquement correct ne va pas de pair avec celle du juridiquement correct dans chaque État Nation et ses désirs ne vont pas de pair avec les opportunités ouvertes?

Mais en même temps, comment expliquer que les mouvements croissants sont inévitables pour améliorer notre qualité de vie si, à court terme, on observe dans de nombreux pays qui accueillent les migrants temporaires ou permanents une augmentation du chômage, la peur de la diversité et le manque d'espoir?

L'UNESCO n'a pas de réponse pour chacune de ces questions. Elle cultive

des valeurs d'intégration et de diversité dans la solidarité. Elle tire les leçons du passé pour considérer la richesse que l'acceptation de la diversité représente pour le monde. Elle s'inspire également des risques d'une mondialisation irrespectueuse et intolérante, qui attise la haine, le racisme et la xénophobie. Elle cherche à s'enrichir des expériences du monde et des recherches des spécialistes. Elle se pose des questions sérieuses, par exemple si c'est vraiment possible d'harmoniser l'intégration et l'interculturalité et comment construire – s'il en faut – une citoyenneté mondiale. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici parmi vous: pour apprendre de tous et toutes comment "bâtir ensemble notre devenir dans des sociétés et un monde pluriels" et diffuser à tous ce que nous y apprenons. ♦



De gauche à droite, la directrice exécutive des relations internationales et de l'intégration européenne du ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Recherche de la Roumanie, madame Elena Zamphir; l'adjoint parlementaire de la ministre des Relations internationales du Québec, le député Yvan Bordeleau; le président de la FIEP, monsieur Moncef Guitouni; la directrice du Bureau international de l'éducation de l'Unesco, madame Cécilia Braslavsky; la vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, madame Francine Sénécal; et le président de la SROH, monsieur Luc Dupont.

## Ouverture du congrès



Conférencier : **M. Moncef Guitouni**  
Président de la Fédération Internationale  
d'Éducation des Parents

En tant que Président de la Fédération internationale pour l'éducation des parents, c'est un honneur et un plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Montréal. En votre nom et en mon nom personnel, je voudrais présenter mes remerciements les plus chaleureux au gouvernement canadien et spécialement à l'Honorable Denis Coderre, ministre de la Citoyenneté et de l'immigration, qui a accepté de présider l'ouverture de ce congrès.

Je voudrais également dire à tous les ministres présents combien nous sommes heureux et enchantés de les recevoir parmi nous pour discuter d'un sujet aussi important. À toutes les personnalités, à tous les congressistes, notamment ceux qui ont traversé l'Atlantique ou le Pacifique, à tous les Canadiens, du Québec et des autres provinces, nos sincères remerciements. Nous sommes très heureux que vous soyez tous avec nous pour continuer la démarche que nous avons engagée il y a quelques années au Maroc lors du XIXe congrès de la FIEP tenu sous le thème Mondialisation et migration : une jeunesse déracinée.

Cette préoccupation face à la jeunesse immigrante, surtout celles de la deuxième et de la troisième génération, a inspiré le thème de notre Congrès et nous porte non seulement à réfléchir, mais à travailler pour mettre en évidence la nécessité d'établir des paramètres pour donner aux populations autochtones et immigrantes la possibilité de s'unir et de bâtir ensemble un projet de société. Projet au sein duquel nous refusons de considérer que celui qui est né dans ce pays a des droits et que celui qui est né ailleurs est de trop. Un pays ne peut se développer et être viable sans que toute sa population aille dans la même direction. Le progrès économique, quelle que soit son urgente nécessité, ne saurait occulter la primauté à accorder au progrès social.

Que vaut une performance économique si elle se réalise au détriment de l'homme et de la femme et de leur bonheur ? Que vaut une société au plus haut niveau de sa puissance économique et de ses richesses financières si ses cellules familiales sont disloquées, sa jeunesse dévergondée, sa culture vouée aux gémonies, ses valeurs réduites à des

billets de banque ? Une telle société saura-t-elle restaurer la solidarité entre ses membres, fortifier ses structures familiales, éviter le délabrement des comportements, s'ériger contre la violence, la drogue, l'alcoolisme, la délinquance ? Sans parler de ce que la jeunesse issue des communautés culturelles peut subir d'incompréhension, d'injustices et parfois même de racisme parce qu'elle n'est pas en conformité avec les règles sociales et juridiques du pays d'accueil.

L'immigration a souvent été vue et analysée sous les seuls aspects économiques et sociologiques. Le concept psychosocial et surtout l'émotivité et la sentimentalité que les jeunes peuvent vivre en raison d'une rupture avec leur famille et avec leurs amis ont souvent été ignorés. Ces jeunes arrivent dans le pays d'accueil avec cette charge émotionnelle. Même quand ils sont nés dans ce pays, ils se voient comme des étrangers, car lorsqu'ils veulent s'intégrer et s'adapter, ils sont souvent considérés comme des personnes nouvellement arrivées et non intégrées. Il ne faut pas oublier qu'une famille qui se déplace vers une nouvelle région ou un nouveau pays garde espoir de se libérer d'une certaine difficulté économique ou sociologique et d'améliorer sa qualité de vie. D'autres immigrants arrivent avec l'idée, profondément ancrée en eux, qu'ils vont participer au développement et à l'évolution du pays d'accueil. Qu'advient-il alors de leurs enfants qu'on continue à considérer comme des étrangers ? Sont-ils les fils ou les filles du pays ou d'éternels nouveaux arrivants ?

Par ailleurs, si la société d'accueil ne prend pas ses précautions, un enfant qui naît dans une famille immigrante peut vivre des difficultés au nom de la stabilité, de la justice sociale préétablie et d'une méconnaissance des susceptibilités et des subtilités propres aux cultures d'origine et aux relations interpersonnelles. Ainsi, ceux dont l'appartenance, la culture, la moralité, les habitudes et les coutumes diffèrent de celles de la population d'accueil, risquent de se sentir en marge de la société, non acceptés, jugés injustement ou en perte d'identité au nom de l'intégration, ou plutôt de leur soumission.

- Monsieur Jacques Saada, député et whip adjoint du gouvernement du Canada, représentant de l'Honorable Denis Coderre, ministre de la Citoyenneté et de l'immigration du Canada ;
- Pr Ybrahim Ozdemyr, directeur général des Relations extérieures, représentant de monsieur Huseyin Celik, ministre de l'Éducation de la Turquie ;
- Madame Gordana Matkovic, ministre des Affaires sociales de la Serbie ;
- Monsieur Jacques Édouard Alexis, ancien premier Ministre d'Haïti et président de la Fondation Éducation et Société ;
- Madame Cécilia Braslavsky, directrice du Bureau international de l'éducation et représentante de l'Unesco ;
- Madame Francine Sénécal, vice-présidente au Conseil exécutif de la ville de Montréal et représentante de Monsieur Gérard Tremblay, maire de la ville ;
- Monsieur Luc Dupont, président de la SROH,
- Messieurs les Ambassadeurs,
- Messieurs les Consuls,
- Invités d'honneur,
- Mesdames, Messieurs,

Dans une société homogène qui n'a pas besoin de l'immigration pour sa survie, nous pouvons comprendre ces attitudes ou ces réactions. Mais lorsqu'une société, à laquelle ces immigrants s'intègrent et au sein de laquelle ils ont choisi de vivre, leur dit qu'ils sont chez eux, qu'ils sont citoyens à part entière, qu'ils ont le droit de vivre dans ce pays en égalité, on peut se demander pourquoi cette même société se permet de se comporter comme si ces gens étaient de trop. De plus, les jeunes qui naîtront dans ce pays d'accueil feront vite la comparaison entre ce qu'ils vivent dans la société et ce qu'ils vivent dans leur famille. Ils constateront des situations d'injustice, de racisme ou d'humiliation, non pas parce que les structures sont inadéquates, mais parce que les mentalités n'ont pas évolué, parce que les règles n'ont pas été développées ou adaptées à la réalité nouvelle.

Prenons le cas de l'approche des lois touchant la famille. Est-ce que ces lois ont été réactualisées, renouvelées pour prendre en considération cette nouvelle génération provenant de cultures et de religions multiples? J'en doute. Et l'école? Bien qu'elle ait remis en question les stéréotypes concernant l'image de la femme et de l'homme, que propose-t-elle dans ses programmes pour une société multiculturelle formée de tous les citoyens, une société dans laquelle toutes les ethnies et toutes les religions ont le droit de vivre ensemble? D'autres part, les services sociaux sont-ils adaptés au fait que de nombreuses familles refusent pour leurs jeunes le libertinage toléré par la société dite évoluée ou développée? Voilà des exemples que je sou mets à votre réflexion.

Donc unir, créer la solidarité, établir des lois, des règlements dans lesquels chacun se sent en égalité, exige une approche novatrice pour réinventer la société, non pas de développement économique, de consommation, de productivité, mais une société humaine dans laquelle hommes et femmes se sentent en droit de vivre sur ce territoire, qu'il soit américain, européen ou australien. J'ajouterais que les pays développés ont un devoir moral plus élevé parce qu'ils ont exploité, colonisé, extirpé les richesses des pays en voie de développement. Et ces pays enrichis sont devenus un attrait pour

toutes les populations à la recherche d'une qualité de vie meilleure.

Plusieurs régions représentent une source d'enrichissement pour les pays développés parce qu'elles offrent une main d'œuvre abondante et à bon marché constituée de gens soumis qui acceptent n'importe quel travail. Mais cela s'arrête à leur génération. Leurs enfants ne l'entendent pas ainsi. Il suffit de regarder les statistiques à propos des jeunes Beurs en France, en Hollande, en Angleterre, ou ailleurs pour constater l'urgence de la situation.

L'immigration est appelée à compenser le déficit démographique des sociétés d'accueil. Les immigrants connaissent l'importance de leur position. Allons-nous attendre les soubresauts de frustrations, les révoltes ou les conflits sociaux graves comme c'est le cas aux États-Unis où le problème des Noirs n'est pas encore réglé, sans parler des autres populations autochtones? Il est temps, et ceci nous le demandons à tous les représentants et les responsables des pays présents, d'élaborer ensemble des pistes de solution qui nous amènent à devenir les porte-parole de cette idée Bâtir ensemble notre devenir - un projet singulier pour une société plurielle.

Ce projet est avant-gardiste, il est aussi d'actualité parce que l'immigration s'est transformée. La perception que nous avons de l'immigrant n'est plus la même, la soumission, non plus. Si l'immigrant lui-même a changé, comment seront ses enfants à la deuxième ou troisième génération? Je ne dirai pas que nous devons nous adapter à eux, mais plutôt que nous nous adaptions tous ensemble à un projet de société qui prenne en considération les valeurs humaines pour un avenir dans lequel chacun peut vivre et sentir qu'il contribue au bien-être de la société.

Il y a 30 ans, Denis de Rougemont affirmait: « Recréer une communauté où l'homme puisse recouvrer la dimension civique sans laquelle il n'est pas une vraie personne c'est le problème central de notre temps ». Il est important, voire urgent, que notre société cesse de regarder l'être humain comme un objet qu'on peut acheter, payer ou exploiter, c'est-à-dire un consommateur ou un consommé.

Mesdames, Messieurs,

Il nous faut commencer à écrire ensemble les premières pages d'une vie d'unité et de solidarité au-delà des ethnies et des religions. Il est temps de penser qualité humaine, il est temps de penser respect de l'autre, droit et liberté d'expression, droit à une vie saine et équitable.

La Fédération internationale pour l'éducation des parents a pour objectif de défendre et d'aider les parents. Les défendre pour éviter qu'ils ne subissent des injustices, les aider pour qu'ils soient responsables et assument leur rôle de parents. Mais la Fédération ne peut le faire sans votre soutien et votre aide. Votre participation à notre congrès témoigne des préoccupations de vos organisations et je dirai même des États pour bâtir et rédiger ce projet de société.

Dans chaque État, il existe des écrits donnant l'égalité des droits à la personne, mais dans les faits, l'écart est grand et l'hypocrisie élevée. Combien de personnes ont été injustement traitées au nom d'une certaine justice sociale interprétée et appliquée par des gens qui n'ont jamais accepté l'autre, qui n'ont jamais changé leur esprit conservateur ni leur esprit raciste ou xénophobe?

Mesdames, Messieurs,

Chacun de nous a un rôle important à assumer. Un cri d'alarme sera lancé d'ici, mais il n'est pas pessimiste, c'est un cri qui veut éveiller les consciences pour ne pas laisser les événements nous dépasser. Toute société ne cherchant pas à évoluer régresse. Toute société qui se contente de sa sécurité devient conservatrice. Et toute société insécure ou frustrée finira par être révolutionnaire ou violente. L'histoire nous l'a maintes fois démontré. Malgré l'avancement technologique, l'humain reste toujours un être humain. Cessons de l'humilier, cessons de le soumettre. Donnons-lui la possibilité d'être respecté, sans lui laisser trop de liberté pour éviter qu'il ne devienne arrogant, méprisant ou qu'il finisse par agresser les autres.

À tous, bon congrès ! ♦

*Ouverture du congrès*

Conférencier :

**M. Ibrahim Özdemir**

Directeur général des  
Relations extérieures  
ministre de l'Éducation,  
Ankara, Turquie

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier pour cette invitation et cet accueil chaleureux. C'est un immense privilège et honneur d'avoir la possibilité de vous adresser la parole aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Luc Dupont, Président du comité organisateur, grâce à qui j'ai la chance de faire cette présentation. Laissez-moi vous transmettre un proverbe de ma culture : *«Une parole venant de la bouche s'adresse à l'oreille. Une parole venant du coeur s'adresse au coeur»*. Ainsi, la suite de ma présentation, sur le thème de cette conférence, vient directement du coeur.

Voici une histoire sur le langage de la diversité et sur la sagesse de maîtriser ce langage afin de favoriser la cohabitation et la coexistence. Rumi, un poète Sufi du 13<sup>e</sup> siècle, qui est le poète le plus lu et le plus apprécié en Anatolie, nous raconte l'histoire suivante :

Quatre individus, un Perse, un Arabe, un Turc et un Grec, voyageaient ensemble lorsqu'on leur a offert un dirhem (pièce de monnaie). Le Perse a dit qu'il voulait acheter de l'«angur», l'Arabe qu'il voulait de l'«inab», tandis que le Turc et le Grec voulaient chacun de l'«uzum» et de l'«astaphil». Ces quatre mots signifient «raisin» mais parce que chacun ne comprenait pas la langue de l'autre, tous crurent vouloir acheter quelque chose de différent. Une violente dispute éclata. Un sage, qui comprenait chacune des langues, s'approcha d'eux et leur expliqua qu'ils désiraient tous la même chose. Dans l'univers pluriculturel d'aujourd'hui, c'est à tout un chacun d'enseigner le langage de la coexistence. Je vais donc discuter de diversité et de l'importance de nourrir et de maintenir cette diversité pour notre avenir commun.

Mesdames, Messieurs,

Je crois fondamentalement que les liens qui existent entre diverses cultures, et plus particulièrement entre l'Islam et l'Occident, sont plus importants aujourd'hui qu'ils ne l'ont jamais été. En revanche, malgré les progrès technologiques et la communication de masse apparue depuis la seconde moitié

du 20<sup>e</sup> siècle, malgré le transport de masse, les échanges culturels et notre meilleure compréhension des mystères du monde, ou du moins ce qu'on comprend comme étant une meilleure compréhension, il existe malheureusement toujours des malentendus, préjugés et stéréotypes entre les membres de cultures et de croyances différentes.

Il est donc désormais primordial de se créer un avenir commun dans un monde de plus en plus interdépendant. Pour faire face ce défi, nous devons apprendre le langage de la diversité et devons célébrer cette diversité.

Cette réalité représente à la fois des possibilités à exploiter et des défis à relever. Les défis peuvent se transformer en nouvelles possibilités et en espoir pour l'humanité si nous envisageons le phénomène nouveau de la diversité et du multiculturalisme avec un esprit créatif. J'espère qu'ensuite le nouveau millénaire sera l'époque parfaite pour exister.

Victor Hugo, écrivain, poète et dramaturge français du 19<sup>e</sup> siècle a dit : « Je crois que le temps est venu pour parler de diversité, de pluralisme, de dialogue ainsi que d'éducation interculturelle dans un monde global ».

J'ai participé à la réunion du Conseil des Ministres du Conseil d'Europe au mois de février dernier. Elle portait sur la diversité culturelle et sur l'avenir de l'Union européenne et les participants ont affirmé que les états démocratiques modernes faisaient face à un nouveau défi : la mise au point de politiques qui pourront assurer la reconnaissance et l'expression des diverses formes de cultures qui coexistent dans une même juridiction. Nous avons élaboré les principes suivants :

- La diversité culturelle s'exprime par la coexistence et les échanges entre pratiques culturelles différentes, ainsi que par l'offre et la consommation de produits et services qui émanent de cultures différentes;
- La diversité culturelle ne s'exprime pas sans la liberté d'expression créatrice et l'accès à l'information



provenant de divers échanges culturels, dont les services audiovisuels;

- La définition du développement durable dans le contexte de la diversité culturelle sous-entend que les progrès technologiques et les autres formes de développement, qui répondent aux besoins présents, ne compromettent pas les besoins des générations futures en matière de production et d'échange de services, produits et pratiques émanant de diverses cultures.

Comme vous le savez, la culture prend plusieurs formes à travers le monde et au fil des époques. Cette diversité est reflétée par la spécificité et la multiplicité des identités des groupes et des sociétés qui constituent l'humanité. Selon l'UNESCO, la diversité culturelle, en tant qu'échange, innovation et créativité, est aussi nécessaire à l'humanité que la biodiversité l'est à l'environnement. Elle constitue donc le patrimoine commun de l'humanité et devrait être reconnue et privilégiée pour le bien-être des générations à venir.

*«Par conséquent, il est important, dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, d'assurer une interaction harmonieuse entre les individus et les groupes aux identités culturelles diverses, dynamiques et plurielles ainsi que leur volonté de cohabiter. Les politiques qui permettent l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont une garantie de cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de paix. Le pluralisme culturel se définit donc par des politiques qui donnent forme à la réalité de la diversité culturelle. Ce pluralisme est indissociable d'un cadre de travail démocratique et il donne lieu aux échanges culturels ainsi qu'à l'épanouissement des capacités créatrices si essentielles à la vie publique».*

Par ailleurs, la diversité culturelle élargit la gamme d'options auxquelles tous ont accès; elle est, entre autres, une importante racine du développement non seulement sur le plan économique mais aussi sur les plans intellectuel, émotif et spirituel de façon à assurer une existence

équilibrée à tous les niveaux.

Je crois donc que l'éducation interculturelle et la pérennisation de la diversité culturelle sont essentielles sur le plan éthique et s'accompagnent forcément du respect de la dignité humaine. Elles impliquent l'observance des droits de la personne et des libertés fondamentales, particulièrement ceux des minorités et des peuples autochtones.

Voici certains exemples de diversité culturelle et de cohabitation harmonieuse dans ma propre culture. Comme vous le savez, la position géographique centrale de la Turquie constitue un pont entre l'Orient et l'Occident, le Nord et le Sud, l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient. Cette position géographique donne lieu à une biodiversité riche, des écosystèmes fragiles et une multitude de ressources historiques et culturelles.

Cette diversité est un élément d'actif qui se reflète dans les écrits des philosophes, savants et poètes qui portent la vision de la Turquie depuis des siècles. Yunus Emre, un poète Sufi Turc, ayant vécu en Anatolie au 13<sup>e</sup> siècle, célèbre la diversité et le pluralisme comme suit : *«Nous portons dans notre coeur toute forme de création par amour pour son Créateur !»*

Le grand Maître Sufi, Rumi, nous livre cet inspirant message de tolérance :

*« Ô Musulmans, vous qui demandez qui je suis...je viens un peu d'ici et un peu d'ailleurs... je suis né d'une perle mais aussi des rives lointaines ».* Ce poème reflète à mon avis l'aspect multiculturel des métropoles modernes comme Montréal, New York, Istanbul, L.A., le Caire, etc. Tant d'individus provenant tous d'origines culturelles, économiques, sociales et traditionnelles distinctes qui essaient de vivre côte à côte. L'arrivée d'une nouvelle personne implique aussi l'apport de sa richesse culturelle. Il s'agit donc d'apprendre à vivre avec ce phénomène multiculturel et ensuite d'en tirer l'avantage. Ainsi, la diversité culturelle est aussi importante que la biodiversité pour l'environnement.

Mesdames, Messieurs,

Nous vivons à l'heure actuelle dans un monde globalisé qui est né des communications instantanées, de la

télévision et du partage de l'information à une échelle que nos ancêtres ne pouvaient pas imaginer. L'économie mondiale fonctionne de façon interdépendante. Les problèmes de société ainsi que la qualité de vie et de l'environnement ont désormais des causes et des impacts globaux et nul n'a le luxe de trouver une solution à ces problèmes par soi-même. Je crois que tout dialogue doit être pratique et axé sur la résolution des problèmes. Nous ne pouvons pas plus, à mon avis, nous étendre dans les débats historiques et théologiques ainsi que dans les controverses qui entourent nos différences. En revanche, nous pouvons travailler côte à côte, la main dans la main pour trouver une solution aux problèmes concrets et ainsi créer un projet unique dans une société plurielle. Nous pourrions ainsi, par exemple, travailler ensemble pour enrayer, ou du moins réduire, la pauvreté, la toxicomanie, la violence de toute sorte, l'analphabétisme, les problèmes environnementaux, la haine, etc. Nous pourrions ensuite découvrir et apprécier la richesse et le potentiel que nous offre la diversité pour surmonter ces problèmes.

Bien entendu, ces problèmes n'ont pas la même nature et la même portée d'une société à l'autre. Je ne dis pas que les problèmes de New York, de Londres ou de Paris sont les mêmes que ceux d'Istanbul, de Jakarta ou du Caire. L'expérience humaine est quant à elle comparable. Nous devons envisager ces menaces et problèmes dans leur ensemble.

Les empires qui ont marqué le cours de l'histoire ont trouvé le moyen de s'adapter à la diversité et d'en investir l'énergie pour le développement et la vitalité de l'empire. Ceux qui n'ont pas su s'adapter à la diversité culturelle de leur empire se sont effondrés. Rome et l'empire Ottoman n'en sont que deux exemples.

Mesdames, Messieurs, il est important de sensibiliser nos enfants, une nouvelle génération, dont les habitudes et la perception de la culture sont peut-être différentes des nôtres, afin qu'ils comprennent aussi les enjeux de leur

réalité. Nous devons faire preuve de confiance, de respect mutuel et de tolérance afin de trouver un terrain d'entente pour avancer vers des solutions. Les textes scolaires devront ainsi être reformulés pour en éliminer les malentendus et les préjugés. La Turquie participe activement au Projet d'éducation interculturelle du Conseil d'Europe, qui a été développé suite aux événements tragiques du 11 septembre 2001.

L'objectif principal du projet constitue le développement d'un nouveau programme d'éducation interculturelle/interreligieuse, qui vise à préparer tous les citoyens pour une société démocratique et multiculturelle. Le projet est fondé sur une philosophie qui est née avec les origines de la démocratie.

Nous croyons que le passage d'un régime totalitaire à la démocratie et d'une économie centralisée à une économie axée sur le marché est essentiel si l'on veut limiter les conflits et leur récurrence. Je voudrais souligner que le 20e siècle a vu naître plusieurs idéologies totalitaires au nom desquelles on a tenté de créer des sociétés monolithiques et unidimensionnelles. Ces idéologies, qui se sont effondrées avec la chute du mur de Berlin, n'ont fait qu'alimenter la souffrance humaine. Je crois qu'il ne faut pas oublier cette expérience lorsqu'on envisage la diversité. On comprend ensuite pourquoi l'éducation interculturelle est une sorte « d'éducation à la démocratie ». Elle concerne à la fois les questions de diversité et d'inégalité.

Par ailleurs, elle englobe le thème fondamental de la conférence : « Un projet unique dans une société plurielle ». Le titre m'inspire énormément. Je crois en effet que nous ne devons pas laisser notre avenir commun entre les mains des dirigeants politiques. Nous devons prendre les mesures nécessaires pour nous responsabiliser. Les parents et les ONG ont donc un rôle essentiel en termes d'éducation lorsqu'il s'agit de préparer l'avenir.

Ainsi nous en venons au rôle de l'éducation. Nous savons que « le pluralisme laisse entendre que les gens

envisagent le monde sous plusieurs angles, tout en apprenant à accepter les autres cultures, langues et croyances, à respecter le droit à la différence, et à communiquer avec 'l'autre', ce qui implique de le prendre au sérieux. Nous constatons que la diversité culturelle ethnique et sociale est encore une source de problèmes pour certains qui n'ont jamais accepté la valeur de la diversité. » Pour développer et favoriser une société multiculturelle il faut donc les éléments suivants:

- communication;
- coopération;
- esprit ouvert, sensibilisation à l'impact des préjugés, assurer l'épanouissement personnel et
- respect mutuel.

Dans cet ordre d'idées, je suis convaincu que l'Islam, particulièrement en Turquie, et l'Occident ont beaucoup à apprendre l'un de l'autre. Ces deux univers ont atteint un point d'intersection dans leur relation. Nous devons encourager leur rapprochement. Je crois que nos deux mondes ont beaucoup à s'offrir. Nous avons beaucoup à partager. Je suis heureux de voir que le dialogue a été entamé, ici et ailleurs dans le monde. Nous devons encore travailler pour arriver à se comprendre, pour évacuer le poison environnant et pour faire fuir le spectre de la peur et du soupçon.

Dans le contexte global d'aujourd'hui, les frontières en Orient et Occident, entre « nous » et les autres, entre Juifs, Chrétiens, Musulmans et les autres croyances ne sont plus aussi clairement définies, grâce aux progrès de la communication et à la mobilité dans le monde. L'importance du dialogue, avec les autres cultures, peuples et religions, est d'autant plus présente pour faire prévaloir la coexistence harmonieuse et le dialogue contre le conflit et la confrontation. Comme vous le savez, les questions d'ordre culturel, économique et social sont de plus en plus importantes au sein des relations internationales. La Turquie, avec son riche potentiel et son patrimoine culturel, est prête à s'embarquer dans l'aventure de l'humanité vers le nouveau millénaire.

Je voudrais vous présenter les mesures qui ont été prises dans mon pays pour relever ce nouveau défi. Nous avons

d'abord décentralisé la structure du ministère de l'Éducation, qui compte 18 millions d'étudiants et un million de professeurs. Le ministère occupe une position centrale. Nous accordons une plus grande place et plus de responsabilité aux ONG locales au sein de l'éducation. Nous encourageons surtout les parents à participer au processus de manière créative et significative.

Nous avons ensuite examiné et passé en revue les textes scolaires afin qu'ils répondent au nouveau défi. Nous avons éliminé toute forme d'information qui ne s'accorde pas à la pluralité et la diversité. Nous avons par exemple fait un énorme pas pour éliminer la méfiance, les préjugés et l'animosité qui existe entre les Chrétiens et Musulmans en Turquie. Nous avons analysé le contenu des manuels concernant le Christianisme et en avons modifié le contenu pour qu'il s'accorde à Conférence mondiale des religions pour la paix. Le projet est selon nous une étape grande vers l'harmonie interreligieuse, qui est d'autant plus importante aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été.

Ensuite, en tant que pays membre-candidat à l'UE, nous avons adapté notre programme d'enseignement afin qu'il réponde aux normes de l'UE relatives à l'éducation. Ainsi, nous avons ajouté des volets sur les valeurs démocratiques, les droits de la personne et le dialogue interculturel à notre programme.

Les professeurs sont formés pour répondre à ces impératifs

En conclusion, le monde du 21e siècle sera distinct de celui auquel nous avons été habitués. Nous devons à présent comprendre les nouveaux défis et problèmes pour ensuite trouver les réponses nécessaires. Il faudra faire preuve d'imagination et de tolérance envers les autres civilisations.

Merci beaucoup de votre patience et de votre attention. Je vous invite tous à venir découvrir le magnifique pays qu'est la Turquie, un musée ouvert où se côtoient toutes les civilisations. Votre esprit et votre expérience seront enrichis par la sagesse du peuple turc et de toutes ces civilisations. ♦

# Forum sur la santé



*Le forum sur la santé était animé par monsieur Jacques Rhéaume, directeur du Centre de recherche et de développement du Centre local de services communautaires Côte des Neiges de Montréal;*

*les conférenciers étaient le président de l'Union nationale des associations familiales de France, monsieur Hubert Brin,*

*et la présidente de l'Association pour la protection de famille marocaine et députée au parlement marocain, madame Latifa Bennani Smirès.*



## *Synthèse du forum sur la santé*



Dr. Yves Brissette  
rapporteur

*Le Forum sur la santé était présidé par M. Jacques Rhéaume, directeur scientifique de la recherche et de la formation au CLSC Côte des neiges de Montréal. Les distingués conférenciers étaient M. Hubert Brin président de l'Union nationale des associations familiales de France et Mme Latifa Bennani-Smires député et présidente de l'Association pour la protection de la famille marocaine.*

Ce forum avait pour tâche d'aborder les questions suivantes :

**Comment peut-on enrichir la capacité d'intervention scientifique du système de soins par une meilleure connaissance des croyances, des valeurs sociales et culturelles des patients?**  
**Comment peut-on impliquer les parents?**  
**Comment concevoir des approches préventives qui tiennent compte du pluralisme des patients?**

### **Les conférences**

D'entrée de jeu, le président a introduit le débat en présentant des recherches qu'il dirige sur la pratique pluraliste d'une citoyenneté inclusive dans un contexte de santé et de services sociaux. Il a souligné des formes subtiles d'exclusion associées aux valeurs culturelles sous-jacentes au savoir scientifique apparemment neutre de la médecine. M. Rhéaume a notamment posé la question de la conciliation du concept de l'universalité des programmes et de la diversité culturelle et pluriethnique.

S'appuyant sur sa vaste expérience de militant familial et tout en rappelant l'assimilation républicaine caractéristique de la société française, M. Brin a offert une réflexion autour de cinq thèmes principaux :

- Tenir compte des relations historiques entre pays d'accueil et pays d'émigration;
- Rejeter les amalgames faciles et le politiquement correct;
- Analyser objectivement ce qui est propre à la culture et ce qui est indépendant d'elle;
- Considérer la position des enfants dans la relation entre professionnels de la santé et bénéficiaires;
- En regard de la parole publique, distinguer ce qui est propre à la culture et ce qui appartient à la responsabilité des parents.

En terminant, il a souligné que la parole publique doit continuellement rechercher le sens de l'Homme. En matière de santé publique, M. Brin a fait ressortir la nécessité de distinguer le culturel du politique.

Mme Bennani-Smirès a présenté sa réflexion dans un cadre distinguant trois niveaux de santé : physique, psychique et moral. Elle a mis en évidence la nécessité de tenir compte de la spécificité culturelle dans les systèmes de prestation de soins de santé tout en soulignant leurs dimensions psychosomatiques. À travers l'exemple marocain, Mme Bennani-Smirès a décrit les processus de migration interne de la campagne vers la ville qui s'accompagne de défis d'intégration particuliers. Située dans un contexte macroéconomique elle a notamment fait ressortir la question du déséquilibre des échanges.

Le président a donné la parole aux participants en posant la question : les différences ethnoculturelles sont-elles d'une autre nature que les différences parents-enfants ou ville-campagne ?



## Le débat

Le président de la FIEP a porté à l'attention des participants plusieurs notions dont le concept du stress chez les parents, l'influence émotionnelle de la mère sur l'enfant ou la notion de surdité émotionnelle liée à l'angoisse. Au cours du débat, il a apporté l'idée de la signature d'un contrat social par le candidat à l'immigration, comportant notamment des engagements en regard de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Entre autres, il a recommandé que l'éducation préventive du racisme et de la xénophobie vise davantage les parents que les enfants et que soient mis en place des ressources dans les écoles pour que les jeunes immigrés évitent la détresse psychologique associée à la solitude.

Devant les impératifs de la santé publique qui obligerait à ne pas transiger sur le fond de ces politiques, le rapporteur général a amené les participants à s'interroger sur ce qui pourrait amener les gens à s'y soumettre sans le pouvoir coercitif de la loi. Il a également insisté sur la valeur de la Convention sur les travailleurs migrants de l'Organisation internationale du travail et la nécessité de son application effective en ce qui concerne l'information sur les pays d'accueil avant l'émigration des travailleurs.

De nombreux participants se sont exprimés pour mettre de l'avant des propositions, entre autres :

- Le rôle précieux des interprètes culturels dans les consultations pour les nourrissons chez les nouveaux arrivants, particulièrement en regard des tabous;
- La participation des bénéficiaires et des communautés en relation avec les prises de décision, toujours en matière de santé publique, surtout aux niveaux local et municipal;
- La présence d'intervenants en milieu scolaire pour favoriser une meilleure entente et compréhension entre

parents de diverses cultures; ce rôle pouvant être tenu par le quartier dans les pays qui ne peuvent s'offrir ces ressources.

- Privilégier la compétence et la vision humaine indépendamment des origines culturelles;
- L'action communautaire pour favoriser la prise en charge des communautés pour lutter contre la pauvreté.

M. Brin a posé la question de la présence ou non de la culture sur la vie en matière de santé publique. Il a tenu à souligner qu'on a tendance à ne voir que les dysfonctionnements alors que, très majoritairement, les nouveaux arrivants n'ont pas de problèmes. Il a insisté pour que les enfants ne soient pas utilisés comme des médiateurs entre les adultes et les structures institutionnelles. M. Brin a voulu poser la délicate question de l'universalité des régimes d'assurance maladie, particulièrement en ce qui concerne la couverture des immigrés clandestins. Fort de son expérience auprès des familles en France, il a souligné la valeur et souhaité la prolifération des réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'accueil à la parentalité, peu importe l'origine des familles.

Mme Bennani-Smirès a développé l'analyse globale des conditions socio-économiques qui conditionnent ce qui serait une illusoire liberté du choix d'émigrer. Elle a déploré que le Sommet mondial de lutte contre la pauvreté n'ait fait l'objet d'aucune suite et souhaité que des pressions s'exercent pour changer les lois internationales. Dans ces conditions et sur un plan éthique, Mme Bennani-Smirès a remis en question les politiques des pays riches limitant l'accueil des immigrants. Revoir les politiques économiques constitue alors un élément incontournable pour revoir les causes profondes de la pauvreté. ♦

## Forum sur la santé

Conférencier : **M. Hubert Brin**

Président, Union nationale des associations familiales (UNAF), France

**Résumé**

D'abord je voudrais dire que j'ai admiré le contenu des interventions de ce matin quant à la qualité d'humanisme exprimée. Toutefois, je suis inquiet par ce que j'ai aussi mesuré le chemin qui nous reste à parcourir pour partager dans les faits et non seulement intellectuellement les quelques pistes tracées ce matin.

«Un projet singulier pour une société plurielle», ce titre en lui-même est une difficulté pour les français, puisque officiellement il est question d'intégration républicaine et non de développement communautaire. En effet pour nombre de mes concitoyens s'ils utilisent le mot intégration, en fait ils pensent assimilation.

Ils sont d'accord pour accepter des cultures différentes mais à condition qu'elles limitent leur expression à la sphère privée. Pour prendre un exemple dans le champs d'action qui est le mien, l'Union nationale des association familiales (UNAF) est composée de 8000 associations regroupant un million de familles. Cette association est laïque et déconfectionnalisée.

En 1975, le mouvement a demandé à ce que les familles étrangères puissent adhérer. Ceci a résulté en l'adhésion d'associations existantes confession-

nelles et, à mon grand regret, à l'inexistence d'une association familiale de culture musulmane et non cultuelle.

De même importance, il faut rejeter l'amalgame et le politiquement correct. Par amalgame j'entend dire l'immigration comme source de problèmes de la société. Quant au politiquement correct, afin de ne pas faire l'amalgame, nous n'aurions pas le choix de dire que certaines familles dysfonctionnent. Par ailleurs, il faut faire une analyse objective de ce qui est propre à la culture.

En ce qui concerne l'intégration, je tiens à insister sur le fait de ne pas tomber dans la facilité politique des enfants contre les parents. En effet, il ne faut pas que les enfants soient utilisés comme des médiateurs entre les adultes et les structures institutionnelles. Le contrat d'intégration suppose des droits et des devoirs. Ceci est vrai aussi dans le domaine de la santé. Les parents sont responsables car ils sont confrontés à une parole publique.

Oui à la culture sans la soumission à un culte. Oui à la culture si elle ne se dévoie pas dans le domination ou la soumission de homme-femme ou parent-enfant.

Aidons aussi nos médias à mettre en exergue les réussites paradoxales. ♦

Conférencière :

**Mme Latifa Bennani-Smirès**

Député et présidente de l'Association pour la protection de la famille marocaine

**Résumé**

On ne peut pas aborder de manière adéquate le thème de la santé sans préciser les deux ou trois paliers qui la compose dans sa globalité à savoir physique, psychique et moral.

C'est une démarche similaire entre les sciences dites exactes, rigoureuses telle que la médecine et les sciences humaines moins rigoureuses, plus fluctuantes puisqu'elles doivent tenir compte du facteur humain.

Vivant dans une société ouverte de plus en plus sur l'autre, nous devons tenir compte de la spécificité, de la différence de cet autre.

Pour enrichir la capacité d'intervention des systèmes de soins préétablis, il faudrait y inclure davantage cette dimension humaine. L'hôpital Jean Talon à Montréal avec son département d'ethnopsychiatrie est l'exemple type des interventions à encourager et à multiplier. Dans cette perspective, la médecine dite

classique, tente de tenir compte du vécu du patient et de ses origines. Essayer de comprendre les croyances religieuses, les pratiques sociales, la somme des référents culturels du patient aident dans des cas multiples à mettre en lumière certaines facettes de la maladie, de la souffrance psychique et morale. Ce qui peut faciliter grandement le traitement. Ce pas vers l'autre et la reconnaissance de sa spécificité donnent au patient une certaine assurance, une sécurité psychologique qui le pousseront nécessairement à s'intéresser, à être curieux de son nouvel vis à vis, de son nouveau environnement et de sa nouvelle société.

Cette mission exige des innovations dans la sphère santé, des nouvelles mesures, un personnel adapté au nouveau besoin. Elle exige aussi de véhiculer l'information, de faire participer l'ensemble du corps médical et la famille. Le rôle des parents dans toute l'opération reste primordial. ♦

# *Forum sur les services sociaux*



Dans le forum sur les services sociaux, les conférencières étaient :

madame Lyliane Laloum, directrice du Département de l'Éducation des parents de la municipalité de Rishon le Zion en Israël;

Dr Rae Simpson, directrice du Centre de ressources sur la famille du Massachusetts Institute of Technology (et aussi animatrice du forum);

madame Gordana Matkovic, ministre des Affaires sociales de Serbie.

Madame Micheline Létourneau, psychoéducatrice au Centre Jeunesse de Montréal, agissait comme rapporteur.



## *Synthèse du forum sur les services sociaux*

*Le forum sur les services sociaux était présidé par Madame Rae Simpson, directrice du Centre de ressources sur la famille du Massachusetts Institute of Technology, États-Unis et animé par madame Lyliane Laloum et par madame Gordana Matkovic, respectivement, directrice du Département de l'Éducation des parents, Municipalité de Rishon le Zion, Israël et ministre des Affaires sociales de la Serbie.*



Mme Micheline Létourneau,

Psyhoéducatrice au  
Centre Jeunesse de Montréal,  
rapporteur

Ce forum a tourné autour des questions suivantes :

**Comment peut-on enrichir le soutien à la famille, à la jeunesse par une approche qui tient compte du pluralisme de la population pour favoriser l'émergence d'une citoyenneté partagée?  
Comment associer les parents à cette démarche?**

### **Les conférences**

La présidente du forum a abordé la question de la diversité culturelle des pays et le nouveau paradigme qu'elle engendre dans la compréhension et la recherche de moyens pour améliorer l'appui aux familles et aux jeunes. Toutefois, elle démontre que, des recherches et des revues de littérature effectuées aux États-Unis ont fait ressortir que quelque soit la provenance sociale ou culturelle, les familles américaines identifient communément cinq éléments du rôle parental qui contribuent au développement des adolescents. Ces éléments sont :

- L'attachement parental, incluant le soutien et l'empathie à l'égard du jeune
- La surveillance des jeunes et les limites qu'on leur impose
- La sécurité financière et le fait de répondre aux besoins
- La guidance, les valeurs familiales et les compétences parentales
- Le fait d'être un modèle, de conseiller, consulter et enseigner par l'exemple.

La problématique de l'atelier pose la question de l'enrichissement du soutien à la famille et à la jeunesse dans un contexte de pluralisme de la population pour favoriser l'émergence d'une citoyenneté partagée. Pour favoriser l'intégration à la communauté, plusieurs moyens sont suggérés à différents niveaux d'action et de décision.

S'appuyant sur le contexte de la Serbie, madame Matkovic, démontre que dans le contexte d'une importante réforme des services sociaux entreprise depuis 2001, la Serbie a adopté une série de mesures pour soutenir l'intégration de groupes et de communautés victimes d'exclusion sociale, tels que les Romanichels, les amputés de guerre, les réfugiés, les personnes déplacées du Kosovo et du Metohia (Internally Displaced Persons).

Ces mesures d'ordre social, administratif et législatif touchent notamment :

- l'emploi,
- les mesures de soutien social et financier aux démunis et aux familles avec enfants,
- des programmes d'éducation adaptés aux besoins des groupes concernés pour favoriser leur intégration dans le système éducatif,
- des programmes pour améliorer la santé et l'accès aux services médicaux et des programmes de soins préventifs,
- la reconnaissance des droits des enfants et l'intervention au niveau de la violence familiale.

Madame Laloum, pour sa part a décrit le contexte d'Israël en la matière. Israël a développé un système d'accompagnement des nouveaux arrivants depuis 50 ans. Dans ce programme, tous les immigrants, peu importe l'âge ou le pays d'origine est pris en charge sur le plan du logement, de l'apprentissage, de la langue et de l'attribution d'une allocation de vie mensuelle et d'une formation professionnelle ou de la recherche d'un emploi pendant 6 mois.



La politique gouvernementale définit les lois et les avantages des nouveaux arrivants et les municipalités adoptent et complètent ces mesures. Dans le domaine de l'éducation, les écoles ont créé des structures de soutien pour les enfants ; les centres communautaires proposent des activités parascolaires pour compléter l'éducation formelle et permettent une intégration adaptée selon les origines de chaque groupe. On crée aussi des emplois de médiateurs et des intervenants sociaux originaires des populations immigrantes. Cette idée de faire appel à des intervenants de la même origine que les communautés immigrantes est également utilisée dans d'autres projets, notamment un programme montréalais d'intervention préventive auprès de familles jamaïcaines.

Il faut être conscient de la réalité des familles et des enfants qui portent le poids de l'immigration : ils vivent le choc du passage d'un pays à un autre. La création d'un département «Parents et familles» au ministère de l'éducation israélien encourage les parents nouvellement arrivés et les renforce dans leur rôle parental malgré un contexte social différent, en légitimant leur autorité et leur responsabilité malgré la remise en question des normes personnelles et communautaires. Car la famille reste et doit demeurer la valeur sûre et stable malgré les changements géographiques pour diminuer les angoisses et permettre le développement sain des citoyens de demain. Ces mesures sont également motivées par la conviction que les populations nouvellement arrivées contribuent à l'essor du pays.

## Le débat

Certaines problématiques et quelques méthodes d'intervention ont été abordées en discussion. En référence aux enfants victimes de violence familiale, et afin de briser le cercle de la violence, on a souligné l'importance d'intervenir auprès de personnes qui commettent ces actes de violence car beaucoup d'entre elles ont subi des abus physiques et perpétuent ce problème.

On a décrit une méthode d'intervention suédoise utilisant le massage pour des enfants victimes de violence. Une telle thérapie peut avoir un effet bénéfique de relaxation sur l'enfant, tout comme l'amour et l'affection lui apportent une sécurité mais il faut aussi lui donner une identité. Au Canada, nous voulons voter des lois pour punir la minorité de parents violents (3-5%) qui risquent d'avoir des impacts auprès de la majorité de parents qui verront ainsi leur autorité diminuée. De plus, de telles lois peuvent avoir pour effet d'enlever la responsabilité aux parents alors que nous devrions plutôt maintenir leur rôle en les aidant à rétablir le dialogue et la communication. Car dès son plus jeune âge, il faut établir une approche humaine chez l'enfant : l'enseignement de la démocratie et du droit à l'expression qui commence dans la famille par l'établissement d'un dialogue et de la communication.

La nécessité de réinventer le rôle des communautés ou des associations culturelles a été mentionnée. Souvent, ces associations ou regroupement organisent des activités dans le but de préserver la culture d'origine mais qui ont parfois pour effet d'exclure les membres de la communauté d'accueil. On propose que ces associations adoptent un double rôle soit celui de la formation à la culture de l'immigrant et la formation à la culture du pays d'accueil par la mise sur pied de projet nécessitant la participation de tous.

D'autres programmes d'intégration des nouveaux arrivants de certains pays connaissent du succès parce que beaucoup de personnes sont unies derrière un même objectif. Ce n'est pas toujours le cas au Canada où coexistent une multitude de communautés poursuivant des objectifs divers. Pourtant, la culture n'est pas l'identité humaine, elle est une complémentarité. Pour unir un ensemble de personnes d'origines diverses autour d'un projet commun, il faudrait peut-être songer à dépasser ces aspects culturels qui les

distinguent pour parvenir à aimer le sens humain au-delà de sa culture.

La pauvreté est un autre facteur important qui contribue à l'exclusion des nouveaux arrivants. Dans des régions comme l'Afrique, elle pousse les gens à migrer dans l'espoir de trouver un mieux-être. Par manque de soutien financier, rien n'est fait pour ces immigrants qu'on accuse d'être responsables de tous les malheurs dans le pays d'accueil.

La pertinence du partenariat entre les gouvernements, les institutions publiques, les organismes privés et les ONG, a été mentionnée par plusieurs intervenants. Des pays, comme la Roumanie, ont connu des révolutions et font maintenant face à de nouveaux phénomènes (les enfants de la rue, la drogue, l'abus dans les familles) et voient la nécessité d'unir les forces de l'ensemble de la communauté. Par ailleurs, lorsqu'on réussit à rallier les gens et les énergies autour d'un projet commun permet d'économiser des efforts et des dollars.

À maintes reprises, il a aussi été question de l'importance de la formation des intervenants sociaux afin qu'ils développent des connaissances et des habiletés à intervenir auprès des membres des communautés culturelles.

### Des recommandations ont été prononcées de manière plus formelle :

1. Considérer à la base que nous sommes tous des êtres humains et développer chez nous et chez les enfants une identité solide et construire une société à la hauteur de nos ambitions humanistes.
2. Associer les parents et les organismes de parents à cette démarche.
3. Dans la formation universitaire et communautaire des travailleurs sociaux et des psychoéducateurs, offrir des cours non seulement sur la connaissance des cultures, mais aussi des mentalités et des concepts familiaux dont celui de l'autorité pour mieux comprendre les familles.
4. Élaborer un programme de formation universitaire d'animateurs de groupes de parents.
5. Transmettre sa croyance, sa passion pour l'école des parents. ♦

## Forum sur les services sociaux



Conférencière :

**Mme A. Rae Simpson, Ph.D.**

Directrice du Centre de ressources  
sur la famille du Massachusetts  
Institute of Technology, Etats-Unis

**Merci beaucoup. Je me joins à tous les autres pour remercier les organisateurs de la conférence, qui nous ont donné l'extraordinaire possibilité de partager nos idées et d'acquérir de nouvelles connaissances sur ce grand enjeu.**

Toutes mes salutations à ce rassemblement distingué de participants, organisateurs et invités. Bienvenue à tous.

C'est un immense plaisir et un honneur pour moi de présider le forum sur les services sociaux.

On m'a d'abord demandé de brièvement remettre notre discussion en contexte, ensuite de vous présenter nos deux conférenciers exceptionnels et, en dernier lieu, d'animer la période de discussion qui suivra les présentations, laquelle discussion sera, je l'espère, assez ample, très riche.

Je me réjouis d'avoir la possibilité d'être ici parce que je souscris entièrement aux principes directeurs de la conférence : la nécessité de formuler un nouveau paradigme pour l'avenir, lequel paradigme prendra en compte deux éléments précieux de l'expérience humaine, notre riche diversité et notre vision commune. Ces deux éléments sont essentiels à la création du nouveau paradigme qui permettra l'intégration de leur richesse en vue d'une approche fondée sur une vision commune, un sens partagé de la citoyenneté et des projets concertés. Je crois que la survie même de notre société globale dépend de ce nouveau paradigme.

La question posée par les organisateurs du forum peut se formuler ainsi : dans quelle mesure les services sociaux peuvent-ils contribuer à ce projet ? En d'autres termes : comment pouvons-nous améliorer le soutien aux familles et aux jeunes, en tenant compte du pluralisme de la population, lorsqu'on développe des politiques et que l'on

forme les éducateurs et intervenants sociaux tout en préconisant un sens partagé de la citoyenneté ? Et surtout, comment faire participer les parents et tenir compte des services aux parents dans le processus ?

La question est primordiale.

Pour amorcer la discussion, je voudrais vous présenter l'extrait d'une étude qui met en lumière la pertinence des questions posées ainsi que le caractère pratique des réponses proposées et ce, même dans l'axe de la formation des parents et de l'acquisition des compétences parentales.

J'ai eu la possibilité il y a quelques années, grâce au financement de la Fondation MacArthur, de mener une étude à l'Université Harvard sur le rôle des parents auprès des adolescents, c'est-à-dire sur l'impact des parents et des autres modèles d'éducation parentale sur le développement sain des adolescents.

Il existe beaucoup de documentation aux États-Unis sur l'éducation des adolescents, sur les pratiques d'éducation parentale et leur corrélation par rapport au développement normal d'un adolescent, ainsi que des études sur les sous-cultures, les groupes ethniques et les communautés aux États-Unis.

À mon grand bonheur, j'ai découvert, comme on peut l'imaginer, qu'il existe une multitude d'approches aux habiletés parentales à travers les sous-cultures aux États-Unis, qui donnent lieu à une diversité de pratiques, de croyances et de comportements, dont plusieurs contribuent au développement normal des adolescents.

Il y a en revanche aussi beaucoup de ressemblances et d'éléments communs dans toute la diversité des cultures, structures familiales, religions, contextes socioéconomiques et autres facteurs.

Les différences se situent surtout au niveau des stratégies, pratiques et décisions prises au quotidien. Par exemple, dans certaines familles on encourage les enfants à rester à la maison jusqu'au début de la vingtaine, jusqu'à ce que leur avenir soit assuré par le mariage ou l'indépendance financière, à cause de la valeur accordée à «l'interdépendance» et au soutien familial. Dans d'autres familles, les parents s'inquiètent si l'enfant n'a pas quitté le foyer vers 18 ans et ils l'encouragent à vivre en résidence scolaire ou ailleurs, à cause de l'importance accordée à «l'autonomie» et «l'indépendance», qui sont considérés comme un indicateur du succès de l'éducation des enfants.

Toutefois, au-delà de ces croyances et stratégies circonstanciées se situent d'importants objectifs communs et des approches plus générales.

Il existe beaucoup de points communs en ce qui concerne les objectifs de l'éducation parentale à travers les milieux et les cultures représentées aux États-Unis

Dans presque tous les cas, on retrouve parmi les objectifs de l'éducation parentale :

- Survie
- Santé physique et mentale
- Autonomie financière
- Et en général, responsabilité sociale au niveau familial et/ou de la citoyenneté

Beaucoup d'éléments communs émergent aussi au niveau du rôle des parents dans la vie de leur adolescent. Suite à l'analyse de plus de 300 examens de recherche, portant sur un large éventail de cultures et de contextes familiaux, l'étude de Harvard a montré que cinq rôles parentaux fondamentaux contribuent à ces objectifs. Ces rôles sont partagés parce qu'ils visent des objectifs communs.

Dans un rapport sur l'étude de Harvard, Raising Teens: A Synthesis of Research and a Foundation for Action (Harvard School of Public Health, 2001), j'ai dressé une liste de ces rôles communs : "Five Basics of Raising Teens." [Des copies du rapport sont disponibles à l'arrière de la salle et sur Internet à [www.hsph.harvard.edu/chc/parenting](http://www.hsph.harvard.edu/chc/parenting).] Ces rôles peuvent se résumer comme ceci :

### I. Aimer et créer des liens

Les adolescents s'attendent à ce que les parents développent une relation avec leur adolescent qui offre le soutien et l'encouragement nécessaire tout en reconnaissant la maturité qu'acquiert leur enfant.

### II. Surveiller et observer

Les adolescents s'attendent à ce que les parents soient au courant de leurs activités, sur le plan du rendement scolaire, de l'expérience professionnelle, des activités parascolaires, des relations avec leurs camarades et les autres adultes et de leur temps libre.

### III. Orienter et poser des limites

Les adolescents s'attendent à ce que les parents posent et maintiennent des limites claires mais qui évoluent, des limites qui reflètent les règles et les valeurs familiales mais qui encouragent aussi l'autonomie et la maturité.

### IV. Être un modèle et une source d'information

Les adolescents s'attendent à ce que les parents offrent le soutien et l'information dont leur adolescent a besoin en ce qui concerne les décisions, valeurs, compétences, objectifs et la compréhension du monde pour s'y orienter. Il faut enseigner en montrant l'exemple et faire preuve d'un esprit ouvert.

### V. Offrir et assurer le nécessaire

Les adolescents s'attendent à ce que les parents assurent (même s'ils ne peuvent pas toujours l'offrir eux-mêmes) une alimentation adéquate, des vêtements, un foyer et des soins de santé mais aussi un environnement familial qui favorise le soutien et un réseau d'adultes sur qui l'adolescent peut se fier.

Certains rôles parentaux semblent universels, d'autres objectifs parentaux sont presque universels, tandis que la plupart des stratégies et décisions individuelles sont fort diverses.

Les parents ont beaucoup en commun au niveau du cœur et de l'esprit. Nous voulons tous à peu près la même chose pour nos enfants et la plupart d'entre nous sommes prêts à faire beaucoup d'efforts pour leur bien-être.

Ces éléments communs pourraient avoir une grande incidence sur l'élaboration de politiques et sur la formation des éducateurs et des travailleurs sociaux dans le contexte du sens partagé de la citoyenneté.

Les deux conférenciers exceptionnels que nous avons invités présenteront leur expérience et leurs conclusions sur ce potentiel comme source pour élaborer des politiques et programmes en matière de services sociaux. ♦



## Forum sur les services sociaux



Conférencière :

**Mme Gordana Matkovic**

Ministre des Affaires sociales, Serbie

Le mandat du Ministre des Affaires sociales de Serbie consiste à offrir une aide sociale, des services de protection sociale et des services à l'enfance (relation entre parent et enfant, adoption, placement familial, soins en établissement, aînés et personnes handicapées), des pensions de retraite et une aide aux vétérans.

Certains groupes sont exclus de la société dans la république Serbe, comme la population de Rom, un groupe de réfugiés qui ont été déplacé du Kosovo et de Metohia (personne déplacée à l'intérieur de son propre pays - PIDP). Selon les statistiques officielles (recensement 2002), la population de Rom compte 108 193 individus. Certains organismes non gouvernementaux (ONG) estiment plutôt que la population se chiffre entre 300 et 400 mille. Le nombre exact de Rom est difficile à évaluer parce que certains membres éduqués de la population de Rom ne se déclarent souvent pas comme tel, certains préfèrent ne pas ne s'inscrire sur les registres et par conséquent n'ont pas de documents en règle (par exemple les PIDP).

La population générale compte 22% de personnes âgées de moins de 20 ans tandis que 41% de la population de Rom a moins de 20 ans. La moyenne d'âge se situe à 27,5 ans par rapport à 40,2 pour la population générale (recensement 2002).

Il y a 280 000 réfugiés et 230 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Afin d'intégrer ces groupes exclus, la Serbie a adopté certaines stratégies comme la «Stratégie nationale pour l'intégration des réfugiés et des PIDP» et la «Stratégie de lutte contre la pauvreté», qui a été complétée et approuvée par le gouvernement le 16 octobre 2003. Les questions de portée générale de cette dernière stratégie concernent tous les groupes exclus. Le coût moyen pour la mise en œuvre de la stratégie est de 363 millions d'euros par

année. La somme d'argent a été allouée aux programmes de protection sociale, d'éducation, de santé et de logement pour les groupes exclus.

Par ailleurs, la version préliminaire de la «Stratégie nationale pour l'intégration et l'autonomie de la population de Rom» est prête et doit être présentée lors d'un débat public.

La Serbie a de plus adopté certaines mesures à court terme pour lutter contre la pauvreté. Parmi celles-ci :

- Versement régulier d'une aide sociale : certaines données montrent que 30% de la population de Rom touche une forme d'aide sociale ou monétaire, ce qui démontre qu'un grand pourcentage des bénéficiaires d'aide sociale sont issus de la population de Rom (plus de 50%).
- Fonds à caractère unique : environ 100 millions d'euros pour rembourser les arriérés des pensions versées aux agriculteurs, allocations aux enfants, aide sociale, énergie investie dans pour les cas particuliers, vétérans de guerre.
- Réforme pilote concernant le soutien matériel aux familles : 5 millions d'euros pour financer le projet pilote MOP – 13 000 familles pauvres additionnelles en ont bénéficié.
- Amélioration des conditions d'habitation dans les instituts d'aide sociale : 27 millions d'euros en dons ont permis de rénover les instituts d'aide sociale (foyers pour enfants qui ne sont plus sous la tutelle de leurs parents, aînés et handicapés). Il y aurait environ 15 000 bénéficiaires à travers 60 instituts, 1500 ont le statut de réfugié ou de PIDP, soit environ 10%.
- Transformation de centres communautaires en foyers pour personnes âgées, agrandissement des locaux existants.
- Partenariat avec des organisations d'aide humanitaire.

Afin de favoriser l'inclusion des groupes de population exclue, certaines modifications ont été apportées à la législation et aux réformes sociales non législatives. Parmi celles-ci :

- Nouvelle loi sur l'aide financier aux familles et aux enfants : cette loi a deux objectifs : (1) avoir une meilleure capacité d'identifier les familles et individus vulnérables (2) déterminer le niveau vital de protection sociale et assurer l'accès à cette couverture.
- Modifications apportées à la loi sur l'aide sociale. Cette loi permet d'identifier le minimum vital d'aide sociale pour les individus vulnérables, en se basant sur le seuil de pauvreté. Elle permet aussi de définir le montant minimum unique au niveau central et d'assurer des suppléments de l'aide sociale au niveau local, le cas échéant.
- Nouveau Code familial correspondant aux normes de la convention sur les Droits de l'enfant. Ce nouveau code familial vise à protéger les victimes d'abus et de violence.

Parmi les réformes sociales non législatives figurent :

- Approche d'intégration pour l'aide sociale au niveau local
- Gestion et organisation, normes et standards au niveau des intervenants, TSA (travailleur social agréé)
- Transformation des foyers institutionnels – développement de soins alternatifs
- Améliorations au niveau des centres d'accueil et du placement familial
- Protection des victimes d'abus et de violence. La violence familiale est un problème important dans les familles de Rom.

Ces réformes sociales ont été possibles grâce au Fonds d'innovation sociale (FIS). Le FIS est un mécanisme qui permet de :

- Décentraliser en soutenant des projets au niveau local;
- Initier des réformes (soutenir de nouveaux services alternatifs);
- Couvrir les frais de transition;
- Réduire le niveau de pauvreté au sein des groupes vulnérables;
- Innover (ne pas déterminer un thème à l'avance pour les projets);
- Apprentissage, éducation et partage des bonnes pratiques (aider les candidats qui déposent une demande de financement auprès du fond);
- Partenariat (accorder une priorité aux projets conjoints entre le GO et les ONG).

Le Fonds d'innovation sociale (FIS) représente donc un :

- Mécanisme de réduction de la pauvreté
- Stratégie de gestion viable servant de lien entre les politiques gouvernementales et sociales, les donateurs, les services locaux d'aide sociale et autres institutions publiques, activités du secteur des affaires civiles/ONG et du secteur privé.
- Cadre de travail pour le financement des formes alternatives d'aide sociale et des nouveaux services contribuant à la réforme de l'aide sociale, ayant leurs propres mécanismes de gestion viable.

En 2003, le projet FIS pour l'inclusion des groupes exclus a reçu 399 propositions de projet, d'un montant total de 10 millions d'euros. Les projets s'adressaient autant à la population de Rom qu'aux réfugiés et PIDP. Pour la population de Rom, les projets portaient sur les domaines suivants :

- Intégration sociale,
- Préparation des enfants à l'école primaire
- Centres de prêt de jouets aux enfants
- Offre d'assistance favorisant un meilleur accès aux services sociaux.

Les projets qui s'adressent aux réfugiés et aux PIDP portent sur l'intégration dans la communauté locale et des formes alternatives de protection sociale.

En conclusion, rappelons que l'intégration des groupes exclus peut se faire par le biais de mesures mises en œuvre simultanément dans divers domaines :

- Emploi
- Logement social : une stratégie indépendante est en cours de développement au niveau national. On commence à examiner le problème au niveau local. Par exemple, on construit des logements sociaux à Belgrade dont 10% seront accordés à la population de Rom; des mesures ont été prises pour reloger les membres de la population vivant dans des campements ou pour légaliser ces campements et y introduire des installations d'hygiène et d'autres types d'installation.
- Éducation : programmes conçus pour répondre aux besoins de ces groupes afin d'assurer une meilleure intégration dans le système scolaire.
- Santé : programmes conçus pour répondre aux besoins des clients, améliorer l'accès aux services de santé et aux programmes d'hygiène préventive. ♦



# Forum sur l'éducation



Le forum sur l'éducation était constitué, de gauche à droite, de madame Elena Zamphir, directrice exécutive des relations internationales et de l'intégration européenne du ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Recherche de la Roumanie; de madame Cécilia Braslavsky (animatrice), directrice du Bureau international de l'éducation de l'Unesco; et du président de la Fondation Éducation et Société et ex-premier ministre d'Haïti monsieur Jacques-Édouard Alexis. Dr Denise Normand-Guérrette, professeur au département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal, agissait comme rapporteur.



## Synthèse du forum sur l'éducation

Le forum sur l'éducation était présidé par Mme Braslavsky, directrice du bureau international de l'éducation de l'UNESCO, en Suisse, et animé par Mme Elena Zamphir et M. Jacques Édouard Alexis, respectivement, directrice exécutive des Relations internationales et de l'Intégration européenne du ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse de la Roumanie et ancien premier ministre d'Haïti et président de la Fondation Éducation et Société, Haïti.



**Dr. Denise Normand-Guérrette,**

Professeur au département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal, Rapporteur,

avec la collaboration de

**Yousr Masmoudi**

Ce forum a abordé les questions suivantes :

**Comment la pédagogie peut-elle composer avec la diversité des salles de classes ?**

**Quels sont les moyens permettant d'atténuer les incompréhensions résultant des conflits de valeurs entre la vie privée (famille) et la vie publique (école, travail) surtout pour les enfants nés au pays d'accueil ?**

**Comment comprendre les dimensions interculturelles pour intervenir efficacement sur un plan pédagogique ?**

**Comment désamorcer l'engrenage de l'exclusion susceptible de toucher les enfants de la deuxième génération de nouveaux arrivants ?**

**Comment soutenir les parents dans ce processus ?**

### Les conférences

Pour introduire le thème du Forum Éducation, la présidente a rappelé que « Bâtir ensemble » implique une action conjointe pour construire le futur. Il faut à la fois vouloir et pouvoir agir ensemble.

Mme Zamphir de la Roumanie a expliqué que dans son pays, la réforme de l'éducation tient compte de dimensions sociales afin de mettre en place des mesures de prévention. En ce sens, elle va au-delà de la question multiculturelle pour présenter des mesures qui favorisent l'inclusion de tous, par exemple, les personnes des communautés rurales isolées, des milieux défavorisés ainsi que des minorités culturelles. Il est important de miser sur l'éducation formelle et non formelle comme élément-clé de prévention de la pauvreté et de la marginalisation, car l'éducation donne le pouvoir de s'exprimer. Parmi les moyens mis en place, en voici quelques-uns : programme d'alphabétisation pour les parents, places réservées à des jeunes filles d'une minorité culturelle pour favoriser leur scolarisation (programme qui a donné des résultats probants), enseignement à domicile pour enfants et adultes ayant un handicap, distribution de lait et croissants à l'école, revenu minimum garanti suite à un travail communautaire d'une durée de 72 h, formation et implication de travailleurs sociaux. De plus, deux comités ont été créés pour apporter des solutions:

- Commission interdépartementale pour le travail social

- Commission pour des stratégies anti-pauvreté et la promotion de l'inclusion sociale.

M. Alexis d'Haïti précise que ce sont les conditions démographiques et économiques qui obligent de plus en plus à solliciter ou accepter les mouvements migratoires. Toutefois, il y a un risque d'éclatement social, si on ne réussit pas à réunifier les projets individuels et collectifs. Concernant la dernière vague d'immigrants haïtiens en Amérique, il indique qu'elle est issue de milieux défavorisés et qu'elle vit certaines difficultés, notamment des difficultés à maîtriser les nouveaux codes sociaux, à s'intégrer au marché du travail et à participer à la construction du projet singulier de société. Ces parents sont aussi confrontés à un décalage entre l'école et la culture du milieu familial ce qui entraîne des problèmes intergénérationnels et des ruptures de communication entre parents et enfants, car les parents s'accrochent à des valeurs qui n'ont pas cours dans la société d'accueil et les enfants revendiquent leurs droits. Compte tenu des difficultés rencontrées, voici quelques-uns des moyens proposés : construire des rapports sociaux plus égalitaires entre les différents groupes, utiliser la discrimination positive comme mécanisme d'intégration sociale, favoriser l'accession à une formation intellectuelle et professionnelle de qualité et l'intégration au marché du travail en abaissant les barrières invisibles, insister sur la nécessité d'une coopération école-famille, renforcer les compétences parentales et informer les parents des codes, comportements et normes de la société d'accueil afin qu'ils puissent être des acteurs à part entière et projeter une image positive à leurs enfants.

## Le débat

Lors du débat, les participants ont abordé plusieurs points à savoir l'immigration comme une réponse à des besoins, l'être humain au centre des actions à entreprendre, le rôle des parents, l'éducation scolaire et l'intégration au marché du travail.

En abordant le premier point, l'immigration une réponse à des besoins, les participants on a rappelé que l'immigration est une réalité universelle qui existe depuis le début de l'humanité. De nos jours, les raisons sont souvent économiques. Les ressortissants du Sud viennent dans les pays du Nord pour améliorer leurs conditions de vie. Pour leur part, les pays du Nord ont besoin de l'immigration à cause de la dénatalité. Toutefois, il faut être conscient qu'il y a des limites aux possibilités d'un pays de recevoir un grand nombre de personnes provenant d'origines très diversifiées. Certains ont aussi soulevé la question de l'exode des cerveaux des pays du Sud vers le Nord et du dépeuplement des pays du Sud. Par ailleurs, les pays du Sud exportent beaucoup de leurs richesses naturelles vers le Nord où ces produits sont transformés. Ne serait-il pas possible de penser à une solution qui pourrait permettre de mieux équilibrer l'ordre mondial établi.

### Deux recommandations découlent de ces constats :

- Lorsqu'une personne déjà formée immigrer, le pays d'accueil pourrait donner un soutien financier au pays d'origine. La somme accordée correspondrait au coût de formation de cette personne dans son pays d'origine.
- La transformation des richesses naturelles devrait se faire sur place dans le pays d'où elles proviennent, ce qui contribuerait à créer de l'emploi et à diminuer l'exode de la population.

Quant au deuxième point, plusieurs participants ont insisté sur l'importance de placer l'être humain au centre des actions à entreprendre plutôt que de souscrire à la logique économique qui prévaut dans le contexte de la mondialisation. On a également souligné la nécessité d'adopter une attitude de respect mutuel et d'égalité entre les individus ainsi qu'entre les nations et de reconnaître l'apport de chacun. C'est la valeur de l'être humain qui doit forcer le respect. Ainsi, pour bâtir ensemble un projet singulier pour une société plurielle, il est prioritaire de mettre l'être humain au cœur des politiques, des programmes et des actions à entreprendre en adoptant une attitude de respect mutuel.

Par ailleurs, on a abordé la question du rôle primordial des parents pour favoriser l'inclusion des enfants de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> génération. L'éducation transmise par les parents est un pilier pour apprendre à vivre ensemble et le rôle des parents doit être reconnu par la société. Certains participants ont apporté des exemples de projets ayant favorisé l'inclusion des parents et des enfants dans la société d'accueil. Par exemple, au Québec, un projet d'intégration des femmes immigrantes, un programme d'aide aux devoirs et de soutien aux parents à la maison. En Europe, les écoles de parents, un projet de prévention pour les enfants à risque, un cours d'éducation parentale offert aux jeunes de l'école secondaire pour les rejoindre avant qu'ils deviennent parents et agir ainsi de manière préventive.

On a proposé d'élaborer des programmes pour soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle, pour renforcer leurs compétences parentales afin qu'ils puissent assumer pleinement leurs responsabilités. Il est aussi important de leur

donner les outils nécessaires au niveau de la maîtrise de la langue afin qu'ils puissent aider leurs enfants dans leurs apprentissages scolaires.

### Pour ce qui est de l'éducation scolaire notamment dans un contexte d'éducation interculturelle, on a suggéré :

- d'inclure dans les programmes de formation des maîtres, des conditions favorisant une ouverture à l'autre, par exemple: la connaissance d'une 2<sup>ème</sup> langue et des différentes religions. Les futurs enseignants ont aussi besoin d'acquérir des techniques appropriées pour favoriser l'apprentissage de la langue du pays d'accueil chez leurs élèves.
- d'axer les programmes d'enseignement sur l'enrichissement à travers la diversité plutôt que sur les différences.

Par ailleurs, une participante a souligné que le rejet de l'autre va au-delà des phénomènes de races, de religions ou de cultures, car l'enfant qui ne reçoit pas ce qu'il désire peut adopter une attitude de rejet. Compte tenu de cette réalité, il est nécessaire d'aider tous les enfants à respecter l'autre, à lui accorder le droit d'être différent et le droit de vivre avec ses forces et ses faiblesses.

Au plan pédagogique, un autre participant a indiqué que les écoles internationales pouvaient aussi être une façon de tenir compte des dimensions interculturelles.

Par ailleurs, on a souligné le problème de l'analphabétisme fonctionnel et de la nécessité de développer des moyens pour aider cette importante partie de la population mondiale.

### Concernant l'intégration au marché du travail, deux autres recommandations ont été suggérées. Ainsi, il est nécessaire :

- d'établir des mécanismes d'inclusion sociale et professionnelle des nouveaux arrivants en respectant la formation et l'expérience acquise dans leur pays d'origine tout en leur offrant une formation d'appoint pour adapter leur pratique à la réalité de la société d'accueil.
- de favoriser l'inclusion des personnes de diverses origines culturelles dans les différentes fonctions sociales et gouvernementales.

### De façon plus globale, les participants ont proposé :

- de créer un observatoire international qui pourrait étudier les déplacements migratoires ainsi que les mécanismes d'inclusion des nouveaux arrivants aux sociétés d'accueil.
- de rechercher un équilibre entre, d'une part, les valeurs de la civilisation globale basées sur le respect de l'être humain et, d'autre part, le développement de l'identité nationale.

### On a aussi formulé la demande suivante :

- que la FIEP et la SROH poursuivent l'action entreprise, qu'elles portent les problèmes identifiés à l'attention des dirigeants et qu'elles proposent des politiques et des solutions pour bâtir ensemble un projet singulier pour une société plurielle.

La conférence de M. Assareh a mis l'accent sur l'importance d'éduquer et d'encourager la nouvelle génération à maintenir son héritage et ses valeurs culturelles et sociales. Ceci, par la création d'un sentiment d'appartenance à un groupe et l'obligation de se conformer à ses héritages et ses valeurs. ♦



## Forum sur l'éducation



Conférencière :

**Mme Elena Zamphir**

Directrice exécutive des Relations internationales et de l'Intégration européenne du ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse, Roumanie

### La politique sociale sur la famille et l'enfance en Roumanie pendant la transition

Douze ans après la révolution, la Roumanie est toujours confrontée à certains problèmes sociaux, surtout dans le domaine de l'enfance. Ces problèmes ont pour la plupart été identifiés par les observateurs politiques occidentaux qui examinaient les procédures d'adoption internationale et la présence des instituts recueillant les enfants abandonnés.

Selon des spécialistes roumains, les problèmes liés à l'enfance concernent principalement les risques pour l'enfant au sein ou à l'extérieur de sa famille. Lorsque le problème est ignoré, il peut mener à une situation de crise comme :

- Enfants abusés ou négligés dans leur famille et/ou victimes de violence familiale;
- Enfants délinquants;
- Enfants vulnérables, qui risquent de devenir délinquants ou être victimes de la délinquance, lorsqu'ils contreviennent à la loi et ne trouvent pas le soutien nécessaire pour réintégrer la communauté;
- Enfants vivant dans des conditions précaires, de pauvreté extrême, qui sont intolérables pour une société civilisée;
- Enfants de la rue;
- Enfants qui ne vont pas à l'école ou qui abandonnent après les premières années, qui sont analphabètes et qui seront difficilement récupérables et exclus d'une vie sociale épanouie et normale.

Afin de remédier aux points faibles du Système de protection de l'enfance et de services sociaux, il est nécessaire de répondre à ces deux grandes questions :

1. Les problèmes liés à l'enfance sont-ils uniquement provoqués par la crise économique de la transition ? Seront-ils résolus après une reprise économique ?
2. Les problèmes liés à l'enfance sont-ils le reflet de la persistance de la crise qui touche les services sociaux ?

L'aspect économique est un facteur important mais ce n'est pas l'unique facteur lié aux problèmes touchant la famille et l'enfance en Roumanie. Le risque majeur de la situation est en effet la persistance de la pauvreté et des politiques sociales inadéquates héritées du régime socialiste.

Dans le cadre des politiques sociales, il est primordial de tenir compte de certaines alternatives politiques telles que l'établissement de priorités au sein du système de protection de l'enfance; une nouvelle législation et la désinstitutionalisation; une meilleure coordination des programmes de soutien aux enfants et à la famille;

l'harmonisation des réformes concernant les acteurs importants de la protection de l'enfance et enfin, une plus grande présence de spécialistes au sein du système de protection de l'enfance. Deux comités ont ces alternatives comme mandat : la «Commission interministérielle sur le travail social» et la «Commission pour la stratégie de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale».

Les efforts menés par tous les acteurs sociaux impliqués dans les politiques de soutien aux enfants et à la famille ont diminué à la fin de l'an 2000, au niveau du soutien économique direct et indirect, surtout pour les familles ayant plus d'un enfant. De plus, l'allocation pour enfants, le soutien économique aux enfants et aux familles le plus important, a perdu 25% de sa valeur réelle depuis 1989.

L'adoption du revenu minimal garanti a été votée en 2002, après l'échec d'une tentative en 1995. Bien que modeste, ce revenu minimal est versé à toutes les familles. Par ailleurs, l'appui du public pour les logements accordés aux jeunes quittant les institutions et les familles pauvres n'est pas suffisant.

Les développements importants au niveau des politiques et de la responsabilité du gouvernement en matière de protection de l'enfance sont principalement liés à la promulgation en 2001 de la loi sur le Système national de travail social. Cette loi renferme plusieurs réformes importantes concernant la protection de l'enfance :

- La nécessité d'établir un système public cohérent chargé des services sociaux axés sur la famille et les soins de santé communautaires, comme entité des autorités publiques locales. Les services sociaux publics permettront d'éviter certains problèmes liés à l'enfance et à résoudre ces problèmes dans l'environnement naturel de l'enfant (famille et communauté)
- Surveiller les situations de risque
- Établir une Commission interministérielle sur le travail social au sein du gouvernement afin de coordonner les efforts de soutien accordé à la protection de l'enfance et au travail social.

En 2002, le gouvernement roumain a adopté une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale. Cette stratégie pose l'éducation comme élément central pour prévenir l'exclusion et la pauvreté. Elle assure le développement et la promotion d'une société inclusive. En plus de l'éducation, la stratégie comprend certains objectifs pour améliorer l'aide sociale à l'enfance.

Parmi les groupes les plus touchés par les problèmes liés à l'éducation figurent la population de Rom, les familles extrêmement pauvres, les familles vivant dans des régions pauvres, éloignées et rurales ainsi que les enfants handicapés. Afin d'aider ces groupes vulnérables, le gouvernement a mis en place des objectifs d'éducation dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Voici les objectifs déterminés :

1. S'assurer que tous les enfants d'âge scolaire soient inscrits dans le système scolaire;
2. Réduire en cinq ans à zéro le taux de décrochage scolaire au niveau de la scolarité obligatoire;
3. Revitaliser l'éducation complémentaire, surtout au niveau des formations techniques et professionnelles;
4. Sur une période de dix ans, viser une situation dans laquelle tous les jeunes ont réussi un programme scolaire leur offrant des qualifications professionnelles;
5. Améliorer le système d'éducation rurale;
6. Assurer l'accès à la formation continue;
7. Améliorer l'orientation professionnelle dans les écoles;
8. Promouvoir l'égalité des chances d'accès à l'enseignement pour adresser la question de la polarisation;
9. Généraliser l'année d'école préscolaire;
10. Promouvoir l'intégration des enfants handicapés;
11. Améliorer la promotion de l'inclusion sociale dans les écoles;

12. Améliorer la compétence personnelle et professionnelle dans les écoles.

Voici les objectifs de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui visent à améliorer l'aide sociale à l'enfance :

1. Réduire considérablement la pauvreté des enfants;
2. Réduire le risque d'abandon, en s'assurant notamment que les enfants naissent dans une famille qui a planifié leur arrivée;
3. Réduire rapidement le nombre et la gravité des cas d'enfants négligés/abusés/exploités par leur famille;
4. Réformer l'approche à l'abandon;
5. Augmenter et maintenir le taux des naissances dans un environnement de qualité;
6. Diversifier les services communautaires de soutien à l'enfance;
7. Professionnaliser les travailleurs à l'enfance;
8. Sur une période d'un ou deux ans, éliminer le problème des enfants de la rue;
9. Prévenir la délinquance juvénile et réintégrer les jeunes délinquants dans la société, offrir un soutien aux victimes mineures.

Après la mise en place de la stratégie de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, certaines réformes ont été menées dans les institutions pour enfants. Elles concernent une nouvelle organisation dans les établissements et une mise en place rapide de cette organisation; la création de certaines normes au niveau national concernant l'aide sociale à l'enfance, au sein et à l'extérieur de la famille ; suivi mené auprès des établissements publics et privés (ONG) et des familles dans lesquelles les enfants sont placés; élaboration de programmes de soutien nationaux pour la transition à la vie adulte des jeunes quittant les établissements et les familles d'accueil.

On doit aussi noter que la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale met en place des mesures destinées à soutenir les enfants au sein de leur famille. Parmi ces actions:

- Accroître la responsabilité des parents face à la naissance de leur enfant par l'accès aux services de consultation pour les parents dans les groupes à risque;
- Prévenir l'abandon en ciblant rapidement les cas à risque, par des services sociaux, un soutien matériel et la prise en charge des familles où il y a risque d'abandon par la création de centres de jour pour soutenir les enfants;
- Promouvoir l'adoption nationale, diminuer l'adoption internationale;
- Améliorer le système de placement familial;
- Améliorer les procédures de sélection et la formation des assistants à la maternité;
- Réexaminer le système de financement du placement familial. Le système est face à une potentielle crise financière;
- Organiser le système de soutien et assurer la surveillance continue des enfants placés dans des familles d'accueil. ♦

#### Références :

Social Policy. Romania in the European Context (coordinators and coauthors Zamfir, Elena and Zamfir, Catalin), Alternative Publishing House, Bucharest, 1997.

For a Child - focussed Society-UNICEF Report coordinators: Catalin Zamfir and Elena Zamfir, Bucharest, Alternative Publishing House, 1998.

The situation of woman in Romania, Authors: Zamfir, Elena and Zamfir, Catalin, Expert Publishing House, Bucharest, 2000.

Anti-poverty strategy and community development, Zamfir, Elena, coordinator, Expert Publishing House, Bucharest, 2002.

Social policy for family and children in Romania, Report UNICEF/ University of Bucharest and Research Institute for Life Quality, coordinated by Elena Zamfir, Buchrest, 2002.

Zamfir, Elena " Directions of the Reform in the Child and Family Protection System" in The Journal of Social Work, Bucharest, No.2/2002.

National Anti-Poverty and Social Inclusion Plan, July 2002, Government of Romania.

## Forum sur l'éducation



Conférencier :

**M. Jacques Édouard Alexis**

Ancien premier ministre d'Haïti et  
président de la Fondation Éducation  
et société, Haïti

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, en tout premier lieu, de remercier Monsieur Moncef Guitoni et Monsieur Luc Dupont, respectivement Président de la FIEP et Président de la SROH, de m'avoir si aimablement invité à participer à cet important congrès. Cette invitation m'offre l'opportunité d'intervenir sur un thème qui nous intéresse tous : le caractère pluriel de nos sociétés et la nécessité d'un projet qui rassemble. Comment contribuer à la recomposition du social, alors que nos sociétés semblent de plus en plus travaillées par des mécanismes de désintégration du tissu social? Comment apprendre ou ré-apprendre à vivre ensemble dans la même société, alors que celle-ci abrite des logiques sociales tellement divergentes?

L'actualité de ce questionnement saute aux yeux. D'abord, et cela pour plusieurs raisons, l'avenir même des sociétés modernes se construira dans la diversité. Diversité des options individuelles, une fois que l'on admet le droit des individus au plein exercice de leur autonomie, et donc leur capacité à se construire et à s'affirmer comme sujets de leur propre histoire, c'est-à-dire leur capacité à exhiber leur identité singulière. Diversité aussi des groupes sociaux d'appartenance, lieux de construction d'identité collective, je dirais intermédiaire, capable d'entrer en contradiction avec d'autres identités collectives dans la même société.

Les sociétés modernes se construiront dans la diversité de manière plus radicale, parce que, pour des raisons relatives à l'équilibre démographique et à l'activité économique, elles seront de plus en plus obligées de solliciter, ou d'accepter, des mouvements migratoires du Sud vers le Nord. Elles devront donc, bon gré mal gré, gérer l'arrivée de migrants appartenant à des espaces culturels, à des univers socio-économiques différents. Et alors, comment, dans le respect mutuel, mais sans mettre en péril l'unité d'un espace

socio-culturel donné, accueillir, intégrer, accepter l'autre en tant qu'autre, sans l'exclure sous une forme ou sous une autre?

En réalité, notre questionnement a gagné en actualité à partir du 11 septembre 2001. Il nous revient d'apprendre à vivre dans ce que certains ont appelé la « société de risque ». Et l'une des manifestations de ce risque est peut-être la menace d'implosion d'un social qui n'arriverait plus à se réunifier face à la multiplicité des projets individuels ou collectifs. Et alors l'issue n'est ni la seule recherche de points communs, de dénominateurs communs, ni le simple respect des différences. Cela a été déjà dit, l'événement du 11 septembre est sans doute aussi l'expression catastrophique d'une incapacité nullement insurmontable de se parler, de se comprendre, à partir de lieux sociaux différents. Mais, en fait comment prendre en charge cette diversité sans la détruire? Ou plus exactement, comment l'exploiter pour renforcer la vie en société? Autrement dit, comment, au cœur de la diversité, définir ensemble un projet singulier?

Ces préoccupations sont politiques, au sens le plus grand de ce terme. Elles interpellent en fait les modes et les pratiques de gestion du social. Elles portent déjà en elles-mêmes une vision du vivre-en-société. Elles s'inscrivent en faux contre toutes les démissions, toutes les crispations, toutes les dénégations, tous les angélismes aussi, face à cette complexification du social. Elles invitent les hommes politiques, mais aussi les éducateurs, les journalistes, enfin tous ceux-là qui contribuent à la construction d'une opinion publique à se définir comme des facilitateurs du vivre ensemble. Elles indiquent en fait la route à emprunter pour la construction du vrai bien commun, laquelle construction suppose une mise en dialogue de toutes les composantes de la société.

Je ne vous surprendrai pas en affirmant que la problématique du jour m'interpelle à plusieurs titres. Comment ne pas évoquer ici la situation de la majorité de mes compatriotes vivant en Amérique du Nord qui évoluent comme dans des enclaves, victimes d'un processus d'exclusion? Ils sont arrivés avec leur spécificité; pour la plupart, avec la nouvelle vague migratoire comme on le verra plus loin, ils sont incapables de maîtriser les nouveaux codes auxquels ils sont exposés; ils s'intègrent difficilement au marché du travail; ils vivent en famille des drames intergénérationnels parfois critiques : les Haïtiens de la diaspora, en leur majorité, ne semblent pas participer à un processus de construction d'un projet singulier. Et alors comment ne pas voir l'intérêt de votre démarche qui vise à définir les éléments d'un processus d'inclusion?

En tant que Caraïbéen et Antillais, je suis aussi concerné par ce désir de construction collective d'un projet commun. Transplantés en Amérique depuis 500 ans, les peuples de la Caraïbe sont encore influencés par le mythe des valeurs occidentales longtemps considérées par certains comme des valeurs universelles. Ce mythe ne paraît plus avoir d'avenir. Pourtant notre Caraïbe demeure, au-delà de tant de siècles, à la fois une et plurielle. Nous y sommes, noirs, blancs, jaunes, rouges, mais en majorité, sinon tous, des créoles, donc des « hybrides ». Et notre réalité nous demande d'évoluer ensemble dans une mosaïque de cultures qui, finalement, forme la culture caraïbéenne ou antillaise.

«Bâtir ensemble notre devenir : Un projet singulier pour une société plurielle». Cette problématique est au fondement des luttes du peuple haïtien en général. La société haïtienne est née comme société d'exclusion. Et l'exclusion, je veux dire, l'exclusion de la grande majorité était totale, politique, économique, culturelle sociale. La demande d'intégration émanant de cette majorité invite donc à la formulation d'un projet singulier dans une société haïtienne plurielle. Et, en un certain sens, il n'est pas interdit de penser que la longue et grande instabilité de la société

haïtienne vient de l'incapacité des acteurs à dessiner vraiment les contours de ce projet singulier.

Je signale au passage, que dans cette situation, les parents vivant en Haïti, se retrouvent eux aussi en face de sérieux défis. D'autant plus que les familles elles-mêmes sont soumises à des forces, je dirais, centrifuges. Une lourde dynamique de migration interne qui parfois éloigne les jeunes de leurs parents, les effets pervers de la migration externe qui sait séparer, ne serait-ce que provisoirement, parents et enfants, les différentes influences auxquelles sont soumis les jeunes, toutes ces forces conjuguent leurs effets pertinents pour mettre en difficulté le tissu familial. Et alors face à ces symptômes de l'éclatement du tissu social, quel pourrait être le rôle des parents haïtiens vivant en Haïti?

Mais vous aimeriez sans doute entendre parler de la construction de ce projet singulier dans vos sociétés qui accueillent des migrants, par exemple, haïtiens!

J'introduirai mes propositions en présentant, à titre illustratif, certaines difficultés auxquelles doivent faire face parents et jeunes haïtiens vivant en Amérique du Nord. Mais, partant du cas haïtien, mon propos se veut plus général.

Différentes études ont déjà illustré l'évolution du profil social des migrants haïtiens sur une période d'environ quarante ans. Les migrants haïtiens de la dernière vague proviennent, pour l'essentiel, des couches défavorisées. Il est vrai qu'actuellement un nombre important de jeunes professionnels obtient le statut de résidents au Canada. Mais dans l'ensemble, la dernière tendance attestée du mouvement migratoire vers l'Amérique du Nord ne semble pas connaître d'inflexion : les nouveaux migrants haïtiens se distinguent nettement des premiers arrivants qui appartenaient surtout à la couche des professionnels.

Le décalage entre l'espace scolaire et l'espace familial alimente un hiatus vécu par les enfants des immigrants haïtiens :

le décalage s'installe en fait au cœur même de la relation familiale. Il y a en réalité une véritable rupture de communication entre les enfants, et surtout les jeunes, et leurs parents. Les jeunes eux, même en difficulté au sein de l'école, sont exposés à des pratiques langagières, à des objets culturels, à des modes et des styles de vie tout à fait étrangers aux parents. Et de plus, différents intervenants scolaires ou sociaux en général les informent de leurs droits et développent avec eux des stratégies de défense de ces droits face à des parents parfois peu « branchés ». Tant et si bien que s'instaure souvent à la maison un véritable dialogue de sourds, le conflit des normes et des codes atteignant parfois le seuil de l'intolérable. L'on connaît alors la suite...

Tout cela nous renvoie finalement à la problématique de fond : les voies et moyens de la définition d'un projet singulier pour une société plurielle.

Je mettrai au premier plan la nécessité de la construction de rapports sociaux plus égalitaires entre les différents groupes. Vivre ensemble dans une société plurielle, c'est lutter pacifiquement contre l'exclusion sociale. En cela, le Québec a déjà donné un rare exemple avec le triomphe de la « Révolution Tranquille ». Vivre ensemble dans une société plurielle commande de s'évertuer à favoriser la cohabitation démocratique et harmonieuse dans un environnement multiethnique. Vivre ensemble dans une société plurielle, c'est promouvoir la construction d'une citoyenneté démocratique dans l'intérêt de tous, la construction de cette citoyenneté qui garantit la jouissance des droits civils, des droits politiques, mais aussi des droits sociaux.

Je sais qu'au niveau de la législation et de la réglementation, il y a eu des avancées considérables en Amérique du Nord. Mais nous en convenons tous, la lutte contre l'exclusion sociale doit être reprise à nouveaux frais. Plusieurs indicateurs sont là pour le rappeler. Il faut inscrire dans les faits et dans des faits durables les bonnes intentions et les bonnes politiques déjà définies. Et, à ce

niveau, on ne doit cesser d'identifier les barrières de nature systémique qui alimentent subtilement l'exclusion. Le volontarisme ne doit pas être absent : nonobstant ce qui se dit parfois au Sud du Canada, la discrimination positive demeure un mécanisme d'intégration sociale.

De plus, une attention plus grande devrait être accordée aux jeunes des familles d'immigrés. Certes, dans le cas d'Haïti, je suis partagé entre le constat douloureux que le Canada est en train d'aspirer de manière systématique les jeunes professionnels de mon pays et la nécessité pour ces derniers de réussir dans leur nouvelle société d'accueil. Mais une fois que ces jeunes se retrouvent ici, leur intégration sociale et leur pleine réussite doivent être un objectif visé non seulement par eux et leurs parents, mais aussi par l'ensemble de la société d'accueil.

Créer les conditions de la réussite des jeunes des familles de migrants, c'est d'abord leur permettre d'accéder à une formation intellectuelle et professionnelle de qualité. Ces jeunes ne devraient connaître aucune forme de pénalisation, en raison de leur appartenance à des groupes en difficulté. Nous savons qu'ici, des interventions spécifiques seraient bien indiquées dès les premiers pas à l'école. À toutes les étapes du parcours scolaire, des modalités spécifiques d'accompagnement devraient être identifiées pour lutter contre les effets pervers de la discrimination systémique qui est à l'œuvre dans les établissements d'enseignement.

Créer les conditions de l'intégration des jeunes appartenant à des groupes d'immigrants, c'est aussi tout mettre en œuvre pour que l'on parvienne à une égalité de résultats sur le marché du travail. Avoir reçu une formation professionnelle pertinente et de qualité, c'est une chose, s'intégrer au marché du travail, c'en est une autre. Je ne vous apprendrai rien, en répétant que les barrières invisibles à l'œuvre sur le marché du travail, sont des plus difficiles à abattre. La construction d'un projet singulier suppose qu'au niveau de

l'insertion professionnelle de qualité des jeunes migrants, tout comme à celui de la stabilité de leur emploi, la société d'accueil ne baisse pas les bras face aux ratés de l'intégration au marché du travail.

Et puis, comme le souligne la lettre d'invitation à ce congrès, des initiatives sont à prendre en direction des parents. Il faut aider les parents haïtiens à conquérir des espaces de pouvoir au sein de la société d'accueil en général. À n'en pas douter, leur situation de mineurs sociaux produit des effets négatifs non seulement sur la représentation qu'ils se donnent d'eux-mêmes, mais aussi sur le processus de construction de l'image d'eux-mêmes par leurs enfants et surtout par leurs jeunes?

Comment ne pas évoquer ici la complémentarité qui devrait exister entre les parents et l'école, en ce qui concerne l'éducation des jeunes? Nous le savons tous, en tant qu'agents de socialisation, la famille et l'école contribuent de manière irremplaçable à la constitution de l'être social des enfants et des jeunes. Il ne serait donc pas inutile d'insister, une fois de plus, sur la nécessité d'une forte coopération entre ces deux réseaux primaires de sociabilité. Le développement de ce projet singulier que nous appelons tous de nos vœux présuppose, sans nul doute, une harmonisation des réponses apportées à la fois par l'école et par la famille aux défis de la société plurielle.

Et comment alors ne pas demander que l'école soit mise à contribution dans le cadre d'une dynamique inclusive qui viserait à renforcer le pouvoir des parents? En donnant à ceux-ci leur véritable place dans la gestion participative des établissements scolaires, on leur offrirait la possibilité d'intervenir comme acteurs dans un champ d'une importance capitale pour l'avenir de leurs enfants et celui de la société toute entière.

Pour que les parents d'origine étrangère puissent, en tant qu'éducateurs, contribuer à l'élaboration de ce projet singulier, il ne serait pas inutile qu'en plus de leur véritable intégration au

marché du travail, l'on se préoccupe du renforcement de leurs compétences parentales, tout comme de leur maîtrise des nouveaux codes de la société d'accueil. Peut-être que ces éducateurs que sont les parents d'origine étrangère ont besoin, à leur tour, d'une éducation qui les initie aux normes et comportements de la société d'accueil, qui les habilite aussi à se manifester comme acteurs à part entière.

Bâtir ensemble notre devenir : un projet singulier pour une société plurielle. Nous parlons bien de pluralisme, de diversité, et même de diversité culturelle. Il nous faut, dans le fond, aller au-delà des euphémismes! La juxtaposition de différents référents et horizons culturels qui semble être une des caractéristiques des sociétés modernes doit être éclairée, en réalité, à partir des relations de domination entre des groupes sociaux. Dans une société d'accueil, certains groupes sociaux se situent du côté du pouvoir, d'autres sont en situation de minorité sociale. La différence culturelle entre des groupes prend appui sur une différence au niveau du positionnement social. Et, en fonction de ce positionnement social, les cultures ne sont pas simplement différentes entre elles, elles appartiennent à des groupes dominants ou à des groupes dominés. Il y a donc des cultures dominantes et des cultures dominées.

Il n'est pas pensable qu'à partir d'une situation d'exclusion, des groupes puissent se faire entendre de ceux qui élaborent un projet commun à toute une nation. La lutte contre l'exclusion et la construction d'une citoyenneté permettront, à terme, aux parents et aux jeunes des familles d'immigrés de jouer leur partition dans la démarche de production d'un projet singulier.

Je vous remercie. ♦

## Forum sur l'éducation



Nom du conférencier :

**Dr. Alireza Assareh**

Doyen de l'Université islamique  
Dezful Azad, Iran

Le monde dans lequel nous vivons a énormément changé. Ces transformations ont été provoquées entre autre par les progrès technologiques, comme l'apparition des satellites et des systèmes Internet. En plus de ces transformations, l'émigration à travers le monde a créé un contexte dans lequel les êtres humains sont de plus en plus appelés à coexister. C'est le sens moral de l'homme qui a permis aux différentes races, cultures et langues de coexister en harmonie. Ainsi, les émigrants doivent apprendre à fonder leur existence sur des principes moraux plutôt que sur des préjugés raciaux ou personnels. Sa'di, le plus grand poète iranien auquel le monde a rendu hommage en ajoutant son nom dans le hall d'entrée des Nations Unies à New York, invite l'homme à faire tomber ses barrières :

**La race humaine est  
d'une seule essence,  
Créée sur un solide fondement;  
Un seul membre de douleur infligé,  
Suffit que dans tous les autres,  
la force de la Masse soit ressentie.**

Par ailleurs, le premier Imam Shi'ite islamique, imam Ali, a déclaré dans un décret à Malek-e Ashtar, son gouverneur général provincial en Égypte, que tous les hommes lui ressemblent, soit parce qu'ils partagent la même religion ou la même humanité, et que lui, le gouverneur, devrait donc se comporter comme il voudrait que les autres se comportent avec lui. Les transformations locales et internationales du monde actuel ont créé un contexte dans lequel l'être humain n'a pas d'autre choix que de coexister, et ce malgré les différentes croyances, concepts, mentalités et cultures. Même s'il est important que tous les êtres humains tiennent à leurs identités nationales et

culturelles, la séparation de leur distinction religieuse, raciale et même tribale peut leur causer un certain malaise sur le plan psychologique et social. Ils doivent donc s'appuyer sur les fondements de leur culture pour mener une existence de paix et de bien-être.

Quoique la perte d'une partie de son identité raciale et de ses croyances soit associée avec l'acculturation, ce qui implique des conséquences psychologiques et sociales, les hommes doivent apprendre à fonder leur existence selon leurs propres valeurs sociales et culturelles. En d'autres termes, puisqu'on interagit avec des peuples ayant divers impératifs économiques et culturels, on doit respecter les valeurs humaines partagées telles que prévues par les lois internationales et la charte des Nations Unies. Ce sont en effet ces principes qui renforcent la nécessité de coexister en paix et en harmonie.

Plusieurs années se sont écoulées depuis la création de la charte des Nations Unies qui est l'expression d'autant d'espoirs humains, universellement valables. Depuis cette date, beaucoup de transformations sociales sont apparues, dont la mondialisation, qui représente sans doute la transformation la plus importante. Le destin de l'être humain est de plus en plus confronté au changement. Parmi les enjeux importants de notre époque figurent les éléments suivants :

- Mondialisation;
- Détachement de plus en plus marqué des jeunes par rapport aux valeurs et coutumes nationales;
- Réduction et transformation des valeurs nationales et tribales;

- Plusieurs changements et différences dans les goûts, aspirations et attentes de la nouvelle génération;
- Désintérêt de la nouvelle génération par rapport aux valeurs ancestrales, incompréhension de leurs parents et des générations précédentes;
- Transformation de la structure familiale;
- Augmentation illogique de l'émigration rurale vers les centres urbains et des régions locales vers les régions plus globales
- Écart entre les générations.

L'ensemble de ces paramètres crée des problèmes identitaires chez les jeunes et met en cause leur patrimoine culturel et la relation entre parent et enfant. Par ailleurs, ces paramètres nuisent à l'indépendance de la nouvelle génération puisque celle-ci se tourne davantage vers l'étranger et ne porte plus autant d'intérêt pour le nationalisme. Ce phénomène pourrait provoquer un certain malaise social au sein de cette génération, plus susceptible à l'anxiété, la solitude et la déception. Par ailleurs, la mondialisation est la présumée garantie d'un avenir dans lequel la coexistence sera la plus harmonieuse possible. Elle implique en conséquence certaines prévisions en éducation, qui doivent être prises en compte et ajoutées à la charte des Nations Unies. La mondialisation et le nouveau mode de vie qui en découle nécessitent certaines capacités pour que les êtres humains puissent coexister en harmonie. Il faudrait leur apprendre à conserver leur patrimoine pour honorer leur civilisation et à protéger leur identité nationale et religieuse, afin de garder leur sentiment d'appartenance à un groupe.

Celui-ci leur offrira une certaine stabilité sur le plan mental et un équilibre qui leur permettra de jouir des agréments de l'existence.

Afin d'encourager la nouvelle génération à conserver son patrimoine et ses valeurs sociales et culturelles, il faudrait :

- Créer le sentiment d'appartenance à un groupe
- Créer un sentiment d'obligation envers l'héritage du passé et du présent ainsi qu'envers les valeurs qu'il véhicule;
- Conserver le patrimoine de la civilisation mondiale, dont l'UNESCO s'est fait un devoir. Afin de protéger ces patrimoines, il faudrait favoriser et diffuser la littérature de différentes langues et cultures. Il faudrait aussi encourager les œuvres d'art d'origines nationales, raciales et tribales diverses. Les pays plus faibles et démunis de soutien ne doivent à aucun prix perdre leur identité nationale dans leur lutte contre l'agression culturelle. Voilà pourquoi les dirigeants de notre époque s'efforcent de préserver les espèces rares d'oiseau, d'animal ou de plante, surtout quand elles sont en voie de disparition. Par conséquent, plusieurs éléments historiques, espèces végétales ou animales pourront survivre. Il ne faut pas que la mondialisation se fasse au prix de la disparition de l'identité nationale ou religieuse, de la culture, de l'héritage, de la littérature ou des vestiges et traces de l'histoire. Tous les citoyens doivent envisager la coexistence mondiale tout en respectant leurs propres valeurs. Chacun doit donc être sensibilisé au phénomène mondial. C'est aux parents et à leurs enfants d'assurer l'avancement du

système mondial. Afin qu'il puisse s'épanouir, le système doit écouter l'enseignement des prophètes tels que Moïse, Abraham, Jésus et Mohamed (que la Paix soit avec Eux). Pour chacun, l'affection, la bonté et le sentiment moral sont les fondements de la coexistence. Afin d'établir une citoyenneté axée sur les valeurs du citoyen idéal décrites ci-dessus, la Fédération internationale pour l'éducation des parents, qui est aujourd'hui responsable de l'éducation des parents dans le monde, doit participer à la réalisation d'une société de coexistence harmonieuse pour l'avenir des pays membres des Nations Unies. ♦



# Forum sur l'administration de la justice



Le forum sur la justice était animé par monsieur W. Gerry Robinson de la Commission de l'Immigration et des Réfugiés du Canada.

*Les conférenciers étaient :*  
le président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso, Son Excellence monsieur Idrissa Traoré

et l'Honorable Charles D. Gonthier, Juge à la Cour Suprême du Canada.



## *Synthèse du forum sur l'administration de la justice*

*Le forum sur l'administration de la justice était présidé par M. Gerry Robinson, membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, et regroupait d'éminents juristes en la qualité de l'Honorable Charles D. Gonthier, Juge à la Cour Suprême du Canada et Son excellence monsieur Idrissa Traoré, président du Conseil constitutionnel, Burkina Faso.*



**Me Nicole Ladouceur,**

rapporteur

Ce forum a abordé les questions suivantes :

**Comment la justice peut-elle se renouveler pour s'adapter et prendre en considération l'émergence d'un nouveau tissu social ?**

**Comment s'assurer que la justice soit appliquée en fonction des faits et gestes de la personne et non pas en fonction de l'ethnicité ?**

**Comment concilier droits individuels et droits collectifs ?**

**La formation des juges, avocats, procureurs et policiers doit-elle être actualisée ?**

### **Les conférences**

La première conférence a été présentée par l'Honorable Gonthier, Juge à la Cour Suprême du Canada sous le titre : «Droit et morale : la morale comme fondement du droit, l'effet du droit sur l'environnement moral ». Selon lui, le droit et la morale constituent la base sur laquelle on doit réfléchir pour répondre aux questions posées dans ce forum. Pour cela, le juge Gonthier a décomposé son exposé en trois parties.

Dans la première partie, il a décrit la démarche suivie par le système juridique canadien pour distinguer entre droit et morale et a démontré que, pour être respecté, le droit doit avoir un fondement moral et qu'il devrait tendre à améliorer notre environnement moral. Cette partie a permis donc de déterminer dans quelle mesure les lois doivent être une expression morale.

Dans la deuxième partie de son exposé, le juge Gonthier évoque trois grands thèmes sur lesquels pourraient s'affronter les visions divergentes du débat sur le droit et la morale. Ces thèmes sont : liberté et pouvoir; individu et collectivité; village planétaire et régionalisme. Selon l'Honorable juge, la capacité de protéger et de promouvoir notre environnement moral sera jugée sur la façon avec laquelle notre système juridique et la société vont composer avec ces trois thèmes.

Dans la troisième partie de son exposé, le juge Gonthier évoque la valeur de fraternité. Selon lui, cette notion a une place importante dans le mouvement des droits de l'homme. Malgré qu'elle est rarement évoquée directement devant les juridictions, la fraternité est évoquée indirectement à travers des notions connexes comme la solidarité, l'état social, l'équité, la justice et la dignité humaine. Elle repose sur quatre valeurs principales à savoir l'inclusion, l'engagement et la responsabilité, la justice et l'équité et enfin la coopération.

La deuxième conférence était présentée par son Excellence monsieur Idrissa Traoré sous le thème: «Discriminations : le droit, la justice et le principe de l'égalité des chances». Son allocution a porté sur trois volets : les discriminations positives, les discriminations proscrites et les pistes de solutions pour rendre plus efficace la lutte contre les discriminations.

Par discrimination positive, le président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso, entend dire les mesures spécifiques à prendre pour permettre à un groupe en position d'infériorité de compenser ou de réduire les inégalités réelles qu'il subit. Selon lui, la discrimination positive se justifie par les valeurs comme la solidarité, la fraternité, la dignité humaine, l'état social, l'équité etc. Elle est légiférée par les lois et la jurisprudence et ce, dans les domaines politique, social culturel et religieux.

Quant aux discriminations proscrites, Son Excellence monsieur Traoré se réfère à toute distinction, exclusion restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique dans le but de compromettre la reconnaissance et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel.

La lutte contre les discriminations proscrites se fait, d'après le président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso, par l'adoption d'une politique nationale. Cette politique doit atteindre plusieurs objectifs. Nous citons par exemple ces deux objectifs: permettre aux associations anti-racistes d'ester en justice ou d'intervenir sans limitation de compétence et élargir la liste des infractions à tous les comportements discriminatoires.



## Le débat

La discussion a porté sur deux thèmes : d'abord la signification et les fondements même de la justice et ensuite sur l'administration de la justice.

La session de discussion a débuté avec une affirmation générale acceptée par tous : celle voulant que nos sociétés sont de moins en moins définies par des frontières géographiques et que les conventions internationales jouent un rôle grandissant dans la définition des normes sociales que se donnent les sociétés. Dès lors se constitue le défi pour toute société : devant le pluralisme de croyances, de valeurs, de coutumes comment faire pour que nos systèmes juridiques évoluent dans le respect d'un tel pluralisme, d'une telle diversité. Comment concilier le respect des droits de l'individu avec ceux de la collectivité, surtout lorsqu'il s'agit d'un nouvel arrivant et de son pays d'adoption?

Pour ce faire les participants ont examiné les préceptes fondamentaux de la justice, du droit et de la morale comme éléments de base pour la gouvernance de la société.

Il a été question de la double attente vis-à-vis son système de justice : nous nous attendons que les valeurs et morales trouvent leur expression dans nos lois puisque le droit est un système de règles de conduite de l'individu en société.

Deuxièmement, pour protéger ce fondement moral d'une société issu d'un consensus, nous nous attendons à ce que les lois doivent permettre de trancher des litiges de façon juste et sans arbitraire ni d'imprévisibilité.

Il a été question également des trois relations qui existent au sein de cette dynamique quant aux fondements de la société qui, de par leur nature, suscitent des tensions : s'expriment en termes de tensions d'équilibre : la relation entre la liberté et le pouvoir (ou droits et devoirs), entre l'individu et la société (l'individu vit-il seul ou fait-il partie d'un tissu collectif?) et enfin, entre les régionalismes et le village planétaire, qui assez curieusement, malgré le fait qu'ils soient contraires, sont deux forces en émergence.

Pour aider dans la recherche de solution à une dynamique qui trouve son origine sur le plan international, nous avons été

transportés en 1948 lors de la rédaction de l'article premier de la déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Cette notion de fraternité, que d'autres appelleraient solidarité, doit animer les comportements et contient quatre préceptes : l'inclusion, la responsabilité, la justice et l'équité, et la coopération. Ces préceptes sont l'expression même de la dignité humaine et doivent être à la base de la société.

Si l'intégration des personnes issues de différentes cultures est nécessaire pour la stabilité sociale et représente une force unificatrice pour la société alors toute forme de discrimination doit être combattue. Si le système de justice représente l'expression des valeurs intrinsèques de dignité et de fraternité, alors forcément il doit protéger les valeurs de la société par les règles de droit.

Or force est de constater que la société évolue et que les évolutions du système juridique n'ont pas toujours suivi. Il est nécessaire que l'administration de la justice puisse outiller les parties afin que justice puisse être faite. Ainsi, la victime doit avoir confiance que sa plainte sera reçue et traitée équitablement et selon la règle de droit. L'appareil doit être sensibilisé au fait que la notion d'autorité, de police et de droit n'est pas bien comprise par les nouveaux arrivants qui ont souvent d'autres vécus.

Il faut adapter les règles aux situations où la preuve est difficile à obtenir. Il faut s'assurer que les victimes ont les moyens de faire valoir leurs droits ou encore qu'elles ne subiront pas de conséquences désagréables pour les avoir exercés. Enfin, tous étaient d'accord qu'une sensibilisation et une éducation accrues des intervenants dans l'administration de la justice est plus que nécessaire. Ainsi, l'administration de la justice est le reflet de l'homme, forcément, elle sera imparfaite d'où la nécessité d'une éducation. Mais il ne faut pas se limiter à l'administration de la justice. L'éducation doit aussi se faire au niveau comportemental, c'est à dire qu'il faut avoir une meilleure compréhension humaine de solidarité et de fraternité. ♦

## **Droit et morale : la morale comme fondement du droit, l'effet du droit sur l'environnement moral**

### **1) Introduction**

Je vous présente ces réflexions sur le droit et la morale comme toile de fond sur laquelle on doit réfléchir aux réponses à donner aux questions qui sont posées à l'adaptation de l'administration de la justice à la société d'aujourd'hui. Je les crois au cœur de notre problématique et de nos défis.

Les sociétés contemporaines manifestent une double attente vis-à-vis leurs lois et leurs tribunaux : la première étant que les valeurs morales trouvent expression et sanction dans les lois – les chartes de droits de la personne en sont l'expression la plus éloquente; la seconde que les règles particulières de droit soient ainsi conçues et appliquées qu'elles permettent de trancher chaque litige de façon juste- l'injustice particulière est de moins en moins tolérée au nom du respect d'une règle générale.

Il reste cependant que la primauté du droit exige une règle objective à laquelle se réfère le juge au risque de se diluer en fait du juge et sombrer dans l'arbitraire ou à tout le moins l'imprévisible. Une certaine stabilité est une qualité nécessaire du droit.

Je me propose d'esquisser le rôle du droit, ce qu'on peut en attendre et les limites à son action comme instrument de justice. Pour y avoir recours à bon escient, il faut les comprendre. Au cœur de cette question est celle de la relation entre droit et morale. Il est essentiel d'en saisir les éléments pour jauger les orientations et partant les actions, les initiatives à entreprendre.

J'entend envisager sous deux aspects : l'ordre moral comme fondement du droit et l'effet du droit sur l'ordre moral de la société.

Je vais diviser mon exposé en trois parties, je décris en premier la démarche suivie aujourd'hui dans le système juridique du Canada pour délimiter droit et morale. Je soulignerai les différences entre droit et morale et je démontrerai que, pour être respecté, le droit doit avoir un fondement moral et qu'il devrait, de plus, tendre à améliorer notre environnement moral. Cette partie permettra de mieux déterminer dans quelle mesure les lois doivent être une expression morale.

Puis, j'évoquerai trois grands thèmes sur lesquels pourraient s'affronter les visions divergentes du débat sur le droit et la morale. J'avancerai l'idée que notre capacité de protéger et de promouvoir notre environnement moral sera jugée à la façon dont notre système juridique et la société dans son ensemble vont composer avec ces trois thèmes.

Je terminerai en évoquant la valeur de fraternité et la réponse qu'il nous appartient qu'elle soit aux défis de l'humanité.

Avant d'aborder le vif du sujet, il est utile de poser certaines définitions.

Le droit est un système de règles servant à régir la conduite de l'individu quand elle a une incidence sur d'autres individus et sur la société. Dans des cas plus rares, il peut régir la conduite de l'individu envers lui-même. Ainsi, au Canada l'article 14 du code criminel interdit à quiconque de consentir à ce que la mort lui soit infligée. L'article 71 interdit à quiconque d'accepter un défi à se battre en duel. L'article 290 interdit la bigamie, même consensuelle. Essentiellement, donc, le droit régite la conduite et non la pensée.

La morale est un ensemble de règles guidant la conscience et la conduite d'une personne envers elle-même, son



Conférencier :

**L'Honorable**

**Charles D. Gonthier**

Juge à la Cour Suprême du Canada

créateur, autrui et la société (y compris ses institutions). La pensée est donc au cœur de la morale.

Pour ce qui est du chevauchement entre les deux notions, je crois qu'il est généralement admis qu'il y a des domaines où les lois n'ont rien à voir avec la morale et d'autres, au contraire, où la morale est inhérente aux règles de droit.

Un exemple de la première catégorie sont les lois de nature réglementaire purement arbitraires. Exemple : dans telle rue, la circulation doit aller d'ouest en est. La loi aurait pu tout aussi bien exiger que la circulation aille d'est en ouest. Aucune des deux options ne correspond à une conception morale particulière; il s'agit simplement d'une décision réglementaire fondée, espérons-le, sur un modèle de circulation efficace.

Pour illustrer la seconde catégorie de lois, prenons les codes disciplinaires des professions. Ici, morale et règles de droit s'entrecroisent. Ainsi, l'article 2.03 du code de déontologie des avocats du Québec dit : « La conduite de l'avocat doit être empreinte d'objectivité, de modération et de dignité. » L'obligation d'agir avec dignité est profondément ancrée dans les principes moraux. Le code de déontologie le plus ancien est probablement celui des médecins, le serment d'Hippocrate.

Ainsi, l'essentiel des questions de droit portées devant la Cour suprême ont trait à des règles de droit pénal et civil. Dans plusieurs domaines du droit civil, nous avons accepté sans hésitation l'introduction d'éléments moraux dans la loi. En matière de relations commerciales, par exemple, des décisions récentes de la Cour ont renforcé les concepts de « bonne foi » et d'obligations fiduciaires. Ce concept de bonne foi a été intégré au code civil du Québec, par les articles 6 et 7. Le fait que nous acceptions naturellement l'inclusion de ces concepts moraux dans le domaine du droit civil est une évolution positive.

En matière pénale, par contre, la portée à donner à la règle morale en droit pénal reste l'objet de débats intenses. Ce n'est pas surprenant puisque le droit pénal est

le domaine de législation qui apporte à notre système de justice la plus vaste gamme de sanctions, et qui peut avoir la plus grande incidence sur la liberté de la personne.

Les règles de notre système de droit pénal sont intrinsèquement morales et sont conçues pour régir, protéger et promouvoir notre environnement moral.

Dans leur fonction de réglementation, les lois sont morales parce que, sans fondement moral solide, il serait très difficile de les faire respecter par la société qu'elles sont censées régir. Même ce grand libéral qu'était H.L.A. Hart l'a reconnu quand il a écrit :

« En l'absence de ce contenu [moral], les hommes, étant donné ce qu'ils sont, n'auraient aucune raison d'obéir volontairement à quelque règle que ce soit; et sans un minimum de coopération consentie volontairement par ceux qui estiment qu'il est de leur intérêt d'obéir aux règles et de les maintenir, il serait impossible de forcer ceux qui n'accepteraient pas volontairement de s'y conformer. » (*Le concept de droit*, p. 232).

Les lois protègent notre environnement moral en ce qu'elles sont le reflet d'un consensus moral sur le niveau de tolérance de certaines activités. Je souligne le mot « tolérance ». Le droit ne peut pas imposer à une population les convictions morales de la majorité quant à ce qui constitue le bien vivre. C'est plutôt la collectivité qui établit des lois afin d'interdire les comportements qu'elle ne peut pas tolérer parce qu'elle les considère comme fondamentalement préjudiciables pour elle et pour son environnement moral.

Cela ne signifie pas que les lois n'ont aucune fonction d'exemplarité en matière de conduite morale. Au contraire, affirme la Cour suprême dans *R.c. Morgentaler*, [1988] 1R.C.S. 30, p. 70 et, plus récemment, dans *R.c. Keegstra* [1990] 3 R.C.S.697, p. 769 où le juge en chef Dickson traitait de la constitutionnalité des dispositions du *code criminel* sur les messages haineux : « [...] le par.319 (2) sert à montrer au

public le profond sentiment de réprobation de la société à l'égard de messages haineux visant des groupes raciaux ou religieux. L'existence d'une règle particulière de droit criminel, ainsi que la tenue d'un procès où cette disposition est appliquée, constitue donc elle-même une forme d'expression, le message ainsi transmis étant que la propagande haineuse nuit aux membres du groupe cible et menace l'harmonie sociale. Comme je le dis dans mes motifs de l'arrêt *R.c. Morgentaler*, p.70 :

« Le droit criminel constitue une forme très spéciale de réglementation gouvernementale, car il cherche à exprimer la désapprobation collective de notre société pour certains actes ou omissions. »

Dans sa *Somme de théologie*, saint Thomas d'Aquin nous rappelle que l'intention des lois est de rendre les hommes bons (I-II, Q.92). Elles le peuvent et le font, mais dans les limites tolérées par nos pays multilingues, multiethniques et multiculturels où coexistent diverses convictions morales. Toutefois je crois qu'il serait imprudent de trop compter sur le système juridique comme moyen essentiel d'améliorer notre environnement moral.

## 2) DES THÈMES POUR UNE RÉFLEXION À VENIR

Pour déterminer si la loi continuera de protéger notre environnement moral, il faut à mon avis centrer le débat à venir sur trois grands thèmes inter reliés : liberté et pouvoir; individu et collectivité, village planétaire et régionalisme ou nationalisme. Mon but est de présenter simplement quelques exemples. Je vous laisse la tâche beaucoup plus délicate de trouver l'équilibre approprié dans chaque cas.

### a) Liberté et pouvoir

Le débat qui met en balance liberté et pouvoir consiste en fait à déterminer si les droits peuvent exister seuls, sur fond d'intérêts de l'État, ou s'ils sont assortis de responsabilités envers la collectivité, dont il faut aussi tenir compte pour assurer l'exercice efficace de ces droits.

Le débat pourrait donc également s'intituler « droits et devoirs ».

La jurisprudence pénale situe le débat sur plusieurs fronts. Pour un temps, au Canada il a pu sembler que les tribunaux ne considèrent que les droits de l'accusé pour décider des garanties procédurales appropriées dans des domaines comme l'admission des preuves. Nous observons toutefois que les jugements font de plus en plus souvent mention de l'incidence de certains comportements sur les victimes et de la nécessité de trouver un équilibre entre la protection de l'accusé et la recherche de la vérité. Exemple : la tentative du gouvernement d'édicter des dispositions limitant l'utilisation de la preuve du comportement sexuel antérieur d'une femme dans les affaires d'agression sexuelle. S'il faut veiller à ce que l'accusé ait un procès équitable, il faut aussi considérer les effets d'un interrogatoire importun sur la victime présumée, en particulier si l'interrogatoire a principalement un but dissuasif et n'est pas justifié par des arguments juridiques valables.

Notre Charte à l'instar des conventions internationales qui l'ont inspiré est essentiellement exprimée en termes de droits. Ces droits constituent le cadre du contrôle de certaines actions du gouvernement. Toutefois, chaque individu doit être prêt à s'acquitter de certaines obligations et responsabilités pour que notre collectivité évolue positivement. Sans engagement à l'égard de ces devoirs, il ne reste plus que le pouvoir pour assurer l'obéissance aux lois. Ces devoirs existent en Common law ( par exemple le devoir de diligence des individus dans certaines situations). Ils existent aussi dans le Code civil du Québec, qui parle à la fois d'obligations et de droits. Il est peut-être temps de penser à une Charte des devoirs si nous voulons mieux promouvoir la dignité de la personne dans la société. Ne devrait-on pas considérer les droits en fonction d'obligations correspondantes, et les libertés dans l'optique des responsabilités connexes?

### b) Individu et collectivité

Le second débat oppose les notions d'individu et de collectivité. Les

individus sont-ils des entités atomistiques n'ayant avec leur entourage que des interactions minimales? Ou font-ils partie d'un tissu collectif?

À mon avis, l'histoire constitutionnelle du Canada montre que la réponse n'est pas facile, ni même nécessaire peut-être, puisque les deux conceptions peuvent coexister. Alors que la Charte parle des droits de l'individu, le cadre constitutionnel contient aussi des droits collectifs. Au Canada, il s'agit entre autres des droits des minorités linguistiques et des droits des Premières nations du Canada.

On ne peut étudier les droits de l'individu séparément de leurs devoirs envers la société. On doit tenir compte de la nécessaire interaction des individus et de la collectivité plus vaste dans laquelle ils vivent.

### c) Village planétaire et régionalisme

Le troisième thème est celui du village planétaire, par opposition aux régionalismes. L'un des phénomènes les plus déconcertants de notre époque est qu'en dépit des remarquables progrès de la technologie des communications et d'un degré sans précédent de coopération internationale, le régionalisme et le nationalisme ont aussi gagné en vigueur. Serait-ce parce que les individus, devenant plus indépendants, ont davantage besoin de se définir par l'appartenance à des groupes plus petits et distinctifs? Naturellement, ces regroupements se forment autour de concepts de morale différents.

Nous avons vu resurgir, dans l'ancienne Union soviétique et en Yougoslavie, des divisions religieuses et ethniques longtemps occultées par la force physique de la domination communiste. En Algérie, un mouvement politique lutte pour la création d'un État fondé exclusivement sur la règle morale du Coran contre un gouvernement qui cherche à préserver l'État séculier. Peut-il y avoir une morale mondiale? La morale (et, partant, sa place appropriée dans le droit) peut-elle transcender toutes les frontières?

Je crois que le contexte multilingue, multiethnique et multiculturel canadien a donné naissance à des structures juridiques permettant la diversité des convictions morales. C'est le résultat de l'immigration en provenance d'une plus large diversité de cultures qui a permis l'interaction plus directe de différents systèmes de valeurs. En même temps, nous avons vu le déclin de structures traditionnelles qui soutenaient une perspective commune de ce qui était moral, notamment nos institutions religieuses et la famille. Notre système juridique s'est conformé à ces réalités, non pas en recourant à la loi pour imposer des choix moraux particuliers, mais en y recourant seulement lorsque la collectivité ne peut tolérer certains comportements parce qu'ils menacent le tissu social. Je crois que l'approche canadienne est de plus en plus adaptée au contexte planétaire actuel. Elle comporte cependant une dilution, un affaiblissement du respect de la règle morale préjudiciable à l'ordre social.

Puisque nous vivons dans un environnement moral planétaire, nous devons définir des normes internationales de tolérance. En fait, le processus est en cours. Il a vraiment démarré en 1949, avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dont l'article premier proclame : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » Ce qui ne fut d'abord qu'une résolution de l'Assemblée générale sans force de loi a débouché, en 1966, sur la ratification d'un traité ayant force obligatoire, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Plus récemment, les Nations Unies ont établi un tribunal pénal international, habilité à juger des crimes contre l'humanité. Nous affirmons ainsi que nous sommes de plus en plus résolus à pénaliser tout comportement représentant une menace contre l'environnement moral planétaire. De plus, nous évoluons de la simple condamnation de ces comportements par des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies vers l'action concrète contre les auteurs de ces actes répréhensibles que ce soit par l'intermédiaire du tribunal pénal

international ou par l'intervention militaire sous l'égide du Conseil de sécurité de l'ONU.

Comme je le rappelais au départ, l'attente de justice pour chacun et pour tous dans le respect des valeurs morales est le défi que pose nos sociétés au droit et à ceux qui l'administrent. Ces valeurs trouvent une certaine expression tant dans les déclarations, conventions et traités internationaux que dans les constitutions et chartes de droit nationales elles-mêmes. Nos droits doivent les parfaire en réponse à cette attente.

Nos lois comportent une multitude de droits et obligations circonscrits de façon précise et fondés sur des valeurs morales. Mais aussi, et c'est ce que je désire souligner, on y retrouve des dispositions qui sont dans leur énoncé même des préceptes moraux : meilleur intérêt de l'enfant, bonne foi, abus de droit, nombre de règles d'éthique professionnelle ou commerciale, obligations fiduciaires ou de l'administrateur du bien d'autrui, normes environnementales, respect de la vie privée et autres droits de la personne. C'est une réalité qui prend de l'ampleur avec l'élargissement du droit à des activités où la norme de conduite recherchée se prête difficilement à une définition précise et de principe en raison de la complexité et multiplicité des situations. Elle fait davantage appel à l'expérience et l'empirisme et sollicite ainsi particulièrement les instances judiciaires et administratives. Transcendant frontières et systèmes juridiques, elle suscite des convergences. Il y a là une avancée du droit qui répond à un besoin profond et porte promesse. Elle invite aussi à réflexion et mise en commun des expériences pour bien concevoir et appliquer les normes dans la délicate tâche de déterminer ce qui doit relever du droit eu égard à sa fonction propre d'établir des règles dont les manquements sont sanctionnés sous l'autorité de l'État. Les lois, faut-il le rappeler, trouvent leur légitimité et suscitent adhésion grâce aux valeurs morales qui les inspirent. Elles peuvent leur donner une certaine expression restreinte par le respect de la liberté et de la dignité de chacun, mais elles ne peuvent ni ne doivent remplacer la

morale qui, par ses préceptes, invite à la perfection personnelle et favorise le mieux-être de la vie en société.

Il y a des limites à la protection que les lois peuvent donner à notre environnement moral. Les lois ne peuvent pas déborder le consensus moral minimum sans perdre rapidement leur légitimité. La protection réelle de notre environnement moral dépend des responsabilités que les gens sont prêts à assumer dans l'exercice de leur liberté. On ne peut pas présumer simplement que les droits juridiques vont tout résoudre. Il faut insister davantage sur les devoirs et les responsabilités de l'individu envers les autres et la collectivité. Mais pour cela, les décrets ne suffisent pas. Il faut essayer d'encourager l'assentiment. L'une des grandes failles du communisme a été de vouloir atteindre ces objectifs en imposant l'obéissance. Pour préserver notre environnement moral, nous devons être prêts non seulement à susciter l'adhésion mais à inculquer, aux jeunes en particulier, le sens de l'engagement personnel envers le prochain et l'ensemble de la collectivité.

Il y a un instant, j'évoquais la Charte canadienne des droits et libertés. Elle est devenue une référence centrale de la définition de certaines valeurs fondamentales de notre société canadienne et d'une sensibilisation croissante à la nécessité de ces valeurs publiques. Son intention n'est toutefois que de refléter un consensus minimal consacré par une loi applicable à tous et dont l'inobservation donne lieu à des sanctions, qu'il s'agisse d'emprisonnement, d'amende, d'injonction, d'interdiction d'exercer une profession ou de dommages-intérêts.

Mais cela ne suffit pas pour le bon fonctionnement d'une société et encore moins pour un code de conduite personnelle. Cela relève aujourd'hui comme depuis toujours de la morale, même si la Charte a introduit dans le domaine du droit un vaste terrain où la loi n'avait pas osé s'aventurer auparavant sauf dans des limites très étroites, des questions que la société préférerait soumettre uniquement à la morale et aux sanctions de la conscience, de la famille et de l'église.

À l'évidence, ce changement est un pas de géant, une étape nécessaire à l'évolution de notre société et du monde; nécessaire en raison de la complexité croissante de la société et des relations sociales qui suscitent le besoin de principes directeurs; nécessaire aussi devant la diversité croissante des expériences et des valeurs individuelles.

Néanmoins la Charte ne représente qu'un tout petit pas. Elle est un appel à l'engagement personnel dans le perfectionnement de la société, car on ne peut réaliser cet objectif avec des déclarations de papier, les chartes de droits et libertés ne sont que des écrits sans valeur en l'absence des responsabilités et devoirs qui permettront leur application et leur respect. En réalité, le plus grand défi à relever pour réaliser les promesses de la Charte est à mon avis de faire comprendre et accepter cette réalité et l'engagement d'y faire face. Nombreuses sont les personnes et les organisations, dont beaucoup sont nouvelles, qui se consacrent précisément à cette tâche ici et ailleurs. Pourtant, on parle rarement d'obligations et de devoirs, sans doute parce que les mots résonnent comme un fardeau, des notions négatives difficiles à vendre dans notre société où il est beaucoup plus séduisant de militer pour la promotion des droits. La Charte suscite donc de grands espoirs mais, comme toute entreprise humaine, elle a son revers, ses inconvénients. Il est stimulant de prendre conscience de l'existence de droits et de travailler à leur défense. C'est le côté motivant de la Charte. Mais cela peut aussi mener à l'agressivité et au conflit, car un droit ne signifie rien s'il n'est pas respecté ou exercé. En termes juridiques, c'est à dire qu'un droit n'est rien s'il n'y a pas un devoir correspondant de donner effet à ce droit. Et ce devoir doit incomber à une personne ou une institution. Les devoirs sont beaucoup moins attrayants et beaucoup moins faciles à vendre que les droits. Pourtant, c'est par eux que se concrétisent les droits.

Cet aspect de la Charte est trop souvent passé sous silence, me semble-t-il. C'est un peu comme la face cachée de la lune : invisible, peut être oubliée et peu attrayante, et pourtant d'importance vitale. Dans une certaine mesure, la

Charte est un énoncé, un reflet de l'ordre moral qui sous-tend notre société. Plus important encore, sa réalisation dépend de cet ordre moral. Très certainement, il faut un ordre moral pour fonder les décisions de justice. Et très certainement, la protection de notre environnement moral se mesure à l'engagement de nos institutions et de chacun d'entre nous, dans notre travail, notre famille et notre vie personnelle, envers le respect et l'amélioration du droit et de la morale qui le sert.

Nous devons nous appliquer à mieux comprendre et tirer partie de nos ressources, de notre raison et de nos consciences en nous rappelant cet article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme qu'il vaut de répéter :

#### Article premier

*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.*

### 3) La fraternité

« Esprit de fraternité » - Il est au cœur de nos échanges depuis hier matin et les inspire. J'aimerais justement y revenir à mon tour, le sonder de plus près, en faire un peu la genèse pour mieux le comprendre, le saisir, le situer.

« Liberté, égalité, fraternité » - les éléments de la célèbre triade révolutionnaire ont été au cours des deux derniers siècles les jouets d'une fortune capricieuse. Après avoir été malmenés par le colonialisme, le terrorisme et les grandes guerres qui ont déchiré le vingtième siècle, les principes de liberté et d'égalité s'établirent solidement dans les constitutions libérales et l'après-guerre. Plus récemment, ils furent incorporés, presque naturellement, dans les ordres juridiques post-communistes de la dernière décennie. Aujourd'hui, de plus en plus nombreux sont les citoyens, partout au monde, qui bénéficient -du moins en principe- d'une protection juridique claire de leur liberté et de leur droit à l'égalité.

La liberté – ou plutôt, les libertés – protégées nous sont devenues familières :

libertés d'expression, de religion, d'association; libertés politiques; protection contre les arrestations et saisies arbitraires; droit au procès équitable, et d'autres encore, forment le noyau dur des droits de la personne aux niveaux national et international. Leur protection ne cesse de progresser, que ce soit par l'action des instances internationales ou à travers de nouveaux instruments, tel le projet d'intégration dans la future Constitution européenne d'une charte européenne des droits fondamentaux. L'égalité, quant à elle, a été consacrée dans de nombreux pays par l'adoption de dispositions visant à lutter contre la discrimination et à assurer l'application uniforme et équitable de la loi. Comme le remarquait si justement M. Jacques Robert,

« [ce] souci de faire respecter le principe d'égalité au plus haut niveau de la hiérarchie des normes constitue certainement un progrès démocratique important ».

Cette victoire – on est tenté de dire : ce triomphe – de la protection juridique de la liberté et de l'égalité n'est toutefois pas sans soulever de nouvelles difficultés. On pense d'emblée au problème classique de la tension entre les droits et libertés fondamentaux et la pratique démocratique, qui est basée sur le principe de la volonté majoritaire. Le juriste pourrait être tenté de répondre qu'il s'agit là d'un problème plus politique que véritablement juridique : la décision de protéger certains droits ayant été prise par le Constituant, l'interprétation de ces droits ne saurait être influencée par de telles considérations. L'expérience du juge lui enseigne toutefois que, dès que les droits protégés demandent interprétation, la question du rôle des tribunaux dans une société démocratique et de la retenue nécessaire face aux délibérations des élus ne peut que ressurgir.

De plus, même si l'on admettait la validité de la répartition, elle ne mettrait pas fin au questionnement. Le second problème qui se pose est en effet purement juridique : il s'agit de l'équilibre à atteindre entre les droits protégés eux-mêmes lorsqu'ils entrent en conflit. Les exemples les plus clairs se posent dans des contextes comme la

propagande haineuse ou raciste, où liberté d'expression et droit à l'égalité s'affrontent. On peut également penser à la discrimination positive, une politique qui met face deux conceptions fondamentalement différentes de la signification même du droit à l'égalité. Les dilemmes de cette nature ne peuvent que se multiplier au sein de sociétés où les revendications les plus diverses se parent de la terminologie propre aux droits de l'homme et où l'assiste, comme le dénote le philosophe canadien Michael Ignatieff, à une véritable « révolution des droits ».

Ainsi, les juristes de partout au monde sont quotidiennement aux prises avec les questions délicates de la consécration juridique de la liberté et de l'égalité. Une piste de réponse ne se trouverait-elle pas dans leur complément, souvent négligé, au sein de la triade révolutionnaire?

Certes, la fraternité a elle aussi trouvé une place, quoique modeste, dans le grand mouvement des droits de l'homme de l'après-guerre. Je reprends l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme prévoit que :

*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.*

La fraternité a également été consacrée, parfois indirectement, dans les constitutions de plusieurs États. Dans les cas les plus clairs, le principe de fraternité est exprimé directement, souvent dans un préambule. Dans d'autres cas, beaucoup plus nombreux, la fraternité n'est pas mentionnée directement mais exprimée par la présence de valeurs et de principes connexes, tels la solidarité, la justice sociale, l'état social, la dignité de l'homme, la tolérance ou des concepts semblables.

Finalement – et c'est le cas du Canada, dont la constitution issue de la tradition britannique évite les déclarations de principes généraux – il faut chercher dans la constitution non-écrite et dans la pratique des tribunaux les manifestations du principe de fraternité.

Le défi qui nous est posé est celui d'aller au delà de la fraternité conçue comme idéal, comme aspiration philosophique ou politique, pour en dégager une dimension proprement juridique.

### **Dès l'abord, quelques constats s'imposent :**

En premier lieu, notre tentative de donner un sens concret à la fraternité dans le monde d'aujourd'hui ne saurait négliger les multiples réalités historiques qui ont mené à son adoption dans les États. En effet, la fraternité en tant que valeur a pris une coloration, et parfois même un sens remarquablement différent selon les circonstances de son émergence.

L'idée de fraternité se fraiera un chemin dans l'histoire et les constitutions de plusieurs pays. En Haïti, elle deviendra un symbole de la lutte contre l'esclavage et pour l'indépendance nationale dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle. Elle jouera le même rôle lors de la décolonisation de plusieurs pays africains après la Seconde guerre mondiale. Plus récemment, elle incarnera la volonté de réconciliation et de reconstitution des communautés nationales à la suite de dures épreuves : on n'a qu'à penser aux États de l'ancienne Yougoslavie, l'Afrique du Sud, le Cambodge. Ailleurs encore, on verra dans la fraternité ou la solidarité une manifestation de l'attachement du peuple aux traditions ancestrales ou aux valeurs religieuses. Dans le monde occidental, la consécration de valeurs tels la solidarité et l'état social trouvent leur origine dans la volonté de promouvoir et de protéger constitutionnellement les mécanismes de protection sociale et économique de l'État providence.

Cette variété des manifestations historiques de la fraternité nous mène à un second constat : on doit reconnaître la flexibilité de cette valeur et la multitude des sens qu'elle est susceptible de prendre – et des espoirs qu'elle est susceptible d'incarner- dans l'avenir. Car si la fraternité est un concept absolu et universel dans son esprit, elle est variable dans ses applications. Au delà de ses manifestations nationales, la fraternité peut s'étendre à l'humanité entière, comme en témoigne le droit international

humanitaire, qui impose un respect minimum de la dignité humaine même dans la guerre. Elle peut également s'étendre dans le temps, en fondant des obligations envers les générations futures: obligations, notamment, de leur léguer un environnement viable et un ordre mondial fondé sur la paix entre les nations.

La fraternité cependant, pour être intelligible, doit dans chaque contexte particulier être limitée dans l'espace et dans le temps. Le lien entre ce concept et les valeurs qui le constituent réside dans le concept de communauté. La fraternité est le concept qui vient unir les idées abstraites de liberté et d'égalité au sein d'une communauté concrète et réelle, définie, au-delà de la poursuite des intérêts individuels, par le partage de croyances, de valeurs, d'une conception de l'histoire, d'un désir de veiller à la continuité de la collectivité, bref, d'une identité. Les valeurs sur lesquelles elle repose et auxquelles elle donne lieu sont multiples, mais on peut en compter quatre qui sont particulièrement utiles à l'analyse à laquelle nous allons nous livrer. Ces valeurs, bien entendu, dépassent le cadre strict du droit écrit -- elles ont d'abord pour effet d'informer l'administration de la loi. En ce sens, elles se rattachent à l'esprit de la loi plutôt qu'à sa lettre. Au delà de l'interprétation des lois, la fraternité doit animer les comportements pour qu'ils soient empreints de courtoisie et de respect d'autrui.

D'abord, l'inclusion vient reconnaître que certains membres de la communauté, en raison de leur vulnérabilité, nécessitent une protection et un engagement particulier de la part des autres afin de participer à la vie collective – en ce sens, la fraternité fait appel au concept d'empathie. Ensuite, la communauté requiert engagement et responsabilité; c'est pourquoi le droit reconnaît que certaines relations entre les individus donnent lieu à des responsabilités spéciales qui entrent parfois en conflit avec les notions individualistes de liberté et d'égalité. Troisièmement, la fraternité mène à la reconnaissance d'une obligation, dans bien des cas, d'aller plus loin, dans nos relations avec les autres, que de les traiter

également ou en respectant leur liberté – il nous faut également agir avec justice et équité et en respectant leur confiance. Finalement, la fraternité au sein d'une communauté évoque l'idée de coopération, c'est à dire la poursuite d'intérêts communs à travers la mise en commun de ressources, une idée qui évoque à son tour celle de redistribution des richesses dans la mesure où celle-ci est compatible avec la notion de responsabilité individuelle. Inclusion, engagement, responsabilité, justice et équité, confiance et coopération, ce sont là les valeurs qui - mises en relation avec l'idée de communauté – guident notre examen de la fraternité.

#### **1.**

Il importe, en premier lieu, de souligner l'importance croissante des notions connexes à la fraternité dans les constitutions et les lois. En effet, bien que la fraternité elle-même ne soit presque jamais invoquée devant les cours et que sa mention expresse reste rare dans les décisions elles-mêmes, une série de notions qui lui sont apparentées sont présentes depuis longtemps. La grande diversité de ces concepts -- que l'on parle de solidarité, d'état social, d'équité, de justice sociale ou de dignité humaine -- ne saurait dissimuler le lien qu'elles entretiennent le plus souvent avec les valeurs de fraternité, en particulier la coopération sociale et l'inclusion. Fait notable, l'invocation de ces notions connexes devant les cours, rare jusqu'à récemment, est devenue de plus en plus fréquente, et les sanctions plus nombreuses. Ainsi constate-t-on par exemple en France des mentions expresses du principe de solidarité, surtout à partir du début des années 1980. comme nous l'avons mentionné, l'application du principe d'égalité a également connu des progrès importants dans un grand nombre de domaines.

#### **2.**

Un des développements les plus significatifs est l'émergence du principe de dignité humaine comme valeur distincte et digne de protection constitutionnelle, ainsi que comme fondement conceptuel des droits et libertés protégées expressément. La Cour constitutionnelle d'Albanie a exprimé



précisément cette idée lorsqu'elle affirme que

« le concept de la vie et celui de la dignité humaine [...] incarnent des valeurs très importantes qui sont considérées comme la source d'où dérive tout autre droit en tant que droit fondamental et absolu ».

Le Conseil constitutionnel français a pour sa part décidé que

« la sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme de dégradation est un principe à valeur constitutionnelle »,

et a appliqué ce principe pour faire de la possibilité de disposer d'un logement décent un objectif à valeur constitutionnelle, ainsi que pour confirmer la constitutionnalité de loi énonçant certains principes fondamentaux, dont la primauté de la personne humaine et l'intégrité de l'espèce humaine. Au Canada, la notion de dignité humaine a acquis une place centrale dans l'interprétation donnée par la Cour suprême au droit à l'égalité garanti par la constitution. Ainsi, plutôt que de déterminer mécaniquement si la loi contestée établit une distinction sur la base d'un critère prohibé par la constitution, la Cour a-t-elle établi que l'objet de cette disposition :

est d'empêcher qu'il ait atteinte à la dignité et à la liberté humaines essentielles au moyen de l'imposition de désavantages, de stéréotypes ou de préjugés politiques ou sociaux, et de promouvoir une société dans laquelle tous sont également reconnus dans la loi en tant qu'êtres humains ou que membres de la société canadienne, tous aussi capables, et méritant le même intérêt, le même respect et la même considération.

Cette approche, qui met l'accent sur l'effet de la mesure contestée sur la dignité humaine, a permis de cerner plus précisément le débat portant par exemple sur la légalité de mesures positives visant des groupes plus favorisés que celui du plaignant, qui ne sauraient porter atteinte à sa dignité malgré l'inégalité formelle qu'elles comportent.

### 3.

Cette conception selon laquelle la dignité humaine constitue le fondement de la protection des droits fondamentaux offre également une perspective particulièrement instructive lorsqu'il s'agit de juger la légalité de restrictions apportées à ces droits au nom de l'intérêt commun, ou encore d'établir un juste équilibre lorsque les droits protégés s'affrontent. La plupart des constitutions, de même que les traités internationaux sur les droits de la personne, contiennent en effet des dispositions permettant de telles restrictions. L'interprétation des limites acceptables en vertu de telles dispositions font l'objet d'un débat continu. En Suisse et dans plusieurs autres pays, on considère que les critères d'intérêt public et de proportionnalité appliqués dans ce contexte procèdent de l'idée de fraternité. Par ailleurs, le juge en chef Dickson, de la Cour suprême du Canada, exprimait en 1986 l'idée que « les valeurs et les principes sous-jacents d'une société libre et démocratique » -- dont « le respect de la dignité inhérente de l'être humain » et « le respect de chaque culture et de chaque groupe » -- « sont à l'origine des droits et libertés garantis par la Charte et constituent la norme fondamentale en fonction de laquelle on doit établir qu'une restriction d'un droit ou d'une liberté constitue, malgré son effet, une limite raisonnable dont la justification peut se démontrer ». On peut penser, par exemple, aux restrictions à la liberté d'expression établies dans nombre de pays pour protéger les minorités contre les propos haineux.

### 4.

On ne saurait conclure cet examen du rôle croissant des valeurs de fraternité dans la jurisprudence sans mentionner le rôle croissant des droits international et communautaire ainsi que des tribunaux supra-nationaux qui les appliquent. Même lorsque leurs décisions n'ont pas force obligatoire dans un pays, on constate que les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice des communautés européennes, par exemple, exercent une influence considérable sur les tribunaux nationaux dans leur élaboration des principes généraux des droits de la personne. Il en est de même des traités et

autres instruments internationaux qui consacrent la fraternité ou des valeurs connexes, par exemple la Déclaration universelle des droits de l'homme, mentionnée directement par plusieurs constitutions, et la Convention relative aux droits de l'enfant.

#### 4) Voies d'avenir :

##### la fraternité au 21<sup>ème</sup> siècle

Ce progrès considérable de la fraternité et des valeurs qui y sont apparentées dans le droit soulève la question des perspectives qui s'offrent à ces valeurs pour l'avenir.

D'abord, l'influence croissante des normes internationales attire l'attention sur les multiples extensions que peut prendre la fraternité. Si elle s'établit d'abord entre les individus et les groupes au sein de communautés, elle s'étend également aux différentes régions et communautés cohabitantes au sein d'un même État, puis au niveau international par l'établissement de critères minimaux (comme la protection des droits fondamentaux et le droit de la guerre) et la poursuite d'objectifs communs (comme le développement économique et la résolution pacifique des différends). La fraternité peut même s'étendre dans le temps à travers le concept d'équité intergénérationnelle, qui nous enjoint de tenir compte des droits et des intérêts des générations futures par des politiques comme le respect de l'environnement, le développement durable, la répression des crimes contre l'humanité et la reconstruction des sociétés dévastées par des conflits internes. À chaque niveau, la fraternité donne lieu à des obligations différentes, mais les valeurs sous-jacentes restent les mêmes.

Ensuite le choix des relations entre l'État et les communautés comme exemple central des progrès reliés à la fraternité ne doit pas occulter le fait que les défis restent nombreux. Les efforts consacrés à cette tâche ne doivent pas être relâchés étant donnée l'importance des enjeux. L'intégration des ethnies et des autres groupes minoritaires au corps politique de l'État constitue non seulement un impératif de stabilité, mais également une expérience formatrice pour l'ensemble des classes politiques et

juridiques. La capacité du droit à prendre en compte la diversité sociale pour en faire une force unificatrice plutôt que centrifuge améliore également la capacité du pays à mener efficacement ses relations internationales sur une planète où, en fin de compte, tous sont minoritaires et aspirent à la reconnaissance.

Un aspect important du développement de la fraternité à l'intérieur de chaque pays est la reconnaissance et la promotion des modes alternatifs de résolution des différends, comme la conciliation, la médiation et l'arbitrage. Ces méthodes vont en effet souvent au delà de la simple résolution du conflit ponctuel opposant les parties et leur permettant de réconcilier leurs intérêts à long terme afin de parer aux conflits futurs. Évidemment, le système judiciaire doit s'assurer du maintien d'un équilibre entre cette volonté de favoriser les bonnes relations entre les parties, et d'un dialogue de bonne foi dégagé d'inégalité dans les relations.

Cet attachement à la résolution pacifique des différends, qui est au cœur de l'esprit de la fraternité, se manifeste non seulement dans le contexte de la résolution des litiges privés, mais est d'une importance fondamentale pour la résolution négociée des problèmes constitutionnels les plus fondamentaux. Par exemple, dans un avis consultatif d'une grande importance portant sur les modalités d'une éventuelle sécession du Québec de la fédération canadienne, notre Cour suprême a-t-elle conclu que, même si la constitution canadienne ne prévoyait pas expressément de procédure à cet effet, en présence d'une expression par une majorité claire dans une province de l'intention de ses habitants de faire sécession, en réponse à une question référendaire claire, les institutions fédérales et les autres provinces auraient une obligation de négocier de bonne foi, dans le respect des droits de chacun selon la constitution, pour satisfaire la demande légitimement exprimée. La même obligation de négocier de bonne foi et en tenant compte des obligations tacites issues de l'honneur de la Couronne s'est également manifestée dans le contexte des relations avec les

peuples autochtones, particulièrement lorsqu'il s'agit de négocier des aménagements ou des renoncements à certains de leurs droits pour favoriser le développement économique, par exemple l'exploitation de ressources naturelles sur leurs territoires ancestraux.

Sur le plan international, il est à espérer que les échanges d'idées, d'information et de ressources au sein d'organismes comme ceux responsables de ce congrès contribuent de manière croissante à cet fraternité internationale dont nous avons tant besoin.

La fraternité a, bien sûr, ses limites, et le droit qui s'en inspire ne peut garantir la résolution de toutes les disputes qui mettent aux prises des individus, des communautés ou des nations entières. Mais il est et reste de notre devoir de mettre tout en œuvre pour que l'esprit de fraternité vienne porter secours à ceux qui tentent de maintenir l'harmonie.

Revenons un moment sur la devise «liberté, égalité, fraternité». On ne saurait, selon moi, parler d'une hiérarchie entre ces trois éléments. En effet, s'il est exact que la fraternité ne saurait exister qu'entre des hommes libres et égaux, il n'est pas moins vrai que la liberté et l'égalité ne sauraient subsister dans une société où la fraternité ne trouve pas sa place. La reconnaissance de cette interdépendance et l'intégration des valeurs essentielles à la fraternité dans l'ordre juridique restera essentielle au maintien de la paix et de la démocratie en ce siècle nouveau.

Je termine en dégageant de mes propos quelques idées maîtresses qui peuvent orienter nos réflexions, nos discussions et éventuellement notre action pour que la justice et son administration soit au diapason de notre société :

1. La justice et son administration doivent se fonder et être l'expression de valeurs morales.
2. Ces valeurs doivent s'exprimer et être appliquées selon une règle de droit et non selon la volonté ou le désir de personnes en autorité.

3. Ces valeurs sont l'expression de la dignité et le respect de la personne humaine.
4. Leur définition doit faire l'objet d'un consensus social sur l'essentiel mais respecter une diversité dans l'application selon les cultures, les croyances et les religions.
5. Les valeurs de liberté, égalité et fraternité sont l'expression essentielle de la dignité et le respect de la personne humaine et partant, les éléments essentiels à l'intégrité du tissu social et d'une démocratie.
6. Ces valeurs ont un contenu qui reflète les attributs de la personnes humaine, de son comportement et de son cadre de vie : besoins, famille, vie privée, biens. Ce contenu est variable dans certaines limites.
7. Chaque personne individuellement et collectivement dans sa vie privée et publique et chaque société par ses institutions doivent assumer, mettre en œuvre et promouvoir ces valeurs. Tous et chacun en ont la responsabilité. Le respect des droits sur celui des obligations.
8. L'esprit des lois doit prévaloir sur la lettre. Cet esprit en est un test de fraternité qui s'exprime directement par des règles et normes, mais de façon plus importante dans les comportements et la communication avec autrui. Malgré les avatars de l'histoire, l'humanité en a une vaste réserve et en vit. Il nous appartient d'en promouvoir la manifestation. Nous en sommes aux voies et moyens sur quoi nous sommes ici invités à réfléchir et à échanger.

Merci. ♦

## Discriminations : Le droit, la justice et le principe de l'égalité des chances

L'article 1er de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et des Citoyens de 1789 affirme que «*les hommes naissent libres et égaux en droit*». Et pourtant des hommes subissent encore des séparations et des différenciations de la part de leurs semblables ou des gouvernants.

Les conséquences du choc pétrolier des années 70, les effets de la mondialisation et les conflits politiques tendent à faire des discriminations un véritable fléau. Les hommes, les démocrates, responsables de l'avenir de l'humanité se doivent de se mobiliser pour éliminer ce fléau.

Deux moyens, à cet effet, peuvent être utilisés: la promotion des discriminations dites positives et la condamnation des discriminations proscrites.

La discrimination positive consiste à prendre des mesures spécifiques en faveur des membres d'un groupe humain en position d'infériorité par rapport au reste du groupe pour leur permettre de compenser ou de réduire les inégalités réelles qu'ils subissent.

La discrimination positive est donc la recherche de l'égalité des chances pour un groupe défavorisé de vivre en harmonie avec le reste de la société.

La discrimination positive se fonde sur le principe de l'égalité qui se justifie lui-même par les valeurs comme la solidarité et la fraternité. La fraternité s'analyse alors comme le lien étroit entre les individus d'une société tandis que la solidarité est le devoir de chacun de soutenir dans ce lien les membres qui sont moins outillés matériellement et psychologiquement.

La discrimination positive est souvent critiquée. Ainsi selon Stephen Breyer aux États Unis certains pensent que «*la discrimination positive perpétuerait une manière de penser qui diviserait la société*». Les membres de groupes

différents recevant des avantages en tant que membres du groupe, continueraient de s'identifier à des groupes minoritaires au détriment des membres des autres groupes ainsi que de la société elle-même. Les divisions sociales se détérioreraient, se repoussant et non se rapprochant du jour plus fraternel où l'égalité se réalisera en réalité.

La justice dans l'ensemble est favorable à la notion de discrimination positive. Mais à l'instar du Conseil constitutionnel français, seulement à la condition que les mesures à prendre ou à préconiser n'engendrent pas par elles-mêmes des discriminations incompatibles soit avec d'autres principes constitutionnels soit avec la finalité de la loi.

La discrimination positive à travers l'égalité des chances est couramment utilisée par les législateurs pour favoriser des personnes particulières comme le Niger et le Maroc qui ont institué le mécanisme de quota à l'égard des femmes pour favoriser leur participation dans les institutions comme la députation.

La discrimination positive à travers l'égalité des chances sert aussi pour reconnaître directement des communautés particulières. C'est le cas dans les constitutions surtout des États fédéraux comme le Royaume de Belgique, le Canada et la Confédération Suisse.

Le cas du Canada est particulièrement digne d'être évoqué. En effet, déjà la Constitution de 1857 protégeait le droit de la minorité protestante du Québec et de la minorité catholique de l'Ontario qui pouvaient ainsi avoir des écoles séparées et financées par l'État.

Ces minorités religieuses constituaient aussi des minorités linguistiques. Aussi l'article 94 de la Constitution a été souvent interprété comme une disposition instituant un mode de



Conférencier :

**Son Excellence**

**monsieur Idrissa Traoré**

Président du Conseil constitutionnel  
du Burkina Faso

protection des langues minoritaires.

Aujourd'hui au Canada, les nouvelles réalités démographiques ne permettent plus d'établir de correspondance franche entre la langue et la religion. La constitution se devait de coller à la nouvelle donne qui déplace la protection du caractère religieux des écoles minoritaires vers la protection de leur caractère linguistique.

C'est ainsi que selon la Charte constitutionnelle des droits et libertés de 1982, les citoyens canadiens dont la première langue apprise et encore comprise est l'anglais ou le français ou qui ont reçu leur éducation primaire au Canada dans une de ces langues et qui résident dans une province où leur langue est minoritaire, ont le droit d'y faire inscrire leurs enfants dans cette langue.

La discrimination positive en faveur des communautés minoritaires peut se traduire par la reconnaissance d'un statut particulier dérogatoire. Ainsi :

- au Niger, les minorités ethniques jouissent d'un régime dérogatoire en matière électorale.
- en France, la Constitution reconnaît un statut dérogatoire aux Territoires d'Outre-Mer.
- au Canada, les Inuits du Nunavut ne bénéficient pas d'un véritable statut dérogatoire, cependant ils peuvent acquérir une importante autonomie pratique sur le plan gouvernemental.

La communauté internationale a édicté un ensemble d'instruments juridiques permettant aux législateurs nationaux de faire de la discrimination positive dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Exemples :

- la déclaration universelle des droits de l'homme ;
- la convention sur l'égalité de la rémunération ;
- la convention sur les droits politiques de la femme ;
- la convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ;
- la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de

discrimination raciale ;

- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

Le droit international a défini les formes proscrites de la discrimination. Ainsi, la convention internationale contre la discrimination raciale de 1966 pose le principe de l'interdiction de

« toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique ».

Les droits nationaux à travers constitutions et divers codes définissent les discriminations proscrites et prévoient des mécanismes de leur éradication.

La justice, à travers des juridictions internationales et nationales, est entrée dans le combat contre les discriminations avec des fortunes diverses. La saisine de la justice n'est pas à la hauteur des actes et comportements discriminatoires réellement vécus par les victimes.

Parlant de fortune, la Cour de Justice des Communautés Européennes a fait preuve de velléité dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales en autorisant le renversement de la charge de la preuve au détriment de la présomption d'innocence.

Les Hautes Juridictions ne sont pas allées aussi loin car beaucoup d'entre elles limitent la liberté de la preuve par la loyauté de sa production et vont parfois assimiler certaines productions à des vols réprimés par le code pénal.

Des juridictions limitent la marge de manœuvre des victimes en leur refusant les mesures d'instruction qu'elles réclament pour réunir et établir la preuve des discriminations.

Dans certains domaines les juridictions

sont à l'avant garde de la lutte contre les discriminations.

Il s'agit des domaines de la protection sociale et de l'éducation. Ainsi, à propos de la protection sociale, la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) a écarté dans l'arrêt KRID la condition de réciprocité et condamné la France dont le code de sécurité sociale maintenait cette condition pour refuser d'accorder à des travailleurs immigrés le bénéfice des prestations sociales.

Dans le domaine toujours de la protection sociale les juridictions administratives françaises ont jugé illégalement introduites dans la législation par les collectivités locales : l'exclusion du bénéfice de l'allocation de congé parental d'éducation des familles au motif qu'aucun des parents ne possédait la nationalité française; l'attribution d'une allocation pour la naissance d'un troisième enfant subordonnée à l'inscription des parents sur la liste électorale et la prime de naissance de 5.000 francs subordonnée à la condition que les parents soient de nationalité française ou ressortissants d'un pays de l'Union Européenne.

À propos de l'intégration des populations immigrées dans le domaine de l'éducation, c'est en France que l'on trouve l'illustration la plus marquante de la jurisprudence à propos du port du foulard par les filles musulmanes. Ainsi, suite à une première affaire survenue au collège de Creil en 1989, le Ministre de l'Éducation Nationale a saisi le Conseil d'État d'une demande d'avis sur la compatibilité à l'école publique du port de signes d'appartenance à une communauté religieuse avec le principe de laïcité. L'Assemblée générale plénière du conseil d'État a, en réponse dans son avis du 27 novembre 1989, affirmé que « le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas par lui-même incompatible avec le principe de laïcité dans la mesure où il constitue l'exercice de la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses ». Le conseil d'État a confirmé au contentieux cet avis le 2 novembre 1992 et le 23 novembre 1993.

De 1992 à 1999, sur 49 affaires contentieuses, le conseil d'État a annulé 41 fois la décision de l'administration à

l'encounter des filles pour le port de foulard.

La liberté des élèves n'est cependant pas totale pour le Conseil d'État car l'avis précité précise que

« cette liberté ne saurait permettre aux élèves d'arborer des signes d'appartenance religieuse qui, par leur nature, par les conditions dans lesquelles ils seraient portés individuellement ou collectivement, ou par leur caractère ostentatoire ou revendicatif, constitueraient un acte de prosélytisme ou de propagande, porteraient atteinte à la dignité ou à la liberté de l'élève ou d'autres membres de la communauté éducative, compromettant leur santé ou leur sécurité, perturberaient le déroulement des activités d'enseignement et le rôle éducatif des enseignants, enfin troubleraient l'ordre dans l'établissement ou le fonctionnement normal du service public ».

Ont été dans ces conditions sanctionnés :

- des absences répétées au cours d'éducation physique ;
- des actes de prosélytisme
- le port de tenues incompatibles avec le bon déroulement des cours.

Le combat contre les discriminations proscrites est aussi handicapé par d'autres séries d'obstacles dus :

- 1) à la réaction négative de la police (relevée surtout en Europe) à qui il est reproché de ne pas s'intéresser aux plaintes, mais aux plaignants aux-mêmes pour plutôt les transformer en auteurs d'insultes, d'outrages à agents dans l'exercice de leurs fonctions ;
- 2) à la réaction négative du parquet à qui il est reproché sa propension à classer sans suite les plaintes pour discrimination sans motivation et sans même en avertir les plaignants ;
- 3) à la non protection des plaignants et des témoins contre les représailles des employeurs qu'ils mettent en cause;
- 4) à la limitation des pouvoirs

d'intervention des syndicats et surtout des mouvements anti-racistes;

- 5) à la passivité des juges, à leur refus d'ordonner des mesures d'instruction en faveur des victimes;
- 6) à la limitation du domaine de l'infraction;
- 7) à la faiblesse des condamnations.

Ces obstacles heureusement sont corrigibles. Ainsi il a été par moment et par endroit proposé la création d'une autorité administrative indépendante investie dans la lutte contre les discriminations. C'est le cas de la Commission pour l'Égalité Raciale en Grande Bretagne; le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en Belgique ; la Commission pour l'Égalité de Traitement et le Centre National d'Expertise pour les Questions Discriminatoires, aux Pays-Bas; le Haut Conseil d'Intégration en France, la Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance (CECRI) au niveau de l'Union Européenne.

Ces structures administratives ont pour mission de lutter contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance sous l'angle de la protection des droits de l'homme notamment par une assistance juridique et financière aux victimes et de formuler des suggestions et propositions aux problèmes identifiés.

Par ailleurs et d'une manière générale il est proposé l'adoption d'une politique nationale de lutte contre les discriminations. Cette politique doit atteindre les objectifs suivants :

- prévoir dans le code du travail une disposition expresse pour protéger les plaignants et les témoins contre les représailles des employeurs;
- permettre aux associations anti-racistes d'ester en justice ou d'intervenir comme partie jointe au même titre que les syndicats, sans limitation de compétence;
- élargir la liste des infractions à tous les comportements discriminatoires;
- élargir les pouvoirs d'enquête de l'Inspecteur du travail quant à l'objet

et à la nature des documents auxquels il peut exiger d'avoir accès;

- donner à la victime et aux délégués du personnel accès au dossier de l'Inspecteur du travail aux fins d'établissement des preuves des discriminations;
- protéger le droit d'agir des victimes contre les représailles des personnes poursuivies;
- affirmer le droit d'agir des victimes contre les représailles des personnes poursuivies;
- affirmer le droit aux mesures d'instruction des victimes;
- reconnaître aux victimes le droit de transmission relatif à tout document de l'auteur supposé d'actes ou de comportements discriminatoires;
- affirmer l'obligation pour la police et le parquet d'instruire toutes les plaintes et de les transmettre après enquête aux juridictions de jugement;
- prévoir dans la formation des fonctionnaires de police et des magistrats des cours spécialisés sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales et sur les discriminations;
- prévoir au sein de la police, du parquet et des juridictions de jugement une section spécialisée en charge des questions de racisme et de discriminations;
- prévoir des peines plus lourdes à la possibilité d'ajouter des peines complémentaires et accessoires de nature à dissuader les éventuels auteurs d'actes ou de comportements discriminatoires;
- inciter les parquets à requérir et les juges du siège à prononcer le maximum des peines;
- prévoir dans l'effectif de la police et de la magistrature des quotas de fonctionnaires d'origine étrangère ou provenant de minorités ethniques ou linguistiques;
- surtout prévoir si possible le renversement de la charge de la preuve.

# Forum sur les médias



Le forum sur les médias était présidé par monsieur Peter Desbarats, professeur émérite de la University of Western Ontario.

Les conférenciers étaient : le président de la FIEP et directeur du Centre de psychologie préventive et de développement humain, monsieur Moncef Guitouni,

et le consultant en communication et ex-journaliste, monsieur Philippe Bélisle.

## *Synthèse du forum sur les médias*



### **Mme Monique Laboureur**

Vice-présidente de la FIEP,  
rapporteur

*Le forum sur les médias, tenu le 28 octobre à Montréal, a été présidé par M. Peter Desbarats, professeur émérite à l'université of western Ontario au Canada, et animé par M. Moncef Guitouni, président de la FIEP, et M. Philippe Bélisle ancien journaliste et consultant en communication, Canada.*

Ce forum a analysé les questions suivantes :

**Quelle est l'influence des médias dans le façonnement de nos perceptions et de notre connaissance de l'autre?**

**Quelle est leur responsabilité?**

**Peuvent-ils être encadrés?**

**Comment peuvent-ils devenir un facteur d'inclusion?**

**Comment peuvent-ils collaborer en renforçant la compétence éducative des parents?**

### **Les conférences**

Le président, M. Peter Desbarats a posé les questions suivantes :

**Quelle est la responsabilité des médias ? Les médias peuvent-ils participer à l'éducation? Peuvent ils porter et faire avancer les valeurs démocratiques dans un pluralisme racial, linguistique et culturel ?**

Selon M. Desbarats, les médias comme la presse écrite, parlée et télé-difusée-essentiellement les «nouvelles», reflètent les changements d'une société plurielle irréversible. Ces médias préconisent la liberté d'expression et la vérité quelle qu'elle soit trop souvent au péril de la vie des journalistes.

M. Philippe Bélisle regrette qu'en dépit de la présence indéniable des médias multiculturels dans les différentes presses, on n'y trouve pas de véritable dialogue interculturel. En effet, Ces médias proposent des contenus généralement propres aux groupes culturels ciblés et reflètent assez peu les enjeux de la société d'accueil. D'après M. Bélisle, le dialogue entre différentes cultures devrait se faire dans l'ouverture d'esprit et non dans la confrontation.

Par ailleurs, il remarque que l'existence de peu de journalistes issus des minorités culturelles au Québec, sauf peut être à la radio, dans ces médias fait que celles-ci ne s'y reconnaissent pas.

M. Moncef Guitouni part du fait que la présence des médias dans les foyers et dans les écoles n'est pas simplement avantageuse mais elle est aussi contestée. Selon M. Guitouni, nous commençons à peine à réaliser les dangers de l'influence de la télévision sur l'être humain. Ces dangers touchent à la fois la culture, l'éducation et la personne elle-même.

Parmi ces dangers, M. Guitouni cite, les ondes alpha, la pensée unique, le matraquage publicitaire, la manipulation, la violence etc. auxquels les jeunes sont confrontés au quotidien. Ainsi, les ondes alpha influencent le psychologique, le neutralisent et le rendent passif. Le cerveau se limite donc à recevoir l'information sans d'abord l'analyser et la comprendre. De plus, malgré qu'il entraîne une maturité intellectuelle précoce chez l'enfant, le matraquage et la stimulation intensive des images engendrent également une maturité affective retardée.

M. Guitouni remarque aussi que face à l'occupation des parents, les enfants se trouvent livrés à eux mêmes face aux médias (télévision, Internet, etc.) qui peuvent les entraîner à suivre des lignes de conduite dictées à distance.

Afin d'arriver à gérer ça pour les enfants d'aujourd'hui et ceux de demain, M. Guitouni, met en évidence la responsabilité des médias et le rôle éducatif et la responsabilité des parents comme pistes de solutions indispensables.



## Le débat

M. Philippe Bélisle a porté l'attention des participants à l'exemple suivant : les médias ont accéléré la fin de la guerre au Vietnam.

Pour ramener au thème du forum, il a posé une question qui touche à sa vie de père et de journaliste : « comment un parent journaliste bossant tous les soirs à la télé, peut-il interdire la télé à ses enfants pendant toute la semaine? Les réponses proposées sont les suivantes : les parents devraient contrôler et éduquer. Ils peuvent limiter la télévision mais l'ordinateur, Internet en particulier, reste très peu gérée et limitée.

Lors du Débat, les participants ont soulevé certaines questions telles que : Quel est le rôle de la télévision publique? Quel prix la société est-elle prête à payer pour une presse de qualité, quand on sait qu'il faut 12 000 \$ par an pour assurer un correspondant de guerre?

**Parmi les réponses à ces questions, les participants ont suggéré de :**

- Dénoncer les feuilletons et les séries diffusées sur toutes les chaînes du nord au sud.

- Faire attention à l'invasion par l'image et par l'information. Elle perturbe la vie familiale, le comportement social, la capacité de réflexion et de communication.
- Il y a de bons et de mauvais médias, il faut absolument éduquer à la faculté de choisir. C'est le rôle des parents et des éducateurs dans un dialogue indispensable avec les enfants.

De manière générale, les participants ont noté que les médias ont un rôle à jouer dans la promotion des valeurs démocratiques d'une société. Pour cela, la presse doit rester libre mais gérée avec une éthique et encadré par une sorte de corporation professionnelle. En effet, presque plus de journalistes de carrière, la plupart sont dans la plupart des cas des pigistes trop souvent obligés de faire abstraction de leur éthique journalistique pour vendre leur papier.

Par ailleurs, les participants ont mis l'accent sur l'importance de l'attitude critique chez l'individu, la famille et la société. Elle permet d'éviter la désinformation qui peut être lourde de conséquences et peut avoir quelquefois une connotation raciste. ♦



*Forum sur les médias*Conférencier : **M. Peter Desbarats**

Professeur émérite, Université de  
Western Ontario, Canada

Cette conférence arrive à point nommé. Au Canada et dans les autres pays développés, le concept d'une société plurielle et démocratique fait l'objet d'un nombre grandissant de critiques, à la fois de l'intérieur et de l'extérieur. L'objectif de cette conférence est donc tout à fait à propos : examiner les réalisations et les échecs des dernières décennies et déterminer raisonnablement les possibilités de progrès qui pourront être envisagées pour l'avenir. Les enfants sont notre avenir et c'est aux parents de le prendre entre leurs mains, ainsi qu'aux grands-parents, ceux de ma génération. Je suis fier d'être le grand-père de dix enfants de plusieurs origines: québécoise, anglaise, écossaise, irlandaise, juive, allemande et plus récemment, camerounaise.

Dans le cadre de ce forum, nous examinons le rôle qu'ont les médias dans la diffusion des valeurs démocratiques dans une société plurielle. Nous avons tous tendance à envisager la question dans le contexte de nos propres sociétés mais je crois que le Canada est un exemple unique d'une société moderne et plurielle. Il suffit d'écouter et de regarder autour de soi. Ce changement m'a particulièrement frappé parce que je suis né et j'ai été éduqué à Montréal en tant qu'anglophone d'origine canadienne française, écossaise et américaine. J'ai été d'autant plus frappé lors de mes derniers séjours à Toronto, qui se trouve deux heures à l'est de chez moi, à London en Ontario. Toronto se présente comme étant la ville la plus multiculturelle dans le monde, dont la moitié de la population est composée de minorités visibles. Montréal et Toronto symbolisent les changements que ceux de ma génération ont vu apparaître partout au Canada. Notre société est beaucoup plus diversifiée au niveau linguistique et racial. On pourrait même dire qu'elle a changé radicalement et ce, en très peu de temps. Si je peux me le permettre sans paraître trop chauvin, nous avons très bien réussi. En revanche, même dans ce pays, le concept d'une société libre, ouverte et tolérante est de plus en plus critiqué depuis quelques années. Les rêves de "libéralisme" des années soixante et soixante-dix sont désormais considérés comme étant utopiques, romantiques et rétrogrades. La plupart des partis politiques fédéraux se sont positionnés plus à droite, tendance qui s'est manifestée par l'émergence d'un parti fédéral de droite, qui vient contrebalancer le traditionnel mais affaibli parti socialiste de gauche. Depuis le 11 septembre 2001, les libertés fondamentales font l'objet de reproches au Canada, même si la critique chez nous a été moins véhémente que celle des États-Unis.

Les médias reflètent ce changement à la fois dans les sujets des reportages ainsi que dans les nouvelles structures et concentrations médiatiques au Canada. Comme dans plusieurs pays développés, quelques groupes se partagent le contrôle des médias. Pour la première fois, les organismes de réglementation de la radiodiffusion et des télécommunications ont ouvert la voie à la propriété croisée en permettant la création d'empires médiatiques qui englobent journaux, télévision et

nouvelles technologies de l'information. Dans l'une des régions du Canada anglophone, cette concentration éditoriale et d'influence politique a servi à promouvoir ouvertement et sans ambages les opinions personnelles du propriétaire, qui a pris position pour Israël dans le conflit du Moyen-Orient, tout en critiquant les journalistes qui ne partageaient pas son opinion. L'événement a provoqué un grand mécontentement auprès des minorités islamiques et les différences d'opinion se sont accentuées, à une époque où la tolérance et la liberté sont menacées par des événements extérieurs sur lesquels nous avons peu de contrôle.

Vous me pardonnerez de me lancer dans un débat sur les médias d'information dans le cadre d'une discussion tout simplement intitulée « Forum sur les médias ». Après avoir passé 50 ans à travailler comme journaliste, professeur en journalisme et commentateur, j'ai tendance à glisser le terme « information » dès qu'on parle de médias. Je crois en fait que nous passerons beaucoup de temps cet après-midi à discuter de l'influence et de l'omniprésence des médias de l'information, mais il ne faudrait pas limiter le débat à l'information. Tout commentaire sur les autres types de médias est bienvenu. Ceci étant dit, il est vrai que tous les médias sont rassemblés dans l'univers des nouvelles technologies de l'information. Certaines de nos meilleures sources d'information politique, économique et sur l'actualité en général se trouvent sur Internet et sont produites par des individus qui ne ressemblent pas à l'image classique du journaliste.

Les organisateurs de la conférence ont posé plusieurs questions au forum. Elles portent sur l'influence et la responsabilité, sur la question délicate du contrôle des médias, si non seulement les médias reflètent nos sociétés mais peuvent aussi les améliorer et enfin, s'il est possible d'établir une corrélation fondée entre la responsabilité des médias envers une société et celle d'un parent envers son enfant, puisque nous sommes tous à un certain niveau les enfants des médias de l'information. Nous vivons dans un monde où, pour reprendre la fameuse phrase de George Orwell, Big Brother vous regarde regarder les nouvelles sur Big Brother qui vous regarde regarder, etc.

En discutant des médias cet après-midi, il ne faut pas oublier, que le mot en soi, même celui limité des médias de l'information, est une expression abrégée, mais utile d'un univers extrêmement divers, dans lequel on retrouve le Globe and Mail, le New York Times et le National Observer. Il ne faut pas oublier que les médias de nouvelles sont produits par des grandes multinationales et par des petits groupes, qui vont de General Electric au feuillet paroissial publié tous les dimanches. Certains journalistes sont de brillants écrivains et philosophes politiques tandis que d'autres ne sont que les rapporteurs de vilains commérages, certains présentateurs sont des multimillionnaires et d'autres ne sont que des reporters d'hebdomadaire qui travaillent beaucoup plus et gagnent beaucoup moins que les professeurs, dont les grèves et moyens de pressions sont présentés fidèlement dans les nouvelles de semaine en semaine. Enfin, il faut aussi souligner que sous la poussière et la confusion des médias modernes, le journalisme est fondé sur une solide volonté de promouvoir la liberté d'expression. La presse libre et la démocratie sont indissociables. La fougue qui pousse certains journalistes à exposer la vérité, même dans des circonstances difficiles et dangereuses, vient de l'appétit et de la lutte de l'être humain pour accéder à la liberté. Voilà pourquoi des journalistes continuent à risquer leur vie et à mourir dans cette lutte.

J'ai récemment été appelé comme témoin expert dans une affaire judiciaire dans laquelle la police avait saisi des documents dans une salle de presse à Toronto afin de découvrir qui avait fait parvenir ces documents aux journalistes. Les avocats de la police, qui représentaient en fait l'État, prétendaient que le journalisme n'était pas une profession comme les autres. À la différence de la médecine ou du droit, le journalisme n'exige aucune condition formelle d'exercice dans la plupart des pays démocratiques, n'impose aucun processus d'accréditation et n'est soumis à aucune instance déontologique. Selon les avocats, cette carence de structures légales et de références formelles constitue un grave défaut. Tant pis pour les restrictions des avocats. Je répondrais que ce soi-disant défaut est l'élément le plus important et la condition sine qua non de la presse libre. Les avocats s'exclament « Où sont vos lettres de créance ? »

Le journaliste répond en montrant les corps de centaines de journalistes qui sont tués à chaque année pour leur travail, dont personne ne se souvient sauf leur famille et les autres journalistes. De quelles autres lettres de créance avons-nous besoin? Combien d'avocats sacrifient leur vie au nom de la liberté ?

Nous avons ici deux conférenciers qui connaissent mieux la question. Je terminerais cette introduction en présentant certaines données pertinentes. Elles ont comme source un projet en cours, qui n'a pas encore été publié, et qui est mené par La fondation pour le journalisme canadien. Le projet implique 16 groupes de discussion à travers le pays, en français et en anglais, ainsi que des entretiens avec des leaders d'opinion et des décideurs importants au Canada, au niveau des médias d'information et de la société en général. Ces renseignements seront le point de départ d'un sondage national qui devrait bientôt être lancé et qui impliquera plusieurs milliers de personnes.

J'ajouterais que c'est la première fois qu'un sondage sur les médias et les attentes du public est effectué au Canada. Le projet a pour titre « Les médias et les attentes du public ». L'élément le plus intéressant qui en ressort jusqu'à présent pour des journalistes comme moi, qui font partie de la Fondation, est l'importance que le public canadien accorde aux médias d'information. Dans un rapport préliminaire de la Fondation sur le projet on peut lire : *« intérêt profond et sincère pour les médias d'information »* dans notre société *« les participants au groupe de discussion avaient une compréhension éclairée et un respect pour le rôle essentiel de la presse libre »*. C'était encourageant pour les journalistes qui ont souvent une attitude cynique envers le grand public et qui blâment les concentrations médiatiques dont la stratégie repose sur le « plus petit commun dénominateur » d'intelligence du public.

Les attentes étonnamment élevées du public sont aussi reflétées par l'insatisfaction profonde envers les médias d'information. Les groupes de discussion ont soulevé le caractère sensationnaliste et négatif de l'information. On estime qu'il contribue à une « homogénéité avilissante dans l'ensemble des médias » ainsi qu'aux débats stériles sur les questions importantes et les conflits omniprésents.

À ce niveau, il y a une profonde divergence entre les journalistes et les groupes médiatiques, qui croient que les médias répondent aux attentes du public en produisant des nouvelles sensationnalistes et les spectateurs, qui blâment les journalistes et les groupes médiatiques pour les nouvelles sensationnalistes et de mauvais goût.

Même si les spectateurs et lecteurs qui ont participé décrivent en général l'information canadienne comme étant plus objective que celle qui provient des États-Unis, il y avait quand même une forte insatisfaction envers les produits canadiens. Cette insatisfaction se révèle par le fait que

« la plupart des participants croyaient que les médias devaient être tenus responsables de leurs actes, au-delà de la responsabilité légale et qu'un organisme de réglementation devrait être créée pour contrôler les médias ».

Cet élément rejoint directement une des questions posées par les organisateurs de la conférence : « Peut-on les superviser? ». L'étude démontre que le public canadien répondrait « oui », même si de façon générale, la notion de la réglementation des médias est plus forte chez les participants au Centre du Canada que dans l'Ouest. Ceux qui appuient la réglementation des médias croient que, pour reprendre les termes d'un participant, les médias d'information « ne sont pas tenus responsables au même titre que nous le sommes dans notre travail ».

Tous les participants s'accordaient sur un aspect des médias d'information : leur importance. La question suivante a été posée au forum : « Quelle est l'influence des médias d'information sur notre perception et connaissance de l'autre ? ». Tous ceux qui ont participé à l'étude croient qu'elle est énorme. Leurs propres habitudes en termes d'utilisation des médias suggèrent que la technologie transforme le rôle et l'influence des journaux, que la télévision comme médium d'information le plus important est peut-être en perte de vitesse et qu'Internet devient une source d'information majeure pour le public et surtout pour les journalistes.

Le forum porte donc sur un sujet qui est important pour tout le monde, qui est controversé, qui est rapidement transformé par la technologie et qui devrait faire l'objet d'un débat approfondi et animé. ♦

*Forum sur les médias***Mesdames, messieurs,**

En écrivant quelques notes pour mon intervention d'aujourd'hui, je me suis rendu compte que j'avais le même réflexe que le professeur Desbarats, c'est-à-dire de parler immédiatement des médias d'information alors que l'atelier porte sur les médias en général. C'est une déformation de l'esprit, après une vingtaine d'années passées à titre de journaliste à la radio et à la télévision dans plusieurs régions du pays.

Je vais donc vous entretenir des médias d'information et focaliser mes propos sur un domaine que je connais beaucoup mieux que les «nouveaux médias». Même si c'est un peu présomptueux de ma part, en tant que Québécois de souche, de parler des communautés culturelles et de réfléchir à haute voix sur le rôle des médias dans une société plurielle, je dois vous dire que ma propre famille reflète cette diversité, puisque l'un de mes frères est marié à une Chinoise, un autre à une Latino-américaine, un autre encore le fut avec une Italienne, et que la mère d'un de mes enfants est Cambodgienne. Mais j'arrête ici le dévoilement de ma vie privée.

Plus sérieusement, à en juger par le nombre de journaux publiant dans une autre langue que le français et l'anglais à Montréal, on pourrait croire que les médias ethniques se portent bien au Québec. Une quarantaine de publications, s'adressant à presque autant de communautés culturelles, ont pignon sur rue dans notre métropole.

À Montréal, Radio Centre-Ville, une station communautaire multilingue, diffuse en pas moins de 7 langues, dont le créole, le mandarin, le portugais, le grec et l'espagnol. Sans compter la télévision multiculturelle CH TV, qui diffuse des émissions dans une dizaine de langues.

Les médias ethniques constituent aujourd'hui une cible pour les agences de relations publiques et les spécialistes de relations de presse qui veulent promouvoir un produit, un service ou un projet pour leurs clients corporatifs. Le ministère québécois des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ainsi que plusieurs ministères et agences fédérales, communiquent quotidien-

nement avec ces médias dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

En apparence, le nombre impressionnant de médias en langues étrangères et l'accès à l'information internationale provenant de sources diverses, grâce aux nouvelles technologies comme Internet, sont la preuve de la reconnaissance explicite du caractère pluriel du Québec contemporain.

Mais il y a un paradoxe. Si nos médias ethniques reflètent la réalité multiculturelle de notre société, ils semblent, tout autant que nos grands médias, négliger, par leur contenu éditorial, le dialogue interculturel au Québec. C'est en tous cas la conclusion à laquelle en sont venus des spécialistes, lors d'un colloque organisé l'an dernier à Montréal par l'Association pour l'éducation interculturelle du Québec.

Selon Gilles Monroty et Rosario Demers, respectivement directeur et président de l'Association, les médias ethniques proposent des contenus généralement propres aux groupes culturels ciblés, et traitent assez peu des enjeux qui concernent l'ensemble de la société québécoise. Selon eux, cette situation comporte un danger de cloisonnement culturel, et la formation de distorsions dans les perceptions que les lecteurs ou les auditeurs ont des autres membres de cette société québécoise. Il s'agirait, en quelque sorte, de deux solitudes, pour reprendre l'expression qui décrit les communautés françaises et anglaises du Canada.

Lors de cette rencontre, on a également appris que de nombreux nouveaux arrivants préfèrent acheter des journaux étrangers pour être mieux informés de l'actualité internationale. Ils trouvent que la presse locale utilise trop souvent les dépêches d'agences internationales et présente un éclairage trop uniforme sur ce qui se passe ailleurs.

Pour ces nouveaux arrivants, la presse des autres pays, surtout des pays du sud, disponible en kiosque et sur Internet, donne une lecture culturelle souvent différente de l'actualité internationale qui reflète mieux les attentes et les perceptions des communautés issues de l'immigration récente.



Conférencier :

**M. Philippe Bélisle**

Ancien journaliste et consultant  
en communication, Canada

S'agit-il d'une tendance lourde des immigrants? Si c'est le cas, ce serait une preuve de l'incapacité des grands médias québécois et canadiens, d'attirer un lectorat plus vaste, qui inclurait tous les citoyens, quelles que soient leurs origines.

Il faut dire que nos médias de masse ont été accusés, au lendemain du 11 septembre, d'avoir surexposé certains traits de la communauté musulmane. Selon MM. Demers et Monroty, la façon dont les médias ont traité les attentats terroristes, a stigmatisé la communauté musulmane et les rapports avec les autres communautés se seraient détériorés. Cette situation a été bien documentée aux Etats-Unis, où l'on a accusé la grande presse de délire anti-musulman.

À ce chapitre, comment nos médias canadiens et québécois se sont-ils comportés au lendemain du 11 septembre? Une étude réalisée cette année par François-Pierre Gingras, professeur au département de sciences politiques de l'université d'Ottawa, est plutôt troublante.

Intitulée «La représentation des questions identitaires dans les médias à l'ombre du 11 septembre», l'étude de M. Gingras et de son équipe a cherché à comprendre comment les médias contribuent à modeler l'opinion publique lorsqu'ils abordent les questions identitaires. En d'autres termes, quelle représentation de la différence les médias transmettent-ils à leurs lecteurs dans la couverture des nouvelles internationales au cours d'une période comme celle de l'après 11 septembre?

Cette étude a d'abord tenté d'établir la place relative occupée par les différences identitaires dans la couverture des nouvelles internationales, puis à vérifier si la représentation de ces différences était plutôt positive ou négative. Par «différence identitaire», les auteurs entendent des distinctions de langue, de religion, d'ethnicité, de nationalité, de citoyenneté, de race ou de région géographique, à l'intérieur d'un même pays ou entre deux pays ou plus.

L'équipe a dépouillé, pendant deux semaines en novembre 2001, 5 quotidiens canadiens, soit le Globe and

Mail, le National Post, le Droit, le Ottawa Citizen et La Presse, de Montréal.

Résultat : dans 4 des 5 journaux étudiés, la majorité des informations internationales faisaient état de différences identitaires.

- 86% dans le National Post
- 58% dans La Presse
- 39% dans le Globe and Mail

Quant à la nature des différences identitaires les plus souvent abordées, on relevait la nationalité ou l'ethnicité (dans 60% des cas) et la religion (dans 17% des cas).

Bien sûr, comme le souligne l'auteur de l'étude, les différences identitaires se retrouvent au cœur de la plupart des conflits politiques, en particulier les différences liées à la religion ou au groupe ethnique, encore qu'ils soient moins souvent la cause que la conséquence du jeu des intérêts politiques ou économiques.

Parallèlement, pour l'auteur, ce résultat corrobore le diagnostic de plusieurs autres chercheurs, pour qui les médias attribuent facilement le blâme à des groupes particuliers et caractérisent les antagonismes comme ethniques ou accréditent l'idée d'une haine atavique entre groupes ethniques comme principale explication des conflits contemporains.

Bien que l'étude ait observé une variation importante d'un journal à l'autre, la majorité des grands titres affichaient une représentation défavorable des différences identitaires, c'est-à-dire en associant l'existence de distinctions de langue, de religion, d'ethnicité, etc., à des tensions, conflits, rivalités, dangers, violence, etc.

Ainsi, 84% des grands titres du national Post étalaient une perception défavorable des représentations identitaires, contre 53% pour le Globe and Mail et 49% pour La Presse. Cette proportion était à peu près la même en ce qui concerne les photographies et les caricatures.

Par contre, les tableaux et les cartes géographiques illustrant les différences identitaires dans l'actualité interna-

tionale, ne véhiculaient généralement pas une représentation défavorable.

La conclusion de l'auteur de cette étude est donc la suivante : l'analyse minutieuse des informations internationales dans ces 5 quotidiens parmi les plus influents au Canada, ne laisse aucun doute à l'effet que les différences identitaires occupaient une place de premier choix dans la couverture des nouvelles politiques internationales deux mois après les événements du 11 septembre 2001, et que la représentation de ces différences identitaires était généralement défavorable.

Cela n'a pas empêché certains journaux de publier de nombreux articles très critiques à l'endroit de la politique américaine, ainsi que des dossiers équilibrés sur l'Islam, l'Afghanistan et la mondialisation, en particulier dans le journal La Presse de Montréal.

Si cette étude est intéressante à plusieurs points de vue, elle demeure un flash de nos médias à une période donnée, et il reste à voir dans quelle mesure la présumée représentation défavorable des différences identitaires, a un impact sur l'évolution de l'opinion publique canadienne et québécoise. Je n'oserais m'aventurer sur ce terrain aujourd'hui, mais cette question pourrait certainement être l'objet d'un colloque passionnant.

J'aimerais aborder, en deuxième partie de mon exposé, la question de la responsabilité des médias dans le façonnement de nos perceptions et de la connaissance de «l'autre».

Cette question a été soulevée régulièrement au cours des 18 années que j'ai passées comme journaliste à la télévision de Radio-Canada. Je me souviens qu'il a fallu attendre au début des années 80 pour que soit embauchée la première journaliste asiatique à la télévision locale de Montréal. Cette journaliste, une Cambodgienne, était arrivée au Québec dans la grande mouvance de l'immigration du milieu des années 70, à l'issue de la guerre du Viêt-Nam. Lors de son entrevue de sélection, un patron, croyant la piéger, lui avait demandé si elle pouvait citer le nom du gardien de but de l'équipe de hockey à Montréal.

La journaliste, par ailleurs amatrice de notre sport national, avait agréablement surpris le comité de sélection en monologuant pendant plusieurs minutes sur les chances de l'équipe de participer aux séries éliminatoires cette année-là...

Non seulement a-t-elle obtenu l'emploi, mais elle poursuit aujourd'hui une carrière fructueuse et a même été élue vice-présidente de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

Une autre anecdote vient illustrer un certain état d'esprit des médias lorsque vient le temps d'embaucher des journalistes d'origine étrangère. Au début des années 90, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec proposait un stage dans une entreprise de presse destiné aux communautés culturelles.

J'étais membre du jury et parmi les postulants, il y avait une jeune femme au nom exotique, dont les parents étaient originaires du Sri-Lanka.

Le problème, c'est que cette jeune femme parlait avec le même accent québécois que moi. Elle était née au Québec et avait fait ses études ici. C'était pour moi une Québécoise pure-laine, comme on dit ici... Cette année-là, c'est elle qui fut choisie par le comité de sélection.

D'un côté, on voulait donner la chance à un immigrant d'être visible dans nos médias, mais de l'autre, on ne voulait pas que le journaliste choisi soit trop différent... Triste ironie du sort...

Quelle est la situation aujourd'hui? Force est de constater qu'il y a encore trop peu de journalistes issus des communautés culturelles dans nos médias québécois, une réalité particulièrement criante à la télévision.

Alors qu'à Toronto, il n'est pas rare de voir un journaliste d'origine africaine ou asiatique comme chef d'antenne, à Montréal, les journalistes des minorités visibles sont malheureusement... invisibles.

Bien sûr, il y a des exceptions, comme mon ex-collègue Michaëlle Jean, Haïtienne d'origine, Céline Galipeau et

Nathalie Chung, eurasiennes et très compétentes mais qui trônent dans un désert d'uniformité «québécoise de souche».

Au début des années 90, une station privée de Montréal avait été la première à nommer une présentatrice noire comme chef d'antenne à son journal télévisé. Mais la pauvre jeune femme avait été littéralement lancée dans la fosse aux lions et n'avait reçu aucune formation, si bien que la station l'a retirée des ondes quelques mois plus tard. Si on avait voulu mettre fin à sa carrière précipitamment, on n'aurait pas agi autrement...

La situation est quelque peu meilleure à la radio publique. Depuis quelques années, plusieurs journalistes issus des communautés culturelles ont été embauchés à la radio de Radio-Canada.

Je pense, entre autres, à l'excellent Akli Ait-Abdallah, qui nous donne une autre perspective de l'actualité et qui a réalisé des reportages de grande qualité au Moyen-Orient.

Il n'est pas le seul journaliste d'origine maghrébine mais il est virtuellement le seul dont on entend la voix à la radio. Les autres sont confinés à la rédaction des textes et à la recherche, ce qui est déjà mieux qu'il y a à peine quelques années.

Quant à la presse écrite dite « nationale » francophone au Québec, il y a là aussi quelques exceptions, mais tous reconnaissent que le Québec a du chemin à faire pour refléter davantage son incroyable diversité culturelle.

Ironiquement, il faut regarder la télévision et lire les journaux anglophones pour trouver des journalistes des minorités visibles au Québec.

La raison généralement évoquée par les entreprises de presse francophones pour expliquer l'absence de journalistes d'origine étrangère, est que les bons candidats provenant des communautés culturelles ne se pressent pas au portillon. Je ne suis pas sûr que ce soit une raison valable. Je crois plutôt qu'il faut voir la situation par l'autre bout de la lorgnette : l'absence de journalistes autres que blancs et « de souche » dans nos médias envoie un message clair aux

minorités visibles. Celles-ci ne se reconnaissent pas dans nos grands médias et sont peu enclines à tenter de faire une carrière en journalisme.

Une autre explication, celle-là de la bouche de certains journalistes, est que le Québec, lui-même de culture minoritaire en Amérique du Nord, tend à se protéger et, inconsciemment, à exclure les journalistes qui ne sont pas de cette «majorité minoritaire»... Une attitude de clan qui ne fait pas honneur à la profession...

Le fait est qu'aujourd'hui, il n'y a, à ma connaissance, aucun prix, stage ou bourse attribué à des journalistes provenant des communautés culturelles par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Il y a cependant une bourse offerte à des membres des communautés autochtones du Canada, dont le but est de les encourager à entreprendre des études en journalisme.

Difficile, dans ces conditions, d'espérer que les médias d'information jouent un rôle quelconque dans la perception de l'autre qu'ont les auditeurs, les téléspectateurs ou les lecteurs québécois.

Bien sûr, il ne faut pas être de mauvaise foi. Il faut reconnaître que nos médias, tant la presse écrite qu'électronique, ont fait des efforts évidents au cours des dernières années, pour mieux expliquer les enjeux internationaux et la complexité de certains conflits, que ce soient au Timor oriental, au Rwanda ou en République démocratique du Congo.

Si l'aspect didactique du message s'est amélioré, les messagers, eux, sont toujours blancs et « de souche », et il est certain que les membres des communautés culturelles vivant au Québec ne peuvent pas s'identifier.

Si le passé est garant de l'avenir, il est fort peu probable que des changements émaneront des patrons de l'industrie de la presse. Il faudra donc que les pressions émanent des communautés culturelles elles-mêmes, et il est à espérer que le débat se fasse dans la sérénité et l'ouverture d'esprit, et non dans un contexte de confrontation.

Je vous remercie de votre attention. ♦



Conférencier :

**M. Moncef Guitouni**

Psychosociologue

Président, Fédération internationale pour  
l'éducation des parents

Mesdames, Messieurs,

Le thème de mon exposé: «Masse média et éducation» nous pousse à aller au-delà de la seule constatation des bienfaits ou des méfaits de la télévision. Les questions qui se posent sont multiples. La télévision dans les foyers, dans les écoles ou dans la société n'a pas simplement une position avantageuse, elle est aussi contestée. Nous commençons à peine à réaliser le danger des influences de la télévision qui rend l'être humain, l'enfant en particulier, presque conditionné et dominé par cette image artificielle, laquelle est présentée avec de plus en plus de réalisme à mesure que la technique et l'habileté des créateurs et des réalisateurs se raffinent.

De nombreuses études ont favorisé la création de recettes presque infaillibles pour provoquer chez le spectateur telle émotion avec telle intensité. Puisqu'il est clair que ce nouvel univers, parallèle à la vie réelle mais tout aussi présent, continuera certainement dans le futur à occuper une place très importante dans la somme des réactions et des expériences émotives des générations à venir, il est essentiel que nous sachions comment gérer l'utilisation des médias, surtout la télévision. La raison est simple. Toute éducation et toute relation émotionnelle soit entre la personne et le jeune ou entre l'image et le jeune créent des prédispositions, développent des relations et surtout structurent le mental. Et cette structuration du cognitif devient un élément de base qui touche l'émotif, lui suggère des mouvements ou des réactions et peut même entraîner l'enfant à suivre des lignes de conduite dictées à distance. Nous en sommes certains, la télévision exerce une influence sur l'enfant.

Le jeune d'aujourd'hui n'a pas d'historique dans sa structure mentale en relation avec le passé, la civilisation et la culture du passé. Il n'a pas su non plus développer des capacités d'analyse et de compréhension parce que son cerveau est neutralisé par les ondes alpha développées par la luminosité de l'écran. Ces ondes de retenue créent la somnolence chez la personne, particulièrement le jeune, l'obnubilent et le rendent passif.

Dans "Le choc du futur", Toffler affirme:

« L'un des grands dilemmes informulés de notre temps porte sur le rapport entre les expériences factices et les expériences authentiques dans la vie humaine. Aucune génération antérieure n'a jamais vécu le dixième des expériences factices que nous disposons généreusement à nous-mêmes et à nos enfants. Et personne au monde n'a la moindre idée des conséquences que cette transformation monumentale aura sur la personnalité. Nos enfants mûrissent sur le plan physique plus vite que nous. (...) Les jeunes grandissent plus vite. Il est évident que beaucoup d'adolescents d'aujourd'hui, fils de la télévision et de l'accès immédiat à des montagnes d'informations, atteignent précocement la maturité intellectuelle mais que devient le développement affectif quand la proportion des expériences factices s'accroissent au détriment des expériences authentiques? Est-ce que l'escalade de l'artifice contribue à la maturité affective ou ne vient-elle pas plutôt la retarder? »

Or, depuis quelques décennies, l'éducation et la culture sont à la remorque des marchés économiques et de la consommation. Dans ce cadre, l'intelligence humaine n'est plus stimulée par une véritable culture, une véritable éducation, c'est-à-dire par un ensemble de structures sociales et de manifestations artistiques, religieuses, intellectuelles et éducationnelles fondées sur des acquis civilisationnels, un savoir, des informations et des connaissances axées vers le développement de la personne et vers l'évolution. La consommation les a remplacées par une culture de masse tournée vers les loisirs et visant à conditionner les gens à devenir des robots téléguidés par des slogans publicitaires commandés par tous ceux qui ont intérêt à attirer les consommateurs dans leurs filets. Dans le monde occidental surtout, les émissions de télévision contiennent plus de 50% de temps de violence, 35% de consommation et de loisirs. Il reste à peine 12% pour l'éducation.

De telles observations commandent non seulement des études d'impact considérant les dangers pour la culture et l'éducation, mais aussi les dangers pour les personnes elles-mêmes. D'ailleurs, depuis quelques années, de plus en plus de scientifiques et de spécialistes du conditionnement essaient de comprendre tout ce processus qui va de la prolifération des médias de masse à la transformation des comportements et des attitudes des gens. Pour ma part, depuis 1972, une grande partie de ma recherche est consacrée à observer et à analyser les fluctuations dans les comportements et les structures mentales des gens. Mes travaux m'ont conduit en 1980 à des révélations troublantes concernant les manifestations du comportement chez les jeunes, notamment au niveau de la violence. J'ai constaté qu'il y a un sentiment de non culpabilité chez les jeunes lorsqu'ils sont violents. Mais j'ai aussi constaté que les parents vivent un fort sentiment de culpabilité face à leurs enfants lorsque ceux-ci ne répondent pas à leurs aspirations. Malheureusement ce sentiment de culpabilité peut mener à une permissivité qui laisse croire aux jeunes que ce sont eux qui sont dans le bon chemin et non pas leurs parents.

Ma réflexion ne vise pas à attaquer qui que ce soit. En tant que chercheur dans le domaine du comportement humain, mon intérêt est d'aider l'être humain à avoir un comportement équilibré, non pas en conformité avec des lois extérieures mais en accord avec son identité, c'est-à-dire être une personne forte, un être aimant et respectueux de ce qu'il est, respectant la nature et son environnement, n'utilisant pas ses moyens pour agir injustement ni sa force pour faire du mal ou détruire les autres. Le travail que nous, les adultes, devons établir pour comprendre le jeune ne doit pas être teinté seulement d'émotion sentimentale. Nous ne voulons pas simplement répondre à la satisfaction de l'enfant et juste lui donner ce qu'il cherche car nous sommes responsables de lui. Il faut aussi savoir comment le préparer, l'aider et l'accompagner dans sa démarche de vie de tous les jours pour atteindre un âge adulte dans la vie authentique, non pas factice, un âge adulte où il peut comprendre la réalité de la vie et non ce qu'on lui a transmis à travers l'image qui souvent l'oriente vers des intérêts en dehors de ceux de l'individu et de la communauté dans laquelle il se trouve et même de l'intérêt de sa nation.

Aujourd'hui, la mondialisation tout comme l'autoroute de l'information ont amené à la libération des frontières pour l'économie et les communications. Cette ouverture des frontières ne s'est toutefois pas faite pour les êtres humains mais seulement pour les moyens de conditionnement et de pouvoir de ceux qui ont les possibilité de dominer les autres. A tout moment de la journée, ouvrez la télévision et vous aurez accès à toutes les chaînes par le câble, les satellites et même le numérique. Notre enfant n'est plus entre nos mains, notre société n'est plus protégée contre quoi que ce soit. Comment peut-on arriver à donner à nos jeunes une éducation solide, les aider à savoir comment vivre et comment se préparer pour le futur si on les laisse sous l'influence des médias quand on ne sait même pas qui en ont le contrôle ni quels sont leurs buts?

De nos jours, la notion de nation n'a presque plus de sens. Les frontières sont tellement ouvertes aux médias et à l'économie que nous sommes devenus des êtres sous le contrôle de groupes d'intérêts qui n'ont souvent aucune idée du sens de nos cultures, de nos désirs, de nos émotions et de nos besoins. Malheureusement, depuis les années 60, les adultes n'ont pas vu l'intérêt de maintenir une certaine relation avec le savoir du passé, avec la connaissance et la civilisation anciennes. Ils ignoraient d'ailleurs qu'en brisant ces liens d'appartenance, ils pourraient causer du tort aux générations futures. Aujourd'hui, par notre désir d'évoluer et de suivre le chemin de la technologie moderne, nous, les adultes, sommes enchantés de toutes ces facilités d'autant plus que dans notre jeunesse nous avons connu des difficultés que nous avons ressenties comme autant de souffrances et d'injustices.

La recherche sur le comportement dans le processus du développement de l'identité n'est pas simplement une démarche qui va consolider l'ego par la confiance en soi. Elle doit aussi s'accompagner d'une consolidation de l'ego par la résistance à la pression et à l'hostilité. Si la technologie facilite les tâches quotidiennes et nous épargne de vivre des problèmes, il y a toutefois des peuples entiers qui vivent encore de multiples difficultés sociales et matérielles. Néanmoins des privilégiés leur laissent croire à travers la télévision, qu'un jour ils auront accès à cette technologie et qu'ils doivent travailler

pour l'acquérir, se gardant bien de les informer des dangers et des conséquences.

De même, il est vrai que, dans les générations précédentes, nul ne pouvait prévoir avec certitude la vitesse avec laquelle la télévision se développerait, ni la vitesse avec laquelle le monde des communications allait se faire omniprésent, au point de devenir hors de contrôle de la famille, de l'école et de la société. Ce monde des communications nous échappe et se retrouve entre les mains de groupes d'intérêts, lesquels ont des produits à mettre sur le marché, qu'il s'agisse de matériel électronique, de disques, de céréales, de boissons gazeuses, d'automobiles, de médicaments et toute une gamme de produits domestiques.

Les médias de masse sont sous le contrôle de ces marchands car ils sont régis par l'argent. Comme rien ne peut se faire et rien ne peut avancer sans l'aide de la publicité, les médias se retrouvent au service des intérêts du capital, et c'est tout particulièrement évident aux États-Unis. Schiller affirme que:

« Pour qu'elle fonctionne pleinement en tant que système - faire parvenir la production de biens et de services aux consommateurs et répéter à chaque instant que la démocratie, c'est la consommation - la presse écrite, la radio, la télévision, le câble, les satellites doivent devenir les instruments du marketing».

Broad, un autre journaliste spécialisé, résume ainsi cette évolution:

« La guerre froide a procuré à la recherche plus qu'elle n'avait jamais eu. L'explosion de fonds, de talents, de moyens, n'avait aucun précédent, ensuite, ces mises de fonds ont facilité la naissance de toutes les industries de l'espace, de la communication et de l'électronique. »

De tels propos démontrent que la question des médias de masse ne concerne pas uniquement un développement technologique ou économique, exempt de toute intention ou arrière-pensée. A cet effet, Marenches écrit:

« Aujourd'hui, on ne conquiert pas le terrain pour avoir les hommes, on conquiert les hommes, on conquiert le psychisme. Une fois qu'on a le psychisme, on a l'homme.»

Nous devons admettre que cela est non seulement vrai mais dangereux aussi. D'abord, tout être humain a des besoins, des espoirs et des désirs et la diffusion continuelle de messages de sollicitation éveille soit une escalade dans la recherche de satisfactions pour ceux qui en ont les moyens, soit un crescendo dans la frustration pour les autres.

Mais il y a plus grave. Nous les adultes, nous avons encore quand même un certain lien avec l'Histoire et les règles civilisationnelles passées, mais les jeunes, eux, à cause de la complexité du mode de vie moderne, ont très peu de contacts avec leurs parents et se retrouvent pratiquement abandonnés aux médias de masse. Bien des familles, surtout en Amérique, et notamment aux États-Unis, utilisent la télévision en guise de gardienne. Des cassettes et des jeux vidéos servent à acheter la paix et à passer d'agréables soirées avec les amis. La vie familiale et sociale est en profonde mutation. Les jeunes assistent à une explosion sans précédent de la force des médias dans le monde. Où puiseront-ils la capacité nécessaire pour maintenir une culture et pour s'y reconnaître? Et nous, parents, où puiserons-nous les habiletés pour leur donner une éducation adéquate?

Fernand Seguin, un penseur québécois, s'interrogeait sur le peu de prise que les sciences humaines et les grands médias de communication ont sur les profondes gestations souterraines qui se sont produites dans la conscience des gens au cours des dernières décennies:

« ... ces bouillons de culture invisibles qui ont fermenté dans le quant-à-soi des individus et dans ces millions d'échanges quotidiens où l'on interprète et réinterprète les événements collectifs répercutés dans les médias; bouillons de culture où prennent corps de nouvelles mentalités marquées par mille et un déplacements d'attitudes, de sensibilités, de comportements qui échappent aux grands diagnostics savants, aux communicateurs professionnels, à la scène publique. »

Même si la radio, les livres ou les journaux ont une influence, comme ils impliquent un accord de la part du lecteur ou de l'auditeur pour capter le message, nous ne pouvons pas vraiment les accuser de conditionner ou d'aliéner les gens. En effet, ces outils de communication stimulent les facultés

intellectuelles, relationnelles et émotives des gens à travers l'effort de disponibilité qu'ils exigent. Malheureusement aujourd'hui, ces mêmes médias reculent devant la force de l'audiovisuel. Selon Madelin:

"Dans sa capacité à délivrer instantanément l'information, la télévision entraîne toute la presse écrite dans une incessante course de vitesse. L'esprit façonné par le temps des médias perd peu à peu ses capacités de réflexion. (...) A la télévision, plus encore qu'à la radio, le temps défile comme le paysage aperçu d'un train rapide. Il s'oublie au fur et à mesure que la vitesse permet de l'avalier, afin de gagner du temps sur le temps. (...) Le modèle télévisuel entraîne les autres médias dans son sillage. Un magazine doit désormais faire court, rapide, compréhensible éclair. Un papier trop long n'est guère accepté."

De plus, Cohen-Seat explique que:

« Les modifications de l'électro-encéphalogramme peuvent être fonction, au moins partiellement, du contenu du "discours" télévisuel. Certaines réactions, banales ou non, par ailleurs, sont manifestement liées à des significations. Tel type de moment psychologique s'accompagne naturellement d'une réaction d'arrêt ou de bouffées "thêta" sur l'électro-encéphalogramme, quels que soient les caractères physiques de l'image filmique (morphologie, brillance, mouvement, etc.), tandis que de la même façon, tel autre type - contenant autre contenu - amène la réapparition de l'"alpha". Bref, pour des semblables conditions "télécraniques" la succession d'un moment de contenu à un autre, même dans un passage rapide, peut être lu sur le tracé de l'électro-encéphalogramme" c'est-à-dire sur la structure mentale de l'enfant. »

Nous avons là des preuves, et d'autres chercheurs le disent, que par le processus de la répétition de l'image et le développement des ondes alpha, l'être humain devient capable de recevoir l'information, de se laisser conditionner à travers l'image en raison de la somnolence provoquée par la lumière de l'écran qui développe les ondes alpha, lesquelles influencent le psychologique, le neutralisent, le rendent passif. Dès lors, le cerveau capte et reçoit directement l'information sans pouvoir l'analyser ni la comprendre.

En parallèle de ces observations sur les modifications des ondes et du système nerveux reliées au visionnement d'émissions télévisées, nous tenons à rapporter d'autres faits concomitants. Depuis les années 70, on a introduit la télévision et les ordinateurs dans les écoles pour faciliter l'apprentissage et surtout améliorer la qualité de mémorisation des jeunes. Il est vrai que les administrations de grandes entreprises utilisaient déjà de tels moyens pour augmenter la performance du personnel et des cadres mais il s'agissait là d'une exploitation adéquate du potentiel d'accroissement de la mémorisation grâce à ces moyens technologiques. Mais n'est-ce pas soumettre davantage nos jeunes à l'influence de ces ondes ?

Plus les années passent, plus les recherches font état de transformations dans le comportement des gens. Par exemple, la Société de recherche en orientation humaine s'est intéressée en 1982 à l'émergence chez les jeunes d'actes violents sans culpabilité. Ce constat était d'autant plus inquiétant que d'après l'état actuel des recherches scientifiques, nous considérons cette absence de culpabilité comme le signe qu'un individu est pathologiquement délinquant. Or cette enquête menée auprès des jeunes a fait ressortir non seulement une absence totale de sentiment de culpabilité suite à un acte violent ou à une agression gratuite, mais même un plaisir dans l'expression de violence. Les jeunes expliquent qu'après avoir subi un geste de violence ou lorsqu'ils ressentent une frustration, ils aiment se défouler sur des personnes faibles ou sans défense, considérant que le bien-être qu'ils en retirent justifie l'acte.

Devant ces faits, comment expliquer notre léthargie? L'audiovisuel nous conditionne-t-il, nous les adultes, au point que nous acceptons ce qui se passe à l'écran, sans le contester, sans le remettre en question ou essayer d'en prévenir les conséquences néfastes? Est-ce que nos jeunes- et là réside le cœur du problème- et est-ce que ceux qui forment les générations futures ne sont pas en train de subir une transformation totale de leur structure mentale? MacBeth Williams constate chez les personnes, les jeunes surtout, très assidus à l'écoute de la télévision, une persévérance réduite dans la solution des problèmes, une perception plus stéréotypée des rôles sexuels, un accroissement dramatique



des comportements agressifs, verbaux et physiques, chez les deux sexes. Healy, quant à elle, souligne que les jeunes dans l'environnement électronique moderne sont constamment stimulés de l'extérieur de telle sorte qu'ils ont peu de temps pour réfléchir ou pour se parler à eux-mêmes intérieurement.

A cela s'ajoute une influence qui se fait sentir sur les plans relationnel et interpersonnel, affectif et émotif, familial et social. Il faut bien l'admettre, les médias de masse présentent bien plus une société de consommation et de loisirs qu'un univers orienté vers le devoir comme autrefois et ce, malgré de récents soubresauts pour ramener des principes de responsabilisation et d'engagement. L'audiovisuel ne cesse de se développer et de devenir plus sophistiqué. Les groupes d'intérêt s'en servent abondamment pour maintenir leur domination et leur contrôle dans le développement et la vente de produits et la pénétration de marchés mondiaux. L'audiovisuel leur permet une influence directe qui arrive à neutraliser les quelques barrières nationales qui les empêchaient d'envahir les marchés et surtout les cultures étrangères.

Quel est l'avenir de l'éducation, des cultures et de la civilisation si nous cédon à cette nouvelle approche de culture de masses et de consommation? Nous pouvons prévoir qu'il en ressortira deux tendances. D'abord la tendance des adeptes inconditionnels de l'évolution et de l'universalité. Donc, la disparition des nations, des pays et des cultures d'appartenance, sans arrière-pensée, en faveur d'un universalisme compris comme le fruit d'une évolution normale. Pourtant cette orientation présente des dangers: une perte d'identité, une absence d'appartenance et une coupure avec l'Histoire, avec les origines et avec la morale. Et les risques seront encore plus grands pour les générations à venir car elles auront plus ou moins connu l'attachement à une nation. La deuxième tendance regroupe ceux qui veulent éliminer tout ce qui est étranger à leur région et à leur nation et qui refusent toute confrontation, tout échange et toute connaissance nouvelle. Le danger, dans ce cas, est qu'ils se referment sur eux-mêmes et entraînent les générations suivantes vers une forme d'obscurantisme et vers des comportements agressifs allant jusqu'au chauvinisme, voire jusqu'au racisme dans une sécurité illusoire de sauvegarder leur culture.

Malheureusement, les expériences du passé nous permettent déjà de dire que les deux groupes sont dans l'erreur. A titre d'exemple, il y a quelques décennies, au nom du transfert technologique, on a implanté dans plusieurs pays des systèmes sophistiqués sans tenir compte de la réalité socio-économique de ces marchés. A la même époque, d'autres pays ont refusé catégoriquement toute forme de transfert technologique. Ceux qui ont tant misé sur la technologie se retrouvent endettés, sans marchés, malgré une certaine allure de modernité. Quant aux autres, ils sont dépassés et sans productivité valable.

Ne sommes-nous pas confrontés aujourd'hui à quelque chose d'encore plus puissant avec l'invasion culturelle à travers l'audiovisuel? Il s'agit d'une nouvelle culture qui court-circuite l'intelligence et la pensée au profit de la consommation et des loisirs. En effet, elle est bien souvent une culture d'abrutissement qui neutralise l'intelligence au nom du plaisir et rend la pensée prisonnière d'une créativité soi-disant culturelle, dont le seul prétexte est la consommation de produits. Dans la déclaration du symposium de Morelia au Mexique, on pouvait lire que la source de la scandaleuse inégalité de répartition des ressources dans le monde est

« la pollution culturelle et la perte d'identité qui ont provoqué un déracinement global, faisant des humains, livrés au marketing de masse, des êtres vulnérables aux pressions du totalitarisme politique et économique et aux habitudes de consommation et de gâchis qui mettent la Terre en danger. »

Par ailleurs, nous avons ceux qui s'enferment dans ce que les tenants de l'universalité appellent une culture rétrograde. Pourtant, la protection de sa culture et du sens de sa culture n'a rien de rétrograde. Mais une culture qui n'évolue pas, une culture qui ne permet pas de donner un élan nouveau à l'esprit, une intelligence qui ne participe pas à son rayonnement et à son évolution, oui, c'est une culture rétrograde. Au nom de la protection de sa culture nationale et de son sentiment d'appartenance, nous ne pouvons refuser l'effort de l'intelligence et de la créativité de suivre une modernité réelle et de contribuer à une évolution adaptée à la nation, tout en gardant une ouverture pour recevoir ce qui est bon dans son éducation et en refusant de s'associer à ce qui est

contraire au sens même de la qualité humaine.

Aujourd'hui, les médias de masse sont devenus l'organe de la communication, devenue elle-même une science, et les peuples se trouvent dans l'obligation de se familiariser avec cette science et avec ses changements et son évolution. Que peut-on dire de nos jeunes qui sont complètement sous cette ambiance? Pour contrer cette influence et pour fournir au réseau de l'éducation familiale et scolaire des moyens permettant à ses utilisateurs de disposer de programmes de formation ou d'enseignement adéquats, il faudrait accroître la qualité des produits culturels régionaux afin de donner aux gens le goût de ce qui est créé chez eux. Il ne s'agit pas de prôner le repliement sur soi, mais plutôt de stimuler une fierté d'appartenance à sa culture, à son éducation et à ses racines. A travers cette fierté, on pourra se libérer de tous les complexes, trop présents souvent chez ceux qui réclament l'universalité afin de se donner une forme d'image de grandeur et pour masquer leur incapacité d'être fiers de ce qu'ils sont.

Ensuite, lors de la diffusion de productions extérieures, cinéma, télévision, jeux vidéo, il faudrait avertir clairement les spectateurs qu'il s'agit d'une traduction et les informer correctement sur le contexte sociologique, éducationnel et civilisationnel de l'autre pays, afin de susciter la confrontation des idées. En ce sens, ceux qui diffusent ces productions audiovisuelles extérieures devraient être tenus d'organiser, en parallèle, des débats pour juger de la valeur de cet échange culturel et retenir ce qui peut s'intégrer à la formation nationale. Sans cela, à travers une diffusion anonyme, nous prenons le risque que l'esprit critique des gens soit complètement annihilé parce qu'ils sont continuellement harcelés par l'image ou parce qu'ils vivent sous l'influence de la passivité provoquée par la luminosité de l'écran. De la sorte, leur structure mentale devient complètement programmée à travers des produits d'une culture de masse étrangère.

De plus, il est très important de fonder dans chaque pays un Institut de recherche qui puisse formuler des avis éclairés sur les influences de l'audiovisuel sur la société, ainsi que sur la stabilité et la cohésion nationale. Il faut bien comprendre que ceux qui utilisent une persuasion clandestine,

grâce à l'audiovisuel, pour envahir les marchés internationaux ne respectent aucune limite ni aucune morale dans leur agression non seulement des psychismes, mais aussi des structures familiales et sociales. Ainsi les pays d'économie moyenne ou faible risquent de ne pas être en mesure de répondre aux demandes populaires et peuvent, par le fait même, créer des frustrations. On accusera les responsables de leur manque de prévoyance à répondre aux besoins de la population alors que, bien souvent, ces besoins auront été créés artificiellement par la publicité audiovisuelle. Ces instituts de chaque pays et les organismes nationaux responsables de l'audiovisuel devraient participer à une sorte de convention internationale, au genre GATT, pour faire de l'espace audiovisuel un lieu qui respecte les règles fixées par les limites des besoins et des moyens des nations. Cela dans une optique de protection et d'avancement des diverses cultures.

D'autres éléments ont trait à l'aspect physiologique. En attendant que soient mises en place ces propositions ou que soient instaurées d'autres mesures, il est important que les familles soient averties de l'importance d'une bonne oxygénation cervicale lors de l'utilisation d'appareils audiovisuels. Il ne faut jamais rester dans une pièce sans une aération adéquate, ne jamais non plus faire face à l'écran sans une lumière placée derrière le téléspectateur et une autre derrière l'appareil. On retrouve sur le marché une mince plaque de plastique à placer devant les écrans afin de neutraliser les effets d'ondes provenant de l'appareil. Mais il n'existe encore rien pour neutraliser les effets de somnolence et d'accroissement des ondes alpha, aussi faut-il s'habituer à toujours garder un espace de trois à quatre mètres et de préférence cinq mètres entre le téléviseur et le spectateur.

Voilà, d'une façon générale, ce qui me paraît nécessaire pour essayer de limiter les dégâts. Mais il est important avant tout, et même vital, pour qu'un pays puisse continuer d'exister, de savoir comment contrecarrer l'envahissement. Le type d'envahissement dont nous parlons n'apporte aucune connaissance qui aide à se moderniser et à évoluer; au contraire, c'est l'infiltration d'une culture extérieure dans l'espace national en dépit des frontières devenues fictives actuellement. Cette culture ne respecte pas les règles de stabilité et d'équilibre, à

la fois de la personne et de la société, mais diffuse des intérêts teintés d'objectifs empoisonnés visant la déstabilisation sociale des autres pays afin de s'emparer de leur structure mentale pour consolider ses forces soit économiques, soit politiques.

Ce qui me paraît important, comme chercheur, c'est l'individu et la société par le biais de sa famille, de ses parents et surtout de sa culture, de ses origines et de son appartenance. Nous n'avons pas le droit, et tous les scientifiques dans le domaine des sciences humaines peuvent le confirmer, d'annuler une appartenance. Nous n'avons pas le droit non plus au nom de la mondialisation de faire des individus des êtres exclus, qui ne savent pas à quelle région, à quel pays ou à quelle civilisation ils appartiennent.

En tant que responsables dans le domaine de l'éducation et de la famille, vous devez agir pour que la télévision reprenne le rôle qu'on a voulu lui attribuer dans les années 50, à savoir celui d'aider les parents et l'école à éduquer, à développer des connaissances, à ouvrir les portes sur un monde réel mais jusque là inaccessible sans les déplacements et les voyages. Le système humain a ses capacités de fonctionnement, mais n'en abusons pas. Il faut de l'entraînement à tout. Par la force des choses, arriverons-nous peut-être à rendre nos jeunes capables de faire face à toutes ces mouvances technologiques et à vivre avec eux-mêmes. Voilà pourquoi, malgré tous les aspects positifs de la télévision et des médias en général, nous devons exiger des autorités la mise en place de structures permettant aux parents et aux éducateurs d'avoir leur mot à dire dans la programmation et le choix des émissions. On ne peut se permettre, au nom de la liberté d'expression et du droit à la création, de laisser quelques individus ou organisations disposer d'un pouvoir aussi étendu sans qu'il y ait des règles protégeant le commun des mortels.

Je crois donc à la formation d'une instance internationale regroupant les organisations nationales qui travaillent à analyser la qualité des contenus. Celles-ci devraient également percevoir un pourcentage sur les bénéfices mirobolants acquis par ceux qui utilisent ces créneaux afin d'aider les nations manquant de moyens à contrer la programmation étrangère par une

programmation nationale adéquate. Et je considère important aussi la mise sur pied de comités de parents et d'éducateurs appelés à participer à des consultations en collaboration avec les producteurs et les diffuseurs pour le bien-être des enfants.

C'est dans cette optique que le débat doit s'engager pour limiter les dégâts. Il est essentiel d'améliorer la qualité du produit télévisuel national; essentiel aussi de travailler sans relâche au retour à une fierté d'appartenance dans un esprit d'évolution collective et d'enrichissement. Il faut donner à nos jeunes une espérance réelle et non pas créer une illusion ou un espoir éphémère. Il faut que nos jeunes apprennent à comprendre le mode de vie d'ailleurs. Mais la comparaison doit servir d'outil de référence plutôt que d'être un élément de complexe et de dénigrement de soi ou le rejet de ce que le pays leur offre. Admirer ou apprécier un peuple autre que le sien ne doit pas laisser ses traces sur l'intelligence, sur la fierté de soi, sur la considération et sur la valorisation de son pays et de sa région.

L'éducation a un défi à relever, celui de savoir comment moderniser l'esprit des jeunes, comment les faire évoluer et leur donner en même temps assez de force et de résistance pour qu'ils soient à la fois compétents et fiers de leurs racines. ♦



# *Forum sur l'éducation à la citoyenneté*



On distingue dans le forum sur l'éducation à la citoyenneté le directeur général du multiculturalisme et des droits humains au ministère du Patrimoine canadien, monsieur Jacques Paquette;

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau, député au parlement du Québec et président du forum;

Madame Malka représentant la vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, madame Francine Sénécal.

Madame Mireille Appolon, présidente de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, agissait comme rapporteur.



## Synthèse du forum sur l'éducation à la citoyenneté

Le forum sur l'éducation à la citoyenneté a été présidé par M. Jean-Pierre Charbonneau, député à l'assemblée nationale du Québec au Canada, et animé par les conférenciers Mme Francine Sénécal, Vice présidente, Conseil exécutif de la ville de Montréal, Québec, Canada et M. Jacques Paquette, directeur général, direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne du ministère du Patrimoine Canadien.



Mme Mireille Appolon,

Présidente de l'Association  
des femmes immigrantes  
de l'Outaouais,  
rapporteur

Ce forum s'est intéressé de près aux questions suivantes :

**la vie en société suppose des droits et des responsabilités.**

**Comment pouvons-nous apprendre à vivre ensemble par une meilleure connaissance de l'autre?**

**Comment pouvons-nous composer avec les différentes conceptions de citoyenneté qui se manifestent selon les divers horizons culturels?**

**Comment bâtir, à partir de nos dénominateurs communs, une citoyenneté partagée, inclusive, dans une optique de développement durable?**

### Les conférences

Le président du forum a introduit son allocution en proposant une définition de la citoyenneté basée sur la responsabilité individuelle à 3 niveaux :

- Responsabilité de connaissance - le citoyen doit avoir connaissance et conscience de son groupe social d'appartenance
- Responsabilité de participation à la vie de la Cité
- Responsabilité de choisir - de décider, d'assumer le devoir de citoyen, le pouvoir politique

Par la suite, Mme Sénécal a présenté la position et la responsabilité de la ville de Montréal envers les immigrants. Elle a expliqué comment la ville assume le mandat d'accueil et d'intégration des immigrants. Elle a débuté sa présentation par quelques statistiques démontrant que Montréal est la 3ème porte d'entrée des immigrants au Canada après Vancouver et Toronto. Puis, elle a parlé des défis que la diversité ethnique offre à l'administration municipale; le principal défi étant l'intégration harmonieuse des immigrants. L'éducation à la citoyenneté est l'élément moteur de cette intégration.

Les politiques d'intégration élaborées par la ville font référence aux valeurs d'inclusion, d'égalité et d'accessibilité des services à tous les citoyens. L'éducation à la citoyenneté est devenue un élément important de la gestion municipale. Le dernier Sommet de Montréal a proposé une série de mesures visant la réalisation de cette politique. Des mécanismes de consultation et de concertation ont été mis en place et 6 axes d'intervention ont été identifiés pour favoriser la participation et la représentation de tous les citoyens, l'accès universel aux services et mettre en valeur le caractère cosmopolite de Montréal. Par ailleurs, des projets structurants ont été élaborés et mis en place dont un projet de formation des employés municipaux à la diversité ethnique et un projet d'appui aux initiatives issues des communautés ethnoculturelles. La Ville a aussi mis en place des structures institutionnelles visant la population immigrante telle l'Office de consultation. Un poste d'ombudsman a été créé, un Bureau des relations interculturelles et un Conseil interculturel ont été mis en place. Un ensemble de dispositifs du gouvernement provincial viennent compléter ces outils tel le Carrefour d'intégration.

Le Conseil municipal a adopté en septembre dernier un nouveau modèle d'organisation qui promeut la décentralisation de certains services et devrait les rendre plus accessibles et adaptés aux besoins et à la spécificité des communautés ethnoculturelles.

Ces structures affichent une bonne coordination des actions et les projets mis en place commencent à avoir un impact positif et significatif notamment au niveau de l'appropriation des activités d'éducation à la citoyenneté par les communautés ethnoculturelles.

Mme Sénécal a terminé son exposé en rappelant que la vision stratégique de la Ville de Montréal vise l'inclusion sociale. Les principes d'équité et d'accessibilité en sont à la

base. Les responsables municipaux sont en recherche continue de moyens d'accroître la contribution de l'immigration à son développement.

Monsieur Paquette a rappelé, en début de propos, les questions posées à ce Forum telles qu'elles figurent dans le programme. Il a indiqué que son exposé portera sur 3 points :

- 1- une brève description de l'évolution du fait migratoire au Canada
- 2- les principes et politiques du gouvernement canadien relatives à la diversité ethnique
- 3- les caractéristiques de l'approche canadienne en matière de citoyenneté

Au niveau de l'évolution de l'immigration au Canada, M. Paquette expose et commente un ensemble de statistiques qui démontrent que :

- le Canada est un pays issu de l'immigration,
- le flux migratoire s'accroîtra au cours des prochaines années pour constituer le principal facteur de renouvellement de la population

- le visage du Canada se modifiera au cours des prochaines années de sorte que le Canada de demain sera très différent du Canada d'aujourd'hui.

Au chapitre des principes et des politiques M. Paquet a parlé de la Charte des droits et libertés et de la politique du multiculturalisme. Les principes d'identité et de diversité, de justice sociale, de respect des valeurs canadiennes fondamentales et de participation citoyenne sont à la base de la société canadienne.

Il a fait ressortir que l'application des politiques d'intégration rencontre des obstacles. Plusieurs études démontrent que tous les Canadiens ne sont pas traités de façon équitable. Pour étayer ses propos, il a donné quelques statistiques sur la participation civique des immigrants faisant ressortir une discrimination envers certains groupes ethniques.

Dès lors, il invite les Canadiens à être conscients de ces obstacles en particulier le racisme et l'exclusion. D'après lui, l'éducation joue un rôle important dans la compréhension entre communautés immigrantes et société d'accueil; l'éducation parentale est une clé importante de l'éducation à la citoyenneté.

En conclusion, il réitère que l'approche canadienne est basée sur une volonté de citoyenneté partagée au sein de la société d'accueil, guidée par de grandes valeurs d'inclusion, d'équité, de tolérance et de pleine participation à la vie citoyenne.

## Le débat

M. Charbonneau, tout en remerciant, les conférenciers a mis en perspective quelques éléments de leurs présentations:

- L'approche québécoise n'endosse pas le concept de multiculturalisme du gouvernement fédéral,
- Les responsabilités citoyennes sont les mêmes pour tous, immigrants ou pas,
- Nous devons mieux maîtriser nos façons de faire ensemble, notamment en ce qui concerne l'organisation du bien commun
- Nous devons améliorer la gouvernance du pays, l'éducation à la citoyenneté est une voie excellente.

Les questions ont été diversifiées et ont donné lieu à des compléments d'information et à des commentaires. Des suggestions ont été faites pour une éducation à la citoyenneté.

### Les interventions sont résumées ci-dessous:

- l'action gouvernementale en matière d'éducation à la citoyenneté s'adresse à l'ensemble des citoyens issus ou non de l'immigration. Elle prend diverses formes - de la campagne d'éducation civique en partenariat avec des associations sur des thématiques spécifiques et qui s'adressent à l'ensemble des citoyens, - au programme d'éducation dans le système d'instruction publique qui cible les étudiants et leur offre des occasions d'apprentissage à la démocratie. Il demeure néanmoins divers chantiers à couvrir pour améliorer notre capacité citoyenne. Les États généraux sur les institutions démocratiques du Québec en identifient plusieurs.
- Les participants ont indiqué que l'École et le Quartier sont les lieux les plus propices à l'éducation à la citoyenneté. Ils offrent des lieux de rencontre où parents et enfants apprennent à mieux se connaître et à vivre ensemble dans le respect des différences. Les participants ont fait

ressortir l'importance des réseaux d'intégration tels que les associations ethniques qui facilitent l'intégration des nouveaux arrivants en agissant souvent comme décodeur social. Les associations ethniques peuvent donc se positionner comme acteurs pouvant faciliter l'intégration des immigrants aux autres communautés et à la communauté d'accueil.

- Ils ont noté que les jeunes vivaient plus souvent et plus facilement la diversité ethnoculturelle que leurs parents; cela pouvait être dû à leur expérience personnelle et leur proximité avec d'autres cultures. Les jeunes ne voient pas de problèmes à vivre et cohabiter avec d'autres cultures, d'autres races. Les programmes de connaissance ethnoculturelle et d'éducation doivent être donc modulés en fonction des comportements de chaque génération.
- Les participants ont noté l'importance de donner un signal de bienvenu aux nouveaux arrivants. Dans une société qui se veut et qui est devenue innovatrice grâce à l'immigration, la reconnaissance des diplômes et des expériences professionnelles acquis à l'étranger ferait bien partie de ces signaux de bienvenue et constituerait l'expression d'acceptation et de valorisation de l'expertise étrangère.
- Il faudrait aussi qu'au-delà des discours politiques, la représentation des communautés ethnoculturelles se reflète tant dans les institutions publiques que dans le secteur privé et dans les organisations de la société civile. Une représentation adéquate des minorités visibles au sein de ces institutions serait un signal positif aux communautés immigrantes et faciliterait leur participation citoyenne.

M. Charbonneau conclut le forum en soulevant la question de la capacité d'absorption : Comment répondre aux nécessités de l'intégration dans le respect et la survivance de la société d'accueil ? ♦

## Forum sur l'éducation à la citoyenneté

### L'exigence citoyenne



Conférencier :

**M. Jean-Pierre Charbonneau**

Député de Borduas

Ex-président de l'Assemblée nationale

Ex-ministre des Affaires

intergouvernementales canadiennes

Être citoyen, c'est être membre de la cité, membre de la société, membre de l'État, de la ville, du quartier que l'on habite. C'est donc être partie prenante du corps social et politique dans lequel on vit. Cela suppose une conscience de sa place et une responsabilité en regard de la collectivité qui, nécessairement, doit passer par la solidarité et l'engagement. La conscience et la responsabilité citoyennes nécessitent des connaissances, de la formation, des apprentissages, en somme une éducation particulière, l'éducation à la citoyenneté.

Quand on analyse l'état de la responsabilité citoyenne d'un peu partout dans le monde, il apparaît que, malgré tous les progrès en regard de l'accès à l'information et à l'éducation, le niveau de connaissance, de compréhension et de conscience est encore très faible. Évidemment, il est impossible que tous et toutes, partout, aient une compréhension fine de tous les problèmes et des défis de société. Ils sont trop nombreux et trop complexes. Toutefois, il est possible que beaucoup plus de gens aient un niveau de conscience relativement élevé sur les grands enjeux locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Pour cela, il faut que les personnes considèrent qu'il s'agit d'une nécessité et qu'elles décident d'y consacrer le temps et les efforts nécessaires.

C'est ici qu'entre en ligne de compte l'éducation à la citoyenneté. L'objectif de celle-ci n'est pas tant de permettre une grande acquisition de connaissances comme d'éveiller l'intérêt et la conscience à l'importance d'être constamment informé des grands paramètres de la vie collective à tous les niveaux.

Une fois la conscience citoyenne éveillée, il est possible d'envisager une véritable participation citoyenne, laquelle est le fondement de la démocratie, c'est-à-dire «le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple» comme le disait Abraham Lincoln. Partout dans le monde, nous remarquons que l'implication des citoyens et des citoyennes à la définition du bien commun et à l'organisation des affaires collectives est le lot d'une minorité de gens. Est-ce que cela peut réellement être autrement ?

Chose certaine, le niveau de participation citoyenne pourrait être à peu près partout plus élevé et surtout d'une meilleure qualité, notamment si l'éducation citoyenne était conduite d'une façon plus intense et plus généralisée. Il ne s'agit pas de promouvoir l'utopie de la complète démocratie directe où tous les citoyens décident de tout constamment. Il s'agit d'améliorer la qualité de la vie démocratique et la cohésion sociale par l'octroi d'un pouvoir citoyen effectif qui dépasse le seul vote pour les représentants et les gouvernants. En somme, il s'agit d'améliorer le fonctionnement de nos démocraties représentatives par un ajout plus ou moins important, selon les cas, de démocratie directe responsabilisant davantage tous les membres de la collectivité. ♦



## Forum sur l'éducation à la citoyenneté



Conférencière :

### **Mme Francine Sénécal**

Vice présidente, conseil exécutif de la  
ville de Montréal, Québec, Canada

### Contexte

Le milieu municipal a un rôle majeur à jouer dans l'accueil et l'intégration des personnes issues de l'immigration : c'est là qu'on offre des services de base et de proximité et c'est là que se développent les habitudes de vie quotidienne qui permettent une meilleure cohésion du tissu social.

Parler d'éducation à la citoyenneté renvoie aux principes de justice, de démocratie, de droits fondamentaux, de respect des droits de la personne. Il s'agit de valeurs sociales et de saines perspectives pour ces valeurs sociales. En milieu municipal, chacun de ces principes sont indispensables à l'éducation à la citoyenneté. Il s'agit également de réunir les atouts nécessaires à la réussite de l'accueil et de l'intégration de personnes de diverses origines. Enfin, c'est réunir les conditions pour réussir «notre vivre ensemble »!

### 1. Montréal : une ville plurielle unique

Montréal est une métropole de 1.8 million d'habitants où cohabitent quelques 80 communautés ethnoculturelles différentes. Montréal est également une métropole d'immigration : selon des statistiques récentes sur le recensement de la population (statistiques Canada, 2001), Montréal fait partie des principaux pôles d'attraction en milieu urbain des immigrants au Canada, soit 215 100 immigrants qui s'y sont installés entre 1991 et 2001. Selon ces mêmes sources statistiques, 458 300 personnes se sont déclarées appartenir aux minorités visibles en 2001.

Les données statistiques sur l'importance de la présence des communautés ethnoculturelles à Montréal (soit plus de 50% de sa population) ou sur l'importance de l'immigration dans notre métropole, est certainement l'indication la plus claire que l'administration montréalaise doit s'adapter en conséquence, puisque ces données viennent circonscrire de façon plus officielle le phénomène de l'immigration.

Ce qui, bien évidemment, nous interpelle comme administration et nous place au cœur de la problématique de l'accueil, du développement et de gestion des services pour les immigrants. Par conséquent, nous sommes appelés à revoir nos stratégies et, le cas échéant, à adapter nos politiques et programmes.

### 2. L'administration montréalaise face au défi de la pluralité ethnique

En tant qu'administration, nous sommes conscients des enjeux de ces phénomènes démographiques et nous recherchons constamment de l'information à ce sujet. Évidemment, nous tentons d'adapter nos façons de faire au quotidien à la réalité multiethnique du territoire.

La diversité ethnique et ses défis sont une problématique centrale depuis la réorganisation municipale, en vigueur depuis janvier 2002. Nous gérons la diversité ethnoculturelle à travers toutes les grandes thématiques qui symbolisent le dynamisme de notre métropole: développement économique, développement social, développement culturel, représentativité des montréalais issus des communautés ethnoculturelles etc.

### 3. La gestion municipale face au défi de l'éducation des montréalais à la citoyenneté

La diversité ethnoculturelle est certes, une richesse pour Montréal. En tant que citoyens, cette richesse fait appel à notre sens de compréhension mutuelle, à une ouverture d'esprit, à notre sens de la solidarité afin de promouvoir un environnement de paix sociale et de valorisation de l'être humain. Il y a un parallèle significatif à faire avec ces notions de recherche de bien être individuel dans une société montréalaise où l'on a, d'une part, la volonté de faire refléter le métissage culturel de la population à travers l'adaptation et la prestation de services, et d'autre part, la volonté de développement et de préserver une qualité de vie sur le territoire.

Les conditions de réussite de ces éléments étant indissociables, soit la recherche du bien-être individuel, la paix sociale et la qualité de vie sur le territoire, l'administration montréalaise se donne comme défi de réussir l'intégration harmonieuse des immigrants et des nouveaux arrivants. Cette intégration se fait sur une plate-forme d'actions dont l'élément moteur est l'éducation à la citoyenneté. Convaincus, par ailleurs, que le baromètre de la réussite de cette intégration se situe avant tout au plan municipal, nous choisissons de mettre le cap sur les éléments suivants:

- Examiner la problématique de l'éducation à la citoyenneté sous l'angle de l'intégration sociale, familiale, économique, culturelle, etc., ainsi que ses enjeux et son impact;
- Favoriser le partage d'expériences entre individus ou groupes d'individus de provenance et de parcours différents;
- Renforcer le dialogue entre les différents groupes de citoyens sur le territoire;
- Partager les expériences émanant de la gestion de la diversité et les interventions globales provenant du milieu municipal, communautaire, institutionnel.

#### 4. Montréal, une métropole solidaire, inclusive et agréable à vivre

Montréal se distingue de plusieurs grandes villes du monde du fait qu'elle est une métropole ouverte sur le monde, démocratique et équitable. Montréal est le reflet d'un développement social, soutenu par quatre grands axes fondamentaux que sont l'adaptation des services, la formation, la lutte à la discrimination raciale et à l'intolérance et l'accès à l'égalité. L'inclusion sociale est un facteur clé de la gestion municipale de la diversité. L'éducation à la citoyenneté est placée au cœur des actions relatives à cette gestion.

Dans nos localités, les questions identitaires sous-tendent des références qui relèvent tout autant des groupes, dans leur sentiment d'appartenance à leurs localités, que des individus dans leur

sentiment d'appartenance à leurs origines ethnique et culturelle. À titre d'exemple, des fusions municipales de 2001 ont eu un impact certain sur les dynamiques identitaires en terme d'implantation de structures tendant à décloisonner les barrières territoriales entre minorités ethnoculturelles qui s'apparentent.

C'est ainsi que l'éducation des citoyens est devenue un élément important de gestion de la diversité à Montréal, faisant en sorte que la formation et la connaissance de l'autre sont devenues aussi des vecteurs incontournables. La sensibilité et les actions entreprises dans le cadre de cette éducation à la citoyenneté concernent non seulement l'éducation et la participation civique, mais aussi la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est ainsi que le défi de réussir l'éducation à la citoyenneté à Montréal passe nécessairement par la préservation des identités individuelles et collectives.

#### 5. Les politiques de Montréal face à la diversité ethnoculturelle

L'administration municipale a enclenché une vaste consultation publique, le sommet de Montréal, qui s'est tenu les 4, 5 et 6 juin 2002. Lors de ce sommet, la question des relations interculturelles a fait l'objet d'un examen particulier sous l'angle de « l'équité, l'accessibilité et la diversité ». La diversité du tissu social Montréalais est une richesse dont nous avons tenu compte au cours des travaux du sommet de Montréal. La représentation des montréalais de toute origine aux mécanismes de consultation et leur participation aux instances décisionnelles a également été examinée.

##### A) Sommet de Montréal : Atelier «équité, accessibilité et diversité»

Lors du sommet, il y eut un positionnement très clair sur l'équité, l'accessibilité et la diversité. De grandes orientations en matière de relations interculturelles et interraciales ont découlé de l'atelier « équité, accessibilité et diversité ». En voici les grandes lignes:

- Adopter une approche inclusive fondée sur les droits humains et visant, notamment, le redressement des écarts;

- Comprendre chaque problématique en fonction d'une approche différente, selon le sexe et tenir compte des conditions spécifiques vécues par les femmes;
- Reconnaître la richesse que représente la diversité ethnoculturelle et refléter cette réalité dans l'identification des enjeux et des stratégies. Pour cela, les relations interculturelles doivent couvrir l'ensemble des droits et des possibilités offerts aux communautés ethnoculturelles afin qu'elles s'impliquent activement dans l'évolution de la grande ville;
- Combattre la discrimination et promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect de la compréhension, conformément à la proclamation du 21 mars «*journee internationale pour l'élimination de la discrimination raciale*» que le conseil municipal a adopté unanimement;
- Tenir compte des problématiques et des ressources humaines spécifiques à certains groupes sociaux tels que les jeunes, les aînés, les personnes handicapées, les minorités visibles, les gais et les lesbiennes, dans un souci d'inclusion et de cohésion sociale;
- S'assurer d'une véritable participation des citoyens, particulièrement ceux plus démunis, à l'ensemble des mécanismes décisionnels.

La valorisation des relations interculturelles étant au cœur de nos actions, il nous apparaît nécessaire de faire appliquer les principes d'équité et d'accessibilité à l'ensemble des politiques et programmes de la ville de Montréal. Ainsi, les orientations émanant du chantier «équité, accessibilité et diversité» sont soutenues par six axes :

- la participation et la représentation des groupes sous-représentés;
- l'accessibilité universelle;
- la diversité ethnoculturelle;
- le soutien à l'inclusion socio-économique des minorités visibles et des communautés ethnoculturelles;
- la mise en valeur du caractère cosmopolite de Montréal;



- l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'équité et d'accessibilité des services.

## B) Projets issus du sommet de Montréal

L'administration montréalaise a entrepris de concrétiser les recommandations issues du sommet. Récemment, quatre projets structurants ont été approuvés par l'administration montréalaise et leur mise en œuvre a démarré. Il s'agit de :

- l'élaboration d'une banque de candidatures des membres des groupes sous-représentés en vue de leur nominations aux instances décisionnels et de consultation montréalaise;
- la planification et la mise en œuvre de plans d'action locaux en relations interculturelles;
- la formation des employés à l'interculturalisme;
- l'établissement d'un centre de références pour soutenir des projets émanant d'organismes communautaires qui visent, notamment, l'inclusion socioéconomique de groupes ou d'individus en marge de la société.

## C) Sommet de Montréal : Atelier «Représentation et mécanisme de consultation et de participation des citoyens»

Les citoyens ont également exprimé le souhait de s'approprier leur ville, de renforcer leur confiance envers les institutions démocratiques municipales afin de se sentir citoyens à part entière, faisant ainsi de Montréal une ville reconnue pour ses pratiques en matière de démocratie, de représentation et de participation.

Considérant ces besoins, les citoyens ont recommandé de :

- développer les meilleures conditions d'exercice de la démocratie;
- instituer une démocratie de participation et instaurer des mécanismes de consultation, de participation publique et de suivi crédibles, transparents et efficaces dans toutes les instances de la ville.

- Allouer un budget dédié au soutien de la démocratie de participation.

Notons que Montréal s'est dotée d'une instance de consultation publique indépendante (office de consultation publique de Montréal) et d'un poste d'ombudsman.

## D) Adaptation institutionnelle de la ville de Montréal

L'administration municipale déploie des efforts en vue d'adapter le plus possible ses services à sa population diversifiée. Afin de soutenir ces efforts d'adaptation à la réalité pluriethnique du territoire, nous avons deux importants leviers, soient :

- Le bureau des relations interculturelles, qui a pour mission d'assurer la coordination et l'orientation institutionnelles en relations interculturelles, de fournir des conseils et de l'expertise au cabinet du maire, aux services municipaux ainsi qu'aux arrondissements, de maintenir et de développer les relations intergouvernementales, de même que les relations avec les organismes dans le domaine des relations interculturelles;
- Le conseil interculturel de Montréal, un organisme municipal dont la création est consignée dans la loi sur la réorganisation municipale. Ce conseil a, entre autres mandats, de donner des conseils et des avis au conseil de ville et au comité exécutif de Montréal sur les services et les politiques favorisant l'intégration des membres des communautés ethnoculturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville.

## E) Intégration sociale des immigrants

Il est important pour notre administration de favoriser chez les citoyens issus de communautés ethnoculturelles le sentiment d'appartenance à notre société. À ce titre, l'administration municipale est d'avis que Montréal requiert de façon urgente une approche intégrée des besoins des communautés ethnoculturelles en matière d'emploi, d'habitation, d'éducation, de développement professionnel, de services sociaux et de culture. Pour ce faire, il faut des moyens et des outils pour faciliter la participation

des citoyens d'origine ethnoculturelle à la définition de notre société et des valeurs, ainsi que pour permettre leur accès aux processus décisionnels de nos institutions.

Sur l'île de Montréal, l'accueil et l'intégration des immigrants s'effectue par le biais de carrefours d'intégration, mis en place par le gouvernement du Québec dont quatre centres situés à Montréal. Ces carrefours constituent une plaque tournante qui favorise la pleine utilisation des services offerts à l'ensemble des nouveaux arrivants.

## F) Éducation à la citoyenneté dans un contexte de diversité ethnoculturelle

La ville de Montréal offre des services complémentaires, en partenariat avec les carrefours d'intégration et d'autres partenaires locaux. L'objectif sous-jacent à cette orientation de la ville est de favoriser l'accueil et l'intégration en français des immigrants à la communauté montréalaise et ce, selon six axes d'intervention, soient :

- 1- Des activités favorisant un meilleur accès pour les immigrants et une familiarisation avec les services municipaux gouvernementaux disponibles dans les arrondissements;
- 2- Des activités favorisant le développement d'un sentiment d'appartenance et une plus grande participation à la vie associative et communautaire des arrondissements;
- 3- Des activités soutenant l'utilisation par les immigrants des services de sports et de loisirs, disponibles notamment dans les parcs municipaux et dans les centres communautaires de Montréal;
- 4- Le déploiement d'activités et de productions visant à familiariser les immigrants aux diverses réalisations et œuvres de la culture québécoise, offertes notamment dans les maisons de la culture et les autres lieux culturels des arrondissements de Montréal;
- 5- Des activités visant à encourager la lecture, la connaissance des œuvres de la littérature et des publications québécoise ainsi que la fréquentation des bibliothèques dans les arrondissements;

6- Des activités visant à faire connaître et à encourager la participation aux efforts collectifs de conservation de l'environnement et d'embellissement du milieu de vie.

### G) Plan d'action sur l'accueil et l'intégration des immigrants

Depuis 2002, la ville de Montréal et le ministère des relations avec les citoyens et l'immigration ont une entente sur l'accueil et l'intégration des immigrants, un projet qui s'insère également dans le cadre de la francisation. Cette initiative vise à la fois la planification et la coordination systématiques des efforts des deux instances dans les arrondissements de Montréal où des projets sont implantés. Le plan d'action découlant de cette entente a pour objet de favoriser l'accueil et l'intégration en français des immigrants à la communauté montréalaise.

Six axes d'interventions y sont privilégiés. Il s'agit de la connaissance de Montréal, la participation à la vie communautaire, les sports et loisirs, la culture, la lecture et les bibliothèques, l'environnement et la propreté. Les projets sont réalisés en collaboration avec les organismes du milieu, identifiés dans les arrondissements de la ville de Montréal par les services concernés. Ce plan d'action a un impact fort intéressant sur la mobilisation du personnel, le rapprochement avec la clientèle concernée et l'appropriation des projets par les intervenants : ce sont des centaines d'employés municipaux qui y travaillent, en collaboration avec des partenaires externes, soit environ 200 organismes partenaires répartis sur l'île de Montréal et de quelques 22 000 participants répartis dans 14 arrondissements. Ces intervenants ont démontré à chaque instant et pour tous les projets, qu'il est possible de créer les conditions nécessaires à l'intégration sociale et linguistique des nouveaux arrivants.

Ce succès reflète non seulement la réussite du partenariat avec différents organismes et intervenants impliqués dans le processus, mais au-delà de tout, c'est un indicateur de la mobilisation de centaines de personnes, autant des employés de la ville que des collaborateurs locaux. C'est également le

reflet du réajustement constant que les chefs de projets font, en regard des expériences précédentes.

On commence à voir un effet structurant, puisque les projets favorisant effectivement la connaissance de Montréal et l'appropriation de la ville de Montréal et de ses services par les immigrants, ce qui entraîne un impact social important qui se concrétise par le jumelage entre francophones et allophones, favorisant ainsi l'acquisition du français chez certains allophones et l'amélioration du français chez d'autres.

De plus, on constate que certains projets favorisent des initiatives connexes fort intéressantes : nous sommes souvent sollicités par d'autres municipalités pour exporter notre expérience. Compte tenu que les initiatives se concrétisent de façon de plus en plus structurante, que les projets connaissent un franc succès et que quatre d'entre eux ont même dépassé les objectifs de départ, nous souhaitons, dans un futur rapproché, rejoindre d'autres clientèles dans d'autres arrondissements de la ville.

### 6. Montréal, une ville à réussir ensemble

Une vision stratégique pour l'inclusion sociale et la participation civique des citoyens repose sur les atouts de l'ensemble des membres de la communauté et la réponse municipale à ces éléments se doit d'être coordonnée dans des champs de juridiction municipale : les enjeux de la vie communautaire, la sécurité urbaine, les services sociaux, la protection de l'environnement, la consultation publique, etc.

En ce qui concerne plus spécifiquement la ville de Montréal, compte tenu de la richesse du tissu social de la population de la nouvelle ville et des nombreux groupes sociaux qui s'y côtoient, la valorisation des relations interculturelles est au cœur de nos actions. Il y a urgence de faire appliquer les principes d'équité et d'accessibilité à l'ensemble des politiques et programmes de la ville de Montréal.

Notre administration recherche constamment des moyens d'accroître la contribution de l'immigrant au développement de notre ville, répondre

au défi démographique auquel nous sommes confrontés, assurer l'essor et la vitalité de la métropole et répondre à l'importance des besoins de main-d'œuvre.

Une telle approche adaptée permet à la ville de Montréal et à tous les partenaires du milieu d'harmoniser leurs efforts pour soutenir certaines communautés, afin de relancer l'économie locale et prévenir la ghettoïisation des communautés ethnoculturelles.

Le conseil municipal vient d'adopter le 5 septembre 2003, un nouveau modèle d'organisation, visant à offrir aux citoyens les meilleurs services au moindre coût. C'est un modèle de décentralisation de certains services et de certains pouvoirs, permettant ainsi de placer le citoyen au centre de l'administration. Dans ce modèle d'organisation, les enjeux et les axes de la diversité ethnoculturelles sont considérés de manière encore plus intégrée. Ce modèle contribuera à faire de Montréal une ville forte, performante, au service de ses citoyennes et de ses citoyens et de plus, compétitive sur l'échiquier nord-américain.

Montréal a tout ce qu'il faut pour maintenir son leadership : nous sommes une métropole ouverte sur le monde, avec un positionnement et un rayonnement international. Et pour assurer un développement durable tout en maintenant la qualité de vie dans notre métropole, nous continuerons de promouvoir l'éducation à la citoyenneté. Nous adopterons une approche intégrée tout en tenant compte des besoins, de la diversité, des convergences, des différences et de la représentativité de notre population. Nous mettrons en valeur nos acquis afin de bâtir sur nos réussites, tout en tirant profit de nos échecs.

Nous appliquons à nous-même, en tant qu'administration, les principes de la Charte Canadienne des droits et libertés et ceux de la Charte Québécoise des droits de la personne afin de servir d'exemple au public.

Bâtissons ensemble notre devenir....  
Montréal est prêt! ♦

# Synthèse des forums



De gauche à droite :  
Les rapporteurs sont madame  
Monique Laboureur,  
vice-présidente de la FIEP,  
pour les médias,

le professeur  
Denise Normand Guérette  
pour l'éducation

et madame Mireille Appolon  
pour l'éducation à la  
citoyenneté



De gauche à droite :  
Les rapporteurs sont  
le Dr Yves Brissette pour la santé;  
Me Nicole Ladouceur pour la justice;  
et la psychoéducatrice Micheline Létourneau  
pour les services sociaux

Les participants qui sont réunis en  
assemblée plénière prennent note des  
rapports des divers forums



## *Synthèse et recommandations des forums*

Les différents forums, du congrès « *Bâtir ensemble notre devenir : un projet singulier pour une société plurielle* », ont fait ressortir plusieurs recommandations qui répondent aux nouveaux défis qu'impose le contexte de pluralité des cultures, des origines ethniques et des religions au sein de la société d'aujourd'hui. Ces recommandations sont relatives aux domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation, de l'administration de la justice, des médias et de l'éducation à la citoyenneté. Elles tournent principalement autour de l'idée de l'amélioration du système de santé, de l'enrichissement du soutien social, de la nécessité de l'adaptation de l'éducation et de la justice, de l'importance des médias comme facteur d'inclusion des immigrants et de l'établissement d'une citoyenneté partagée. Les recommandations ont aussi porté sur le rôle que doivent jouer les parents et les meilleures façons de les impliquer et ce, pour une meilleure adéquation avec la nouvelle donne à savoir la pluralité de la société. Nous présentons dans ce qui suit les recommandations proposées dans chaque forum du congrès.

### *1. Forum sur la santé*

Ce forum a fait ressortir différentes recommandations enrichissantes répondant au défi de la pluralité de la société d'aujourd'hui. Ces recommandations touchent principalement l'enrichissement de la capacité d'intervention du système de soin, l'implication des parents et de la conception d'approches préventives.

L'enrichissement de la capacité d'intervention des systèmes de soins de santé se fait par l'inclusion de la dimension humaine. Il s'agit de :

- Pendre en considération le vécu du patient en essayant de mieux comprendre ses croyances religieuses, ses pratiques sociales et culturelles. Ceci permet de faciliter le traitement de la maladie et de donner une certaine assurance psychologique au patient.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle dimension, des innovations doivent être faites dans la sphère santé. Ainsi il a été recommandé de :

- Former un personnel adapté au nouveau besoin, notamment des interprètes. Le rôle de ces interprètes culturels est important lors des consultations chez les immigrants, particulièrement en ce qui concerne les tabous.
- Faire participer l'ensemble des bénéficiaires et des communautés dans la prise de décision et ce au niveau local et municipal.

Quant à l'implication des parents, les participants au forum reconnaissent leur rôle primordial dans ce processus. Il a été suggéré de :

- Impliquer les parents dans les problèmes de santé, par l'information, la sensibilisation et la responsabilisation. La tâche des parents doit être soutenue par la prolifération des réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'accueil comme la présence d'intervenants dans les écoles pour favoriser une meilleure entente et compréhension entre les parents de diverses cultures. Ce rôle peut être tenu par le quartier dans les pays qui ne peuvent s'offrir ces ressources.

Pour ce qui est de la conception d'approches préventives, il a été retenu de :

- Concevoir des approches qui tiennent compte du pluralisme des patients. Parmi celles-ci, les participants au forum ont signalé :
- La mise en place des ressources dans les écoles pour que les jeunes immigrants évitent la détresse psychologique associée à la solitude.
- Le développement d'une éducation préventive du racisme et de la xénophobie visant davantage les parents que les enfants.

## 2. *Forum sur les services sociaux*

Le forum a soulevé la problématique relative à l'enrichissement du soutien à la famille et à la jeunesse et l'implication des parents dans cette démarche, dans un contexte de pluralisme de la population et ce, pour favoriser l'émergence d'une citoyenneté partagée.

Pour ce qui est de l'enrichissement du soutien des services sociaux à la famille et aux jeunes issus des communautés culturelles, les participants au forum ont proposé plusieurs recommandations:

- Former les intervenants sociaux pour qu'ils développent des connaissances et des habilités facilitant leur intervention auprès des membres des communautés culturelles.
- Offrir, dans le cadre de la formation universitaire et communautaire des travailleurs sociaux et des psychoéducateurs, des cours sur la connaissance des cultures, des mentalités et des concepts familiaux dont celui de l'autorité.
- Encourager la création d'emplois de médiateurs et d'intervenants sociaux originaires des populations immigrantes. Il s'agit en fait de reproduire l'exemple du programme montréalais d'intervention préventive auprès des familles jamaïcaines.
- Créer des cours de formation pour les animateurs de groupes sociaux.
- Établir des partenariats entre les gouvernements, les institutions publiques, les organismes privés et les ONG. En effet, le ralliement des gens et des énergies autour d'un projet commun permet d'économiser des efforts et de l'argent.
- Réinventer le rôle des communautés et des associations culturelles. Il s'agit que ces associations adoptent un double rôle soit celui de la formation à la culture de l'immigrant et la formation à la culture du pays d'accueil par la mise sur pied de projet nécessitant la participation de tous. En effet, souvent ces associations organisent des activités dans le but de préserver la culture d'origine ce qui a, parfois, pour effet d'exclure les membres de la communauté d'accueil.
- Dépenser les aspects culturels des personnes d'origines diverses pour parvenir à animer le sens humain au delà de sa culture.
- Utiliser le massage pour les enfants victimes de violence. Cette méthode d'intervention suédoise peut avoir un effet bénéfique de relaxation sur l'enfant, tout comme l'amour et l'affection lui apportent une sécurité mais il faut aussi lui donner une identité.

- Tenir compte de la similitude des rôles parentaux quelque soit l'origine des parents pour influencer les politiques gouvernementales et la formation des travailleurs sociaux et des éducateurs. En effet ce, terrain commun présente un énorme potentiel pour favoriser la convergence des actions des travailleurs sociaux. La similitude du rôle des parents contribuant au développement des adolescents, a été démontrée dans des recherches américaines. Selon ces recherches, ces rôles sont au nombre de cinq :

- L'attachement parental, incluant le soutien et l'empathie à l'égard du jeune
- La surveillance des jeunes et les limites qu'on leur impose
- La sécurité financière et la réponse aux besoins
- La guidance, les valeurs familiales et les compétences parentales
- Le fait d'être un modèle, de conseiller, consulter et enseigner par l'exemple.

- Maintenir le soutien des écoles pour les enfants et les activités parascolaires que les centres communautaires proposent pour compléter l'éducation formelle et permettre une intégration adaptée selon les origines de chaque groupe.
- Éliminer la pauvreté par l'attribution d'un soutien financier. En effet, la pauvreté est un facteur majeur d'exclusion des immigrants.

Quant aux recommandations du rôle des parents, il a été suggéré de :

- Associer les parents et les organismes de parents dans la démarche de l'enrichissement du soutien à la famille et la jeunesse.
- Maintenir leur rôle en les aidant à rétablir le dialogue et la communication. En effet, dès son plus jeune âge, il faut établir une approche humaine chez l'enfant en lui enseignant la démocratie et le droit à l'expression.
- Élaborer un programme de formation universitaire d'animateurs de groupes de parents.
- Intervenir auprès des parents violents car plusieurs d'entre eux ont été à leur tour victimes d'abus physique.

D'une manière générale le forum a retenu qu'une société plurielle ne peut se construire que si l'on y injecte une dose d'humanisme. Il s'agit de considérer à la base que nous sommes tous des êtres humains et développer chez nous et chez les enfants une identité solide et construire une société à la hauteur de nos ambitions humanistes.

### 3. Forum sur l'éducation

Le débat entre les participants a porté sur des recommandations touchant plusieurs volets interdépendants comme l'immigration, la place de l'être humain, l'éducation scolaire, le rôle des parents et l'intégration au marché du travail.

En matière d'immigration, les participants au forum ont proposé que lorsqu'une personne déjà formée immigrer, le pays d'accueil pourrait donner un soutien financier au pays d'origine. La somme accordée correspondrait au coût de formation de cette personne dans son pays d'origine.

En ce qui concerne **la place de l'être humain**, les recommandations présentées mettent l'accent sur la priorité de :

- Mettre l'être humain au cœur des politiques, des programmes et des actions à entreprendre. Ceci par l'adoption d'une attitude de respect mutuel et d'égalité entre les individus ainsi qu'entre les nations, d'une part et la reconnaissance de l'apport de chacun d'autre part. Il s'agit entre autres de :
- Enseigner chaque membre de la société à comprendre la valeur de la liberté et les éduquer à vivre libre et respecter les valeurs humaines.
- Promouvoir la construction d'une citoyenneté qui garantit la jouissance des droits civils, des droits politiques mais aussi des droits sociaux.
- Favoriser la cohabitation démocratique et harmonieuse dans un environnement multiethnique.

À propos du rôle des parents dans le désamorçage de l'engrenage d'exclusion susceptible de toucher les enfants de la deuxième génération d'immigrants, les participants, conscients de l'importance du rôle de la famille comme première institution d'apprentissage de la tolérance et de la coexistence dans une société plurielle, ont retenu que la famille doit :

- Apprendre aux enfants l'acceptation de la diversité et de la variété en leur faisant acquérir les notions d'égalité, du respect des opinions des autres, et la participation dans les affaires publiques. L'apprentissage de ces notions aux enfants contribue à la multiplication des valeurs communes dans un contexte pluraliste basé sur l'harmonie sociale.

Ainsi, pour renforcer le **rôle de la famille dans l'exercice de son rôle et le renforcement de la compétence parentale**, il est important de :

- Utiliser tous les moyens disponibles pour éduquer les parents et les convaincre que leur comportement affecte directement leurs enfants.
- Offrir une éducation aux parents qui les initie aux codes, normes et comportements de la société d'accueil afin qu'ils puissent être des acteurs à part entière et projeter une image positive à leurs enfants..
- Élaborer des programmes pour soutenir les parents. Il est aussi important de leur donner les outils nécessaires au niveau de la maîtrise de la langue afin qu'ils puissent aider leurs enfants dans leurs apprentissages scolaires.
- Sensibiliser les parents aux diverses approches éducatives
- Aider les parents à conquérir des espaces de pouvoir au sein de la société d'accueil en leur donnant leur véritable place dans

la gestion participative des établissements scolaires et en leur offrant la possibilité d'intervenir dans un champ d'une importance capitale pour l'avenir de leurs enfants et celui de la société toute entière.

- Créer une complémentarité entre les parents et l'école et insister sur la nécessité d'une telle coopération en ce qui concerne l'éducation des jeunes. En effet, en tant qu'agents de socialisation, la famille et l'école contribuent de manière irremplaçable à la constitution de l'être social des enfants et des jeunes. Par le biais de cette coopération, il s'agit d'harmoniser les réponses apportées par l'école et par la famille aux défis de la société plurielle.
- Assurer l'intégration des parents au marché du travail tout comme leur maîtrise des nouveaux codes de la société d'accueil.

En matière d'**éducation scolaire**. Il s'agit de :

- Inclure dans les programmes de formation des maîtres des conditions favorisant une ouverture à l'autre par la connaissance d'une 2ème langue, des différentes religions et l'acquisition des techniques appropriées pour favoriser l'apprentissage de la langue du pays d'accueil chez leurs élèves.
- Axer les programmes d'enseignement sur l'enrichissement à travers la diversité plutôt que sur les différences.
- Enseigner aux enfants la justice et l'évitement de l'oppression et s'assurer de l'assimilation de ces valeurs humaines qui permettent aux enfants d'accepter la différence des autres et les respecter comme des êtres humains à part entière.
- Identifier des modalités d'accompagnement spécifiques, tout au long du parcours scolaire pour lutter contre les effets pervers de la discrimination systémique dans les établissements d'enseignement.

**En matière d'intégration des immigrants de diverses origines ethniques au marché du travail**, les débats ont fait ressortir les recommandations suivantes :

- Réduire les barrières invisibles à l'entrée au marché du travail et favoriser l'inclusion de ces immigrants, suivant par exemple un quota, dans les formations professionnelles, les fonctions sociales et gouvernementales. Il s'agit en fait de tout mettre en oeuvre pour parvenir à une accessibilité équitable au marché du travail. Pour cela, il est important d'établir des mécanismes d'inclusion sociale et professionnelle des immigrants qui respectent la formation et l'expérience acquises dans leur pays d'origine tout en leur offrant une formation d'appoint pour adapter leur pratique à la réalité de la société d'accueil.
- Favoriser la réussite des jeunes des familles de migrants en leur permettant d'accéder à une formation intellectuelle et professionnelle de qualité.

**De façon globale, les participants ont aussi suggéré de :**

- Créer un observatoire international pour étudier les déplacements migratoires ainsi que les mécanismes d'inclusion des immigrants aux sociétés d'accueil.
- Rechercher un équilibre entre, d'une part, les valeurs de la civilisation globale basée sur le respect de la race humaine et, d'autre part, le développement de l'identité nationale.
- Utiliser la discrimination positive comme mécanisme d'intégration sociale.

## 4. Forum sur l'administration de la justice

Le forum a abordé la problématique de l'adaptation de la justice à la société multiculturelle et multiethnique d'aujourd'hui et la conciliation des droits individuels et des droits collectifs. Pour cela, les participants ont présenté les recommandations suivantes :

- Sensibiliser et éduquer les intervenants dans l'administration de la justice. Cette éducation doit porter aussi bien sur l'administration de la justice et sur une meilleure compréhension de la dimension humaine de solidarité et de fraternité.
- Sensibiliser l'appareil judiciaire au fait que les notions d'autorité, de police et de droit ne sont pas bien comprises par les immigrants ayant souvent d'autres vécus.
- Adapter les règles aux situations où la preuve est difficile à obtenir.
- Fonder la justice et son administration sur l'expression des valeurs morales comme la dignité et le respect de la personne humaine. Ces valeurs doivent s'exprimer et être appliquées selon une règle de droit et un consensus social respectant la diversité des cultures, des croyances et des religions.
- Promouvoir les valeurs de liberté, égalité et fraternité. Ces valeurs sont essentielles à l'intégrité du tissu social et d'une démocratie. La promotion de ces valeurs incombe aussi bien à chaque personne individuellement et collectivement dans sa vie privée et publique et chaque société par ses institutions. Tous et chacun en ont la responsabilité.
- Intégrer les ethnies et les groupes minoritaires au corps politique de l'État. En plus d'être un impératif de stabilité de la société multiculturelle, ceci permet également d'enrichir et de partager l'expérience entre l'ensemble des classes politiques et juridiques.
- S'assurer que les victimes ont les moyens de faire valoir leurs droits ou encore qu'elles ne subissent pas de conséquences désagréables pour les avoir exercés.
- Outiller les parties de l'administration de la justice afin que la justice puisse être faite. Ainsi, la victime doit avoir confiance que sa plainte sera reçue et traitée équitablement et selon la règle de droit.
- Insister sur les devoirs et les responsabilités de l'individu envers les autres et la collectivité. Il faut donc faire comprendre cette réalité et l'engagement d'y faire face. C'est par les devoirs que se concrétisent les droits. Dans ce même ordre d'idée, il est nécessaire d'inculquer aux jeunes en particulier le sens de l'engagement personnel envers ses concitoyens et envers la collectivité et ce, afin de préserver notre environnement moral.
- Mettre l'emphase sur l'engagement des institutions et de chacun d'entre nous, dans notre travail, dans notre famille et notre vie personnelle, dans le respect et l'amélioration du droit et de la morale qui le sert.
- S'assurer du maintien d'un équilibre dans le système judiciaire entre la volonté de favoriser les bonnes relations entre les parties, et d'un dialogue de bonne foi dégagé d'inégalité dans les relations.

En plus de l'adaptation de l'administration de la justice à la réalité multiculturelle de la société et de la conciliation entre droits individuels et droits collectifs, les participants ont aussi proposé la discrimination positive à travers l'égalité des chances. Cette notion est couramment utilisée par les législateurs pour favoriser des personnes en position d'infériorité de compenser ou de réduire les inégalités réelles qu'elles subissent.



## 5. Forum sur les médias

**Face à l'effet négatif des médias sur les jeunes, le rôle éducatif des parents s'avère plus que nécessaire. Les parents doivent:**

- Faire porter leur éducation sur la faculté de bien choisir les bons médias pour leurs enfants.
- Apprendre à leurs enfants, dans une ambiance de dialogue, à développer chez eux une attitude critique qui les pousse à la réflexion et évite la pensée unique que les médias ne sont pas loin de véhiculer. Il s'agit en d'autres termes d'éviter aux enfants d'être victimes de désinformation susceptible de développement de connotation raciste.
- Accompagner l'éducation de leurs enfants d'un contrôle parental.

**À cette fin, les participants ont recommandé de:**

- Rendre responsables les parents dans l'éducation de leurs enfants.
- Aider les parents et l'école à éduquer, à développer des connaissances, à ouvrir les portes sur un monde réel.
- Accroître la qualité des produits culturels régionaux afin de donner aux gens le goût de ce qui est créé chez eux.
- Fonder dans chaque pays un institut de recherche qui puisse formuler des avis éclairés sur les influences de l'audiovisuel sur la société ainsi que sur la stabilité et la cohésion nationale. Ces instituts, avec la collaboration des organismes nationaux responsables de l'audiovisuel, devraient participer à une sorte de convention internationale, du genre GATT, pour faire de l'espace audiovisuel un lieu qui respecte les règles fixées par les limites des besoins et des moyens des nations.
- Former une instance internationale regroupant les organisations nationales qui travaillent à analyser la qualité des contenus.

**Pour cela, on recommande de :**

- Légiférer certains supports médiatiques comme l'Internet qui pour le moment, n'est pas bien géré surtout en ce qui concerne l'éducation des jeunes.
- Exiger des autorités la mise en place de structures permettant aux parents et aux éducateurs d'avoir leur mot à dire dans la programmation et le choix des émissions.
- Mettre sur pied des comités de parents et d'éducateurs appelés à participer à des consultations avec les producteurs et les diffuseurs pour le bien être des enfants.

**Pour que les médias jouent leur rôle de facteur d'inclusion dans le cadre d'une société plurielle, il a été suggéré que :**

- la fédération professionnelle des journalistes du Québec attribue des prix, des bourses ou des stages à des journalistes d'origine étrangère.
- les médias favorisent l'échange interculturel.
- les médias soient libres et ce, dans le respect d'un code d'éthique rigoureux et ce, en les encadrant par une sorte de corporation professionnelle.

## 6. Forum sur une éducation à la citoyenneté

Ce forum s'est intéressé de près à l'intégration des immigrants dans la société d'accueil et a mis l'accent sur l'éducation à la citoyenneté des parents et des jeunes comme élément moteur de cette intégration. Ainsi, pour faciliter et impliquer la participation citoyenne des communautés ethnoculturelles, d'une part, et éveiller l'intérêt et la conscience à l'importance d'être toujours informé des grands paramètres de la vie collective, d'autre part, les participants ont fait ressortir les recommandations suivantes :

- Mettre l'emphase sur l'éducation des parents à la citoyenneté afin de faciliter la compréhension mutuelle, l'ouverture d'esprit et le sens de solidarité entre les communautés immigrantes et la société d'accueil. Il s'agit, entre autres, de renforcer le dialogue et de favoriser le partage d'expériences entre individus ou groupes d'individus d'origine et de parcours différents.
- Maintenir l'action gouvernementale en matière d'éducation à la citoyenneté à l'ensemble des citoyens issus ou non de l'immigration. Cette action prend diverses formes à savoir :
- La campagne d'éducation civique en partenariat avec des associations sur des thématiques spécifiques.
- Le programme d'éducation dans les établissements scolaires qui cible les étudiants et leur offre des occasions d'apprentissage à la démocratie

Cette éducation à la citoyenneté comprend non seulement l'éducation et la participation civique, mais aussi la compréhension des causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

**Les participants voient aussi qu'il est nécessaire de :**

- Moduler les programmes de connaissance ethnoculturelle et d'éducation en fonction des comportements des diverses générations. En effet, les jeunes issus de famille immigrantes vivent plus souvent et plus facilement la diversité ethnoculturelle que leurs parents. Ils ne voient pas de problèmes à vivre et cohabiter avec d'autres cultures et d'autres races.
- Reconnaître les diplômes et les expériences professionnelles des immigrants acquis à l'étranger. Ceci constituerait une expression de l'acceptation et de la valorisation de l'expertise étrangère et ferait bien partie de ces signaux de bienvenue dans une société qui se veut et qui est devenue innovatrice grâce à l'immigration.
- Refléter la représentation des communautés ethnoculturelles aussi bien dans les institutions publiques que dans le secteur privé et dans les organisations de la société civile. Ceci constitue un signal positif aux communautés immigrantes et faciliterait par la suite leur participation citoyenne.
- Améliorer la qualité de vie démocratique et la cohésion sociale par l'octroi d'un pouvoir effectif qui dépasse le seul vote pour les représentants et les gouvernants et ce, en responsabilisant davantage tous les membres de la collectivité. ♦



# Clôture du Congrès



Lors de la séance de clôture, le panel d'honneur était composé notamment du rapporteur général du congrès, Son Excellence monsieur Idrissa Traoré et président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso; du président de la SROH, monsieur Luc Dupont; du président de la FIEP, monsieur Moncef Guitouni; du vice-ministre de l'Éducation de la République Islamique d'Iran, monsieur Hassan Malaki (accompagné de son interprète).



Madame Micheline Ducrey, déléguée générale de laFIEP



De gauche à droite : Le président de la FIEP, monsieur Moncef Guitouni, l'adjointe parlementaire et représentante du ministre de l'Éducation du Québec, madame Francine Gaudet, ainsi que le président de la SROH, monsieur Luc Dupont.

## La famille et l'harmonie entre les cultures



Conférencier :

**M. Hassan Malaki**

Membre du Conseil de l'éducation à  
l'Université de Allameh Tabataba'i et  
Vice-ministre de l'éducation de la  
République islamique de l'Iran

Plusieurs universitaires, chercheurs et théoriciens distingués se sont réunis à la conférence «*Bâtir notre avenir ensemble: un projet unique dans une société plurielle*» pour débattre des questions qui permettraient de créer une société plus humanitaire, progressive, plurielle, satisfaisante et forte. Je suis heureux de participer à cette conférence scientifique et de contribuer à cet important débat. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier M. le Professeur Guitouni et M. Dupont.

### La famille dans le contexte du développement mondial

La famille est sans aucun doute l'institution la plus importante. Au fil des époques, elle a pu s'adapter aux changements qui ont marqué l'histoire de l'humanité et elle est passée par certaines transformations quantitatives. Ainsi, ces changements ont donné lieu à des problèmes et des nouveaux phénomènes sont apparus.

En Iran, l'institution de la famille est dans une « phase de transition ». À l'origine, puisque la société n'était pas confrontée à des transformations brusques, la famille iranienne jouissait d'une plus grande stabilité. Aujourd'hui, elle fait face à de très grands défis, qui bousculent les relations familiales. Ces transformations ont pour conséquence que certaines règles de savoir-vivre, qui sont généralement comprises comme étant des règles de société, ne sont pas encore véhiculées par l'ensemble de la société. Voilà pourquoi il existe diverses mœurs dans le cadre familial.

Par conséquent, les opinions et mœurs en ce qui concerne l'âge de mariage, le choix d'un conjoint, la place des enfants dans la famille et la relation entre les membres d'une familles sont vraisemblablement diverses.

La grande différence dans l'âge de mariage confirme cette affirmation. Certaines personnes se marient lorsqu'ils ont atteint la maturité

biologique tandis que d'autres franchissent cette étape à la trentaine ou même après.

Selon des statistiques publiées par l'Assemblée suprême de la jeunesse, il y aurait environ 1,5 millions de mariages non conclus en Iran, ce qui démontre que l'âge de mariage est plus tardif. Il semblerait que l'institution de la famille iranienne, qui a longtemps été dominée par les traditions plutôt que par les relations entre individus, s'est engagée dans une phase de transition. Ainsi, la volonté du peuple s'est manifestée et la nécessité du changement a été acceptée comme principe. L'âge approprié pour le mariage est désormais déterminé par le juste moment, selon la situation d'une personne. Le fossé qui se creuse entre les générations est un autre indicateur de cette phase. En examinant la relation entre les générations, on voit que les valeurs des nouvelles générations s'éloignent de celles des générations précédentes. Ces valeurs divergentes transforment inévitablement l'environnement émotionnel de la famille.

En d'autres termes, les changements provoqués par l'industrialisation et l'urbanisation ont remplacé le système de la famille élargie par celui de la famille nucléaire, processus qui prend rapidement beaucoup plus d'ampleur.

Nous devons désormais identifier les transformations de la famille qui occurrent au niveau international.

Les phénomènes malheureux du divorce et de la séparation indiquent clairement une certaine fragilité de la famille. Leur impact sur la vie familiale, surtout sur celle des enfants, est plutôt évident, mais l'augmentation du nombre de divorces au niveau national et international est en quelque sorte un facteur alarmant.

Des recherches démontrent qu'au fur et à mesure que les manifestations de la vie urbaine dans la civilisation moderne atteignent leur apogée, elles laissent une trace indélébile sur l'institution de la

famille, dont la structure a été déstabilisée.

Il est donc nécessaire d'établir une convergence entre les trois facettes du triangle de la civilisation humaine, de l'éducation et de la famille. Cette convergence doit assurer que les efforts d'une institution ne soient pas neutralisés par ceux d'une autre et que ces efforts ne soient pas redoublés, pour éviter de gaspiller les ressources. Elles devraient plutôt être la continuation de l'une et l'autre et partager leur expérience.

En ayant cette hypothèse en perspective, je souligne que la famille en tant qu'institution principale donne lieu à des individus capables de coexister dans une société plurielle. Dans le cadre de cette recherche, nous avons examiné le rôle de la famille dans l'effort d'établir une harmonie sociale. Puisqu'une plus grande interaction sociale est nécessaire à cette harmonie, je reviendrai rapidement sur les débats concernant l'interaction sociale et je discuterai du rôle de la famille pour l'harmonie sociale.

### **Interaction sociale**

Du point de vue de la psychologie et de la sociologie, seule une personne qui adhère à l'harmonie sociale et qui investit suffisamment d'énergie émotionnelle dans cette harmonie a la capacité de respecter certains principes. Cette disposition s'acquiert par sa présence dans les plateformes sociales de l'avenir.

Dans cet ordre d'idée, plus une personne a le courage d'établir des liens émotionnels, plus il s'engage dans l'harmonie sociale. Ainsi, cette harmonie atteint son paroxysme par la créativité d'un individu.

Néanmoins, la promotion de l'interaction sociale implique qu'on soit attentif à l'éducation, au processus de la socialisation, aux renforcements et aux récompenses. Ces éléments trouvent leur importance dans l'institution sociale et d'enseignement qu'est la famille. En d'autres termes, la famille est le point de départ de la promotion des valeurs dont on discutera ici.

### **La famille comme point de départ de l'harmonie**

Les textes sur l'éducation et la société semblent toujours avoir mis beaucoup l'accent sur le rôle de la famille mais ce rappel et cette redondance sont peut-être nécessaires et en accord avec les conditions sociales et les changements de société actuels. Nécessaires parce que plusieurs théories sociales affirment que la contribution de la famille est en perte de vitesse. Primordiaux parce que les fondements de l'ordre social et d'une interaction harmonieuse dans la société sont encore fortement liés à l'enseignement familial. La nécessité est d'autant plus présente dans les sociétés occidentales à cause des nombreuses nouvelles structures familiales, comme les familles monoparentales, qui n'entrent pas dans le cadre traditionnel des familles normales, étant donné que ces nouvelles structures pourraient mener à une crise de la famille.

En examinant la question du rôle de la famille dans le cadre de l'harmonie sociale, certains chercheurs ont fait d'étonnantes découvertes. Ils ont entre autre montré que la famille est un élément important pour établir un système de valeurs partagées. Par ailleurs, le facteur important pour créer une harmonie sociale ou une « interaction sociale » est comme une rivière qui trouve sa source dans la famille. C'est la famille qui prépare les enfants à l'interaction mutuelle et qui a la responsabilité d'éduquer les générations suivantes.

Même si la famille a un rôle important lorsqu'il s'agit de créer et de préparer les individus à l'interaction sociale, celles-ci doivent être plurielles si l'on veut qu'elles s'ajoutent au rang des valeurs partagées.

On peut se demander si à l'heure actuelle, les familles sont conscientes de leur importance et de rôle éducatif ou si elles les ont négligés. L'expérience montre que depuis que la famille a pris un plus grand rôle financier dans la société, son importance au niveau de l'éducation a diminué. Ce changement a provoqué une décadence éthique et une

augmentation notable du taux de criminalité.

Afin de résoudre intelligemment les problèmes liés à l'éducation des enfants, la famille est désormais obligée de formuler clairement son rôle éducatif. Il est inutile de laisser cette tâche uniquement aux écoles parce qu'aucun progrès ne pourra ainsi être atteint et que les résultats seront inutiles. La solution apparaîtra clairement en examinant l'importance du rôle de la famille sous un autre angle. Parmi ceux-ci figure le lien entre la famille et la culture.

### **La famille et la culture**

La famille constitue le fondement du caractère et de la personnalité des enfants. C'est à travers elle qu'ils se fixent des objectifs pour leur avenir, qu'ils déterminent les critères du succès et qu'ils apprennent les valeurs dominantes véhiculées par l'école. L'enfant y trouve certaines notions qui lui permettront de comprendre le message de la culture dominante. En revanche, pour ceux qui n'acquièrent pas cette richesse dans leur famille, l'école constitue le dernier recours. La famille est donc très importante au niveau de la culture et elle peut exacerber les injustices culturelles.

Le problème auquel les enfants sont confrontés à l'école est lié au fait qu'ils y sont confrontés à certains éléments que leur environnement familial ne leur avait pas appris. Selon P. Bourdieu, un sociologue français qui a écrit sur le système éducatif, les différences culturelles sont parmi les plus importantes. Il affirme que l'opinion, les valeurs et l'expérience que la famille offre sont étroitement liées au succès des élèves à l'école. Il croit donc que l'école sert d'outil pour forger des modèles de société permanents.

La famille est importante au niveau de l'éducation sociale parce qu'elle offre une culture permettant de s'adapter à la société civile et qu'elle enseigne un sens moral de la citoyenneté reflétant les valeurs fondamentales de la société humaine. Des recherches montrent que jusqu'à l'âge de douze ans, l'enseignement social des enfants se

limite à la famille (Shaykhi : 1378:68). Le postulat de cette présentation, qui constitue le point de départ de l'éducation du citoyen responsable, est étroitement lié à l'institution de la famille. C'est au sein de sa famille que l'individu apprend à respecter l'égalité de tous les êtres humains, à respecter l'opinion des autres et à participer aux affaires publiques. Dans une société dominée par l'Islam, ces valeurs ainsi que celles véhiculées par l'Islam offrent une expérience inestimable.

Reconnaître le rôle vital de la famille dans le contexte fragile de la mondialisation permet de faire avancer l'éducation et d'approfondir la sensibilisation des parents. Dans un certain sens, il s'agit de participer activement au développement de la culture dans l'environnement familial, au processus de l'harmonie culturelle comme valeur humanitaire et à la protection des principes véhiculés au niveau local et national. L'actualisation des fondements de la société civile se fera au sein de l'environnement familial. La disparition du despotisme et du crime, l'élimination d'une mentalité axée sur la flatterie, la promotion de la tolérance, l'effort pour réduire les relations patriarcales et leur influence sur l'éducation, s'efforcer de ne pas profiter de ses relations personnelles et la mise en œuvre de ressources légales sont parmi les avenues possibles pour éduquer les citoyens. Dans cet ordre d'idée, nous pouvons envisager une restructuration de la famille adaptée aux besoins internes de notre société ainsi qu'à notre devoir en tant que communauté. À l'aube de l'ère électronique, la civilisation, qui est la dimension matérielle de la culture, possède de nouveaux outils qui participent au progrès de l'humanité. Un déséquilibre entre les relations existantes est né de ce progrès et de nouvelles conditions ont émergé. Par conséquent, des mesures appropriées doivent être prises pour examiner ces conditions. Nous devons prendre cette responsabilité au sérieux.

Une vie sociale parfaite pourrait sans doute être atteinte par un dialogue articulé et des approches professionnelles.

Cette conférence, «*Bâtir notre avenir ensemble: un projet unique dans une société plurielle*», est l'occasion parfaite pour que les universitaires et les doyens de l'éducation puisse envisager de nouvelles perspectives, pour résoudre les problèmes existants et prévenir des futures difficultés, par le biais d'approches théoriques et de mesures pratiques. La richesse émotionnelle de la famille, une éducation fondée sur des valeurs humanitaires et l'éthique comme base de la civilisation doivent être les principaux piliers de ces approches.

Le temps est venu de répondre à la question : que peut-on faire pour renforcer le rôle de la famille et créer une culture fondée sur la tolérance entre les êtres humains ? Je voudrais proposer certaines mesures pour répondre à ces questions :

1. C'est aux familles de prendre cette importante tâche en mains. Les enfants doivent apprendre à accepter la diversité et la différence comme réalité. Le comportement de chacun des membres de la famille a une influence sur personnalité de l'enfant. Par exemple, dans une famille dont le père est tyrannique et ne tolère pas la liberté d'expression des autres membres, les enfants ne seront probablement pas tolérants. Ces enfants auront sans doute un comportement despotique en société. Il est donc important de prendre tous les moyens nécessaires pour éduquer les parents et leur faire comprendre que leur comportement aura une incidence directe sur leurs enfants.
2. Nous devons enseigner les méthodes d'éducation appropriées aux parents. Non seulement peuvent-ils changer leur comportement avec ces méthodes mais aussi celui de leurs enfants.
3. Dans le cadre de leur éducation scolaire, les enfants doivent apprendre à éviter l'oppression et respecter la justice. On doit s'assurer qu'ils comprennent que tous les penseurs et intellectuels de la société ont accepté ces valeurs humanitaires. Ces valeurs permettront aux enfants de comprendre qu'ils ne doivent pas

avoir un comportement nombriliste, que d'autres individus ont le droit de vivre et qu'ils ne doivent pas créer un environnement étouffant pour les autres. Nous devons enseigner l'importance de la liberté à tous les membres de la société et leur apprendre à vivre librement tout en respectant ces valeurs humanitaires.

Nous devons leur apprendre à accepter qu'il existe un lien étroit entre l'acceptation logique de la diversité et la différence dans la vie sociale.

4. La prépondérance de la culture dans une société est la condition sine qua non pour renforcer le pluralisme dans la culture. Les personnes, groupes, institutions et l'opinion générale d'une société ont un impact sur l'ensemble de la société humaine. Comment est-il possible qu'une personne, surtout un étudiant, soit témoin de comportements inhumains dans la société mais qu'il continue à accepter le discours d'un professeur ? Les éducateurs et les érudits peuvent donner une direction à la société mais c'est la culture générale qui a forge le caractère de ces personnes. Les participants de cette conférence doivent donc établir une relation plus étroite avec les responsables de la culture. La promotion d'une culture humanitaire leur permettra de changer l'atmosphère générale de la société. ♦

#### Bibliographie :

- Holy Quran Giddens, Anthony. *Sociology*. Traduit par Saburi Nashrani. 1992
- Share Pur, Mahmood. *Reproduction of Educational Theories*. 1999
- Teimuri, Kaveh. *The value System of Tehran's Teenagers*. 2000
- Sheikhi, Mohammed Taqi. *The Changes in Cultural Values*. 1999

## Clôture du congrès



Conférencier :

**Son excellence**

**monsieur Idrissa Traoré**

Président, Conseil constitutionnel,  
Burkina Faso

Les 27, 28 et 29 octobre 2003, s'est tenu à Montréal, Québec, Canada, au centre de conférences du complexe Guy-Favreau, le congrès international organisé sous l'égide de la Fédération Internationale de l'Éducation des Parents (FIEP) par la Société de Recherche en Orientation Humaine (SROH) sur le thème : « *Bâtir ensemble notre devenir : un projet singulier pour une société plurielle* ».

La matinée du 27 octobre 2003 a été consacrée à la cérémonie d'ouverture ponctuée par cinq interventions et par la lecture d'un message.

Monsieur Luc Dupont, président du Comité organisateur, a pris le premier la parole. Il a situé quelques uns des éléments importants de la thématique du congrès et il a souhaité la bienvenue et bon séjour aux participants et succès aux travaux du congrès.

Madame Sénécal, vice présidente du comité exécutif de la ville de Montréal, s'est appesantie justement sur le multiculturalisme de la ville de Montréal, et sur les efforts déployés par cette ville : encouragements multi-formes, aide à l'accueil des nouvelles populations, mesures favorisant la participation de tous les résidents dans la vie démocratique, politique, économique et sociale.

Madame Sénécal a terminé son intervention en remerciant et en encourageant les organisateurs et en adressant un salut aux congressistes.

Monsieur Moncef Guitouni, président de la FIEP, dans son intervention, a remercié le gouvernement canadien, les ministres présents, les personnalités invitées et les congressistes à qui il a souhaité la bienvenue.

Il a rendu un vibrant hommage à Monsieur Jean Auba, son prédécesseur à la FIEP et à Madame Micheline Ducray, déléguée générale de la fédération.

Le président de la FIEP a par la suite, rappelé les objectifs du congrès, qui, dans le cadre de la mondialisation sur le plan humain, doivent répondre aux questions: Comment vivre ensemble dans un esprit d'unité et de solidarité? Et comment, dans cet espace économique, tenir compte de l'humain?

Pour aider à répondre à ces questions, Monsieur Guitouni pense que l'urgence qui interpelle les sociétés contemporaines, doit consister à unir les êtres humains autour d'un but commun pour apprendre à vivre ensemble plutôt qu'à

consommer à l'unisson et que l'uniformisation et la pensée unique doivent être remise en cause parce qu'il faut éviter de faire fi des cultures et des langues qui composent l'humanité.

Pour terminer, Monsieur Guitouni a adressé ses remerciements à monsieur Luc Dupont et à ses collaborateurs pour leurs efforts dans l'organisation du congrès.

L'Honorable Jacques Saada, député et whip adjoint du gouvernement du Canada, représentant de l'Honorable Denis Coderre, ministre de la Citoyenneté et de l'immigration du Canada, a dressé l'état des lieux de l'immigration au Canada qui révèle que ce pays est vraiment ouvert à l'immigration, notamment avec 17% des populations constituées d'immigrés et 43 députés sur 301 sont nés hors du Canada.

Monsieur Saada a, ensuite, défini les conditions qui favorisent la cohésion sociale et l'intégration des immigrés en insistant sur le partage des rôles entre le pays d'accueil et l'immigré, entre le fédéral et les provinces.

Monsieur Saada a, enfin, insisté sur l'équilibre à obtenir entre droits individuels et droits collectifs dont le Canada doit tenir compte en terme d'humanisation dans le programme de citoyenneté.

Monsieur Saada a conclu son intervention en affirmant que le Canada a les moyens de réussir le multiculturalisme.

Madame Cécile Braslavsky, directrice au bureau international de l'éducation de l'UNESCO, en Suisse, a adressé au congrès le salut du directeur général de son organisation. Madame Braslavsky s'est appesantie sur le concept des nations, unités fermées relativement, mais se voulant homogène.

Monsieur Ibrahim Özdemyr, directeur général des relations extérieures du ministère de l'éducation, prenant la parole au nom de Monsieur Huseyin Çelik, Ministre de l'éducation de la Turquie, a fait un vibrant plaidoyer sur le thème du congrès et souligné l'intérêt pour son pays, pays d'émigrants, de voir effectivement bâtir une société plurielle dans les pays d'accueil de ses compatriotes.

Monsieur Luc Dupont, reprenant la parole, a lu le message que Monsieur Jean Auba a adressé au congrès; message dans lequel, il rend hommage à

l'action de la FIEP et de son président Monsieur Guitouni et souhaite plein succès au congrès de Montréal.

L'après midi du 27 octobre 2003 a vu se tenir le forum sur la santé et le forum sur les services sociaux.

Le forum sur la santé, présidé par monsieur Jacques Rhéaume, directeur du Centre de recherche et de développement du CLSC Côte-des-Neiges, Montréal, Canada, a été animé par Monsieur Hubert Brin, président de l'Union nationale des associations familiales de France, et par Madame Latifa Bennani-Smirès, présidente de l'Association pour la protection de la famille marocaine et députée au parlement marocain.

Les points saillants de la conférence de Monsieur Brin se résument en ces termes :

- Un projet singulier pour une société plurielle, ce titre en lui-même est une difficulté pour les français, puisque officiellement il est question d'intégration républicaine et non de développement communautaire et pour ses concitoyens penser intégration c'est plutôt penser assimilation ;
- D'accord pour accepter des cultures différentes mais à condition qu'elles limitent leur expression à la sphère privée ;
- Il faut rejeter amalgame et politiquement correct ;
- Il ne faut pas tomber dans la facilité politique des enfants contre les parents ;
- Le contrat d'intégration suppose des droits et des devoirs ;
- Conclusion, pas de transaction sur le fond en matière de santé publique.

Madame Latifa Bennani-Smirès a mis l'accent sur la dimension humaine pour enrichir la capacité d'intervention des systèmes de soins. Ainsi la médecine dite classique doit tenir compte de vécu du patient et de ses origines; essayer de comprendre ses croyances religieuses, ses pratiques sociales et culturelles entre autres pour découvrir certaines facettes de sa maladie, de sa souffrance psychique et morale pour faciliter son traitement.

Un débat nourri, ponctué de questions aux conférenciers, des témoignages et des apports ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'inquiétudes (comme à propos de la pilule du lendemain), des souhaits

(comme il ne faut pas systématiquement privilégier la voie législative, mais plutôt la recherche du consensus pour résoudre les problèmes de santé publique) et une certitude, comme impliquer les parents dans les problèmes de santé, par l'information, la sensibilisation, la responsabilisation.

Des recommandations ont été émises à savoir la formation d'interprètes en matière de santé, la participation des bénéficiaires entre autres.

Le forum sur les services sociaux, présidé par Madame Rae Simpson, directrice du Centre de ressources sur la famille du Massachusetts Institute of Technology a été animé par madame Lyliane Laloum, Directrice, Département de l'Éducation des parents, Municipalité de Rishon le Zion, Israël et par madame Gordana Matkovic, Ministre des Affaires sociales de la Serbie.

Les intervenants à ce forum ont su dégager une problématique qui pose la question de l'enrichissement du soutien à la famille et à la jeunesse dans un contexte de pluralisme de la population pour favoriser l'émergence d'une citoyenneté partagée. En d'autres termes, le forum a posé la question comment concilier droits individuels et droits collectifs, pour qu'en matière de services sociaux, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les minorités ethniques, les réfugiés, les personnes déplacées, les blessés de guerre, peuvent bénéficier de soutien assurant leur intégration sociale à l'intérieur du groupe d'accueil ou de vie en communauté? Ces mesures d'ordre social doivent toucher l'emploi, le soutien financier et social aux personnes démunies et aux familles avec enfants. Ces mesures doivent comprendre des programmes d'éducation et de santé adaptés aux besoins des groupes concernés, entre autres. Il s'agit tout simplement de faire à l'égard de ces populations cibles une politique de discrimination positive. Le forum a enregistré des exemples en ce sens venant d'Israël, du Canada, de la Serbie et des États-Unis.

D'une manière générale le forum a retenu qu'une société plurielle ne peut se construire que si l'on y injecte une dose d'humanisation.

Pour terminer le forum a suggéré les recommandations suivantes :

1. nous considérer tous comme des êtres humains et développer en nous et chez les enfants une identité solide et construire une société humaniste.

2. intégrer dans la formation des travailleurs sociaux des cours sur le multiculturalisme.
3. créer des cours de formation pour les animateurs de groupes sociaux.

La matinée du 28 octobre 2003 a été occupée par le forum sur l'éducation et le forum sur l'administration de la justice.

Le forum sur l'administration de la justice, présidé par Maître Gerry Robinson, membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, Toronto, Canada, a été animé par l'Honorable Charles D. Gonthier Juge à la Cour Suprême du Canada, Ottawa et par son excellence monsieur Idrissa Traoré, président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso.

L'Honorable Gonthier a mené une réflexion sur le droit et la morale à travers deux thèmes : la morale comme fondement du droit et l'effet du droit sur l'environnement moral.

L'exposé de l'Honorable Gonthier est composé de trois parties. Dans la première partie il décrit la démarche suivie aujourd'hui dans le système juridique du Canada pour délimiter droit et morale. Dans cette partie l'Honorable juge, souligne les différences entre droit et morale et démontre que, pour être respecté, le droit doit avoir un fondement moral et qu'il devrait de plus, tendre à améliorer l'environnement moral.

Dans la deuxième partie, l'Honorable juge évoque trois grands thèmes : liberté et pouvoir; individu et collectivité; village planétaire et régionalisme.

- Liberté et pouvoir. Il s'agit de mener le débat sur « droits et devoirs » qui se résume ainsi : les droits constituent le cadre du contrôle de certaines actions du gouvernement. Toutefois, chaque individu doit être prêt à s'acquitter de certaines obligations et responsabilités pour que la collectivité évolue positivement. Il faut considérer les droits en fonction des obligations correspondantes et les libertés dans l'optique des responsabilités connexes, soutient l'Honorable juge.
- Individu et collectivité. Le débat à ce sujet selon l'Honorable juge, est de répondre à la question : les individus sont-ils des entités atomistiques n'ayant avec leur entourage que des interactions minimales ? En réponse, l'Honorable juge soutient qu'on peut étudier les droits individuels séparément de leurs devoirs envers la

société. Cependant on doit tenir compte de la nécessaire interaction des individus et de la collectivité dans laquelle ils vivent.

- Village planétaire et régionalisme. Selon l'Honorable Gonthier, le régionalisme et le nationalisme gagnent en vigueur et cela l'amène à se poser la question : peut-il y avoir une morale mondiale? Ou la morale peut-elle transcender les frontières? L'Honorable juge pense que puisque les hommes vivent dans un environnement moral planétaire, ils doivent définir des normes internationales de tolérance. La déclaration universelle des droits de l'homme est le début de ce processus d'édiction des normes.

Dans la troisième partie de son exposé, l'Honorable juge Gonthier traite du thème de la fraternité. Selon lui, la fraternité a une place dans le grand mouvement des droits de l'homme. Cette place est certes modeste, mais incontournable. La notion de fraternité recouvre de multiples réalités historiques, qui mettent en évidence la flexibilité de cette valeur.

Selon lui, la fraternité repose sur quatre valeurs principales : l'inclusion, l'engagement et la responsabilité, la justice et l'équité et enfin la coopération, c'est à dire la poursuite d'intérêts communs à travers la mise en commun des ressources.

Selon l'Honorable juge, la notion de fraternité est rarement évoquée devant des juridictions directement, mais plutôt à travers des notions connexes comme la solidarité, l'état social, l'équité, la justice sociale, la dignité humaine surtout cette dernière notion. Aussi au Canada, la notion de dignité humaine a acquis une place centrale dans l'interprétation donnée par la Cour suprême au droit à l'égalité garanti par la constitution et dans le reste du monde, la jurisprudence internationale exerce une influence considérable sur les juridictions nationales dans leur élaboration des principes généraux des droits de la personne.

Le deuxième exposé sur l'administration de la justice a été présenté par son excellence monsieur Idrissa Traoré, sur le thème : Discriminations : le droit, la justice et le principe de l'égalité des chances.

Cet exposé comprend trois chapitres. Le premier chapitre analyse et apprécie les discriminations positives; le second, les discriminations proscrites et le troisième, tirant les conclusions des deux premiers,

fait des propositions de solutions pour rendre plus efficace la lutte contre les discriminations.

Dans le premier chapitre son excellence monsieur Traoré définit la discrimination positive comme le fait de prendre des mesures spécifiques pour permettre aux membres d'un groupe humain en position d'infériorité de compenser ou de réduire les inégalités réelles que leur groupe subit.

Son excellence monsieur Traoré justifie la discrimination positive par les valeurs comme la solidarité, la fraternité, la dignité humaine, l'état social, l'équité etc. Il souligne que malgré quelques inquiétudes émises par la doctrine, la discrimination positive est consacrée par les lois et par la jurisprudence, et cela presque dans tous les domaines et principalement politique, social, culturel et religieux, et tant sur le plan national et international. En particulier, il met l'accent sur le nombre impressionnant d'intervenants juridiques internationaux pour favoriser les discriminations positives.

En termes de portée, le président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso expose que :

1. la discrimination positive à travers l'égalité des chances est couramment utilisée par les législateurs pour favoriser des personnes particulières comme les femmes pour assurer leur participation dans les institutions comme la députation.
2. la discrimination positive sert aussi pour reconnaître directement des communautés particulières et des minorités.

Dans le deuxième chapitre de son exposé, son excellence monsieur Traoré commence par donner la définition des discriminations proscrites. Il s'agit de « toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie politique.

Le président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso révèle que la justice, à travers les juridictions nationales et internationales, est entrée dans le combat contre les discriminations avec des fortunes diverses et que la saisine de la justice n'est pas à la hauteur des actes et

des comportements discriminatoires réellement vécus par les victimes.

Parlant de fortune, il évoque que la Cour de justice des communautés européennes a fait preuve de velléité dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales en autorisant le renversement de la charge de la preuve au détriment de la présomption d'innocence. Quant aux juridictions nationales, son excellence monsieur Traoré souligne qu'elles limitent au contraire, la liberté de la preuve par la loyauté de leur production et vont même parfois assimiler les enregistrements à l'insu de l'accusé comme des vols à réprimer. Il ajoute que les juridictions nationales dans beaucoup de cas limitent la marge de manœuvre des victimes des discriminations en leur refusant les mesures d'instruction. Cependant, selon lui, certaines juridictions sont à l'avant garde de la lutte contre les discriminations. C'est le cas en matière de protection sociale et en matière d'éducation surtout.

Le président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso révèle aussi que la police et le parquet ont des attitudes négatives dans la procédure et l'enquête sur les discriminations et que les décisions de justice ne sont pas dissuasives.

Selon lui, ces obstacles, heureusement, sont corrigibles et il propose un catalogue de réformes en ce sens.

Le deuxième Forum de la journée de 28 octobre 2003 consacré à l'éducation a été présidé par madame Braslavsky, directrice exécutive des relations internationales de l'éducation de l'UNESCO, en Suisse, et animé par madame Elena Zamphir, directrice générale des relations internationales et de l'intégration européenne du ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse de la Roumanie et par monsieur Jacques Édouard Alexis, ancien premier ministre d'Haïti et président de la fondation Éducation et Société, Haïti.

Les deux conférenciers, partant de l'expérience de leurs pays, préconisent la discrimination positive pour favoriser l'éducation, moyen privilégié pour assurer l'intégration sociale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays d'origine des émigrations.

Les débats qui ont suivi ont porté sur les points portant sur :

- l'immigration, une réponse à des besoins;
- l'être humain au centre des actions à entreprendre;

- le rôle des parents;
- l'éducation scolaire;
- l'intégration au marché du travail;
- quelques mesures à prendre.

Les débats fait ressortir ces recommandations. Ainsi;

**1) En matière de l'immigration, une réponse à des besoins, les recommandations sont les suivantes :**

- Le pays d'accueil d'un immigré déjà formé, pourrait donner un soutien financier au pays d'origine.
- Il faut encourager la transformation sur place dans les pays de production des richesses nationales.

**2) Sur la place de l'être humain**

Il est recommandé en priorité de mettre l'être humain au cœur des politiques, des programmes et des actions à entreprendre en adoptant une attitude de respect mutuel.

- 3) À propos du rôle des parents. Le forum recommande l'élaboration de programmes pour soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle et pour renforcer leurs compétences parentales.
- 4) En matière d'éducation scolaire. La formation des enseignants doit comprendre l'apprentissage d'une deuxième langue et l'enseignement des différentes religions, tandis que les programmes pour les élèves mettront l'accent sur l'enrichissement à travers l'enseignement des diversités et des différences.
- 5) En matière d'intégration au marché du travail. Les recommandations portent sur l'inclusion des immigrés (suivant quota par exemple) dans les formations professionnelles et dans les fonctions sociales et gouvernementales.
- 6) De façon plus globale, le forum recommande la création d'un observatoire international des flux migratoires, entre autres.

L'après-midi du mardi 28 octobre 2003 a vu se tenir le forum sur les médias et le forum sur une éducation à la citoyenneté. Le forum sur l'éducation à la citoyenneté était présidé par M. Jean-Pierre Charbonneau, député à l'assemblée nationale du Québec au Canada, et animé par les conférenciers Mme Malka et M. Jacques Paquette respectivement, représentante de la vice-présidente,

Conseil exécutif de la ville de Montréal, Québec, Canada et directeur général, direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne du ministère du Patrimoine Canadien.

Le président du forum, monsieur Jean-Pierre Charbonneau introduit le forum en présentant l'objectif de l'éducation à la citoyenneté. Selon lui, l'éducation à la citoyenneté permet d'acquérir des connaissances comme l'éveil de l'intérêt et la conscience à l'importance d'être constamment informé des grands paramètres de la vie collective. M. Charbonneau a remarqué, qu'une fois la conscience citoyenne est éveillée, il est possible d'envisager une véritable participation citoyenne.

Mme Malka a présenté le mandat de la ville de Montréal en ce qui concerne l'accueil et l'intégration des immigrés. L'intégration de ces derniers pose un défi principal auquel la ville fait face. Selon Mme Malka, l'éducation à la citoyenneté constitue le moteur et l'élément important de la gestion municipale de la ville de Montréal.

Par ailleurs, Mme Sénécal a décrit la politique d'intégration élaborée par la ville et les différentes mesures ainsi que les projets de formation des employés municipaux qui ont été mis en place pour la réalisation de cette politique.

La deuxième conférence faite par M. Paquette a tourné autour de trois principaux points. Il a, tout d'abord présenté et commenté des statistiques relatives à l'évolution de l'immigration au Canada. Ensuite, il a parlé des principes et des politiques du gouvernement canadien relatives à la diversité ethnique. Finalement, il a décrit les caractéristiques de l'approche canadienne en matière de citoyenneté. D'après lui, l'éducation à la citoyenneté joue un rôle important dans la compréhension entre la communauté immigrante et la société d'accueil, et que cette éducation passe nécessairement par une éducation parentale.

Le débat qui a eu lieu entre les différents participants à ce forum a fait ressortir les recommandations suivantes :

- Adresser l'action gouvernementale en matière d'éducation à la citoyenneté aussi bien aux citoyens issus ou non de l'immigration.
- Moduler les programmes de connaissance ethnoculturelle et d'éducation en fonction des comportements de chaque génération.
- Reconnaître les diplômés et les expériences professionnelles des

immigrés acquis dans leurs pays d'origine.

- Refléter la représentation des communautés ethnoculturelle aussi bien dans les institutions publiques que privées.

Le forum sur les médias, présidé par monsieur Peter Desbarats, professeur émérite, University of Western Ontario, Canada, a été animé par Moncef Guitouni, président de la FIEP et par monsieur Philippe Bélisle ancien journaliste, consultant en communication Canada.

Le président de la séance, monsieur Peter Desbarats a posé les contours des débats aux questions essentielles suivantes :

- Quelle est la responsabilité des médias?
- Les médias peuvent-ils participer à l'éducation?
- Les médias peuvent-ils porter et faire avancer les valeurs démocratiques dans un pluralisme racial, linguistique et culturel?

Les débats intervenus ont reconnu que les médias peuvent contribuer et doivent contribuer à l'édification de société plurielle. Cependant on constate que les médias sont loin de cet objectif. Au contraire, les débats ont révélé que les médias ont beaucoup d'effet négatif. Les émigrés ne se reconnaissent pas en eux; il n'y a pas dans les médias de véritables dialogues ethniques, il y a peu de journalistes issus des rang de l'immigration; des médias diffusent des émissions qui pervertissent les mentalités surtout des jeunes. Les médias ne s'intéressent aux immigrés qu'à l'occasion des crimes et autres nouvelles à sensation, mais jamais de leur vie quotidienne pour faire ressortir leurs difficultés d'intégration.

Le rôle des parents a été retenu pour annuler les effets négatifs des médias sur les jeunes. Les médias ne sont pas loin de véhiculer la pensée unique.

Il est ressorti cependant que les médias n'ont pas seulement d'effets négatifs, les médias peuvent aussi être utiles; il faut pour cela qu'ils soient libres.

Les débats ont révélé que parmi les moyens d'accès à l'information, il y a maintenant l'Internet, or cet outil n'est pour le moment pas bien géré surtout en ce qui concerne l'éducation des jeunes. Il faut en ce domaine non seulement légiférer mais aussi rendre responsables les parents dans cette éducation.



La matinée du 29 octobre 2003 consacrée à la cérémonie de clôture a été ponctuée par la lecture des rapports des six forums, la lecture du rapport général, l'intervention du vice ministre de l'éducation de l'Iran; l'intervention du président du comité d'organisation du congrès; l'intervention de la représentante du ministre de l'éducation du Québec et le discours de clôture du président de la FIEP.

Les rapports des forums ont été respectivement présentés par :

- Le docteur Yves Brissette, pour le forum sur la santé
- Madame Micheline Létourneau, pour le forum sur les services sociaux;
- Docteur Denise Normand-Guérette, pour le forum sur l'éducation;
- Maître Nicole Ladouceur, pour le forum sur l'administration de la justice;
- Madame Monique Laboureur, pour le forum sur les médias;
- Et madame Mireille Appolon, pour le forum sur une éducation à la citoyenneté.

Ces six rapports ont tout simplement été adoptés par acclamation grâce à leur précision et leur objectivité sur les débats menés et aussi grâce à la qualité de présentation dont ont fait preuve les rapporteurs.

Le rapport général a été présenté par son excellence monsieur Idrissa Traoré, président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso.

Après quelques corrections mineures portant sur des noms et la qualité de certains participants et sur des précisions concernant l'observatoire sur l'intégration, le rapport a été adopté par acclamation.

La cérémonie proprement dite de clôture a débuté par l'intervention du Docteur Hassan Malaki, Vice-ministre de l'éducation de la République islamique de l'Iran de la république Islamique d'Iran.

Le docteur Malaki a salué le congrès dont le thème est d'actualité. Il a posé ainsi la problématique. La coopération en matière de famille et de culture est liée. Il faut enseigner aux enfants comment vivre ensemble. Ce sont les parents qui doivent le leur apprendre. Aussi les parents eux-mêmes doivent savoir ce qu'est une société pluraliste et comment se comporter au sein d'une telle société pour pouvoir transmettre à

leur tour cet enseignement à leurs enfants.

Selon le docteur Malaki, il faut enseigner aux parents et aux enfants les valeurs humaines.

Le docteur Malaki, a annoncé, pour terminer son intervention, que à l'instar de la FIEP et la SROH, l'Iran organisera en 2006 un congrès qui pourrait avoir comme thème : Civilisation, éducation et famille.

La docteur Malaki n'a pas manqué de remercier les organisateurs du congrès de Montréal et de renouveler ses amitiés aux participants.

Monsieur Luc Dupont a remercié les participants pour leur apports et leur réflexion et a souligné l'intention de la SROH de travailler à donner une suite à ces travaux.

Les participants l'ont assuré que tout s'est bien passé par des applaudissements nourris.

Madame Francine Gaudet, adjointe parlementaire et représentante du ministre de l'éducation du Québec, a adressé quelques notes aux participants.

Madame Gaudet commence par poser la question : comment construire une société plurielle? Elle croit que la réponse se trouve dans l'éducation du citoyen et que cette éducation doit commencer dès la petite enfance. Pour madame Gaudet, l'éducation du citoyen doit comprendre surtout l'éducation à la citoyenneté. C'est pourquoi, elle soutient que l'école doit intégrer les enfants des nouveaux arrivants.

Madame Gaudet spécifie la part de tous les partenaires dans l'éducation à la citoyenneté. C'est d'abord les parents. Ils doivent participer à la réussite de leurs enfants tant scolaire que sociale. C'est ensuite les enseignants. Leur pédagogie doit pouvoir composer avec la diversité dans les salles de classes pour éviter l'exclusion des enfants d'immigrés. Les enseignants doivent donc intégrer la dimension interculturelle dans leurs enseignements. C'est aussi les partenaires sociaux et administratifs. Ils doivent avoir des compétences personnelles et relationnelles pour faciliter la construction de société plurielle.

Madame Gaudet fait constater que le Québec, dans la perspective de la construction d'une société plurielle, a amorcé la réforme de son système d'éducation. Le but principal de cette réforme est de faire de chaque élève un

citoyen éclairé, responsable et autonome; un citoyen dont la vision du monde s'ouvre à la diversité, à la différence et dont l'identité s'affirme dans le respect de soi comme dans celui des autres; en d'autres termes à connaître ses droits mais aussi ses devoirs.

Madame Gaudet s'est ensuite appesantie sur les actions que mène déjà le Québec. C'est d'abord l'intégration linguistique par l'apprentissage d'une seconde langue dès l'arrivée des élèves immigrants. C'est ensuite l'information relative au fonctionnement du système éducatif en direction des parents immigrants. C'est aussi la formation des enseignants sur les enjeux de la diversité culturelle. C'est enfin, faire des parents les meilleurs alliés de l'administration.

Mais madame Gaudet reconnaît que malgré ces efforts, le Québec connaît des cas d'exclusion. Pour en finir, madame Gaudet, en plus de l'éducation à la citoyenneté, retient deux autres solutions: l'application du principe de l'égalité des chances pour tous et celui de l'équité et l'intégration dans les corps d'emploi des personnes de tous les horizons ethniques.

Le discours de clôture a été prononcé par monsieur Moncef Guitouni, président de la FIEP. Il a commencé par remercier le docteur Malaki et madame Gaudet pour leurs interventions qui ont enrichi les travaux du congrès de façon indéniable.

Monsieur Guitouni, revenant sur les propos qu'il a tenus à l'ouverture, a apporté des précisions sur l'immigration par nécessité et conclu qu'il ne faut pas oublier dans la création d'une société plurielle, le concept psychosocial et surtout l'émotivité et la sentimentalité que les jeunes peuvent vivre en raison d'une rupture avec leurs familles et avec leurs amis.

Monsieur Guitouni a ensuite félicité les organisateurs, en particulier monsieur Luc Dupont, pour la parfaite organisation du congrès. Monsieur a également remercié les autorités canadiennes, québécoises et étrangères et tous ceux qui ont contribué financièrement, matériellement et personnellement à la réussite du congrès.

Il a fait part aux congressistes de l'invitation qui leur est lancée par Israël pour son congrès de l'an 2005. Monsieur Guitouni a enfin souhaité un bon retour à tous les congressistes et déclaré clos le congrès de Montréal. ♦

*Clôture du congrès*

Conférencière :

**Mme Francine Gaudet**

Adjointe parlementaire et  
représentante du ministre  
de l'Éducation

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie du privilège que vous me faites de clore le congrès de la Société de recherche en orientation humaine (SROH), dont la Fédération internationale pour l'éducation des parents (FIEP) s'est faite l'hôte.

Il aura été, ce congrès, de par son envergure même, un haut lieu de réflexion collective pour chacune comme pour l'ensemble de nos sociétés.

Une préoccupation sans frontières nous a réunis ici pour « Bâtir ensemble notre devenir ». Ce « projet singulier pour une société plurielle » doit prendre le relais de la décennie de la lutte contre le racisme décrétée par l'UNESCO qui s'achèvera bientôt. Car ce monde, délivré de toute haine et de tout préjugé dont nous rêvons tous, est encore à construire.

Toute la question est là, justement. Comment le construire, sinon par l'éducation du citoyen dès la petite enfance et, plus spécifiquement, par l'éducation à la citoyenneté, sans lesquelles aucun développement durable n'est possible? Si beaucoup a été fait en ce sens, il reste beaucoup à faire. Et les défis qui nous attendent ne sont pas moindres qu'il y a dix ans.

La mondialisation donne lieu à l'émergence de nouveaux tissus sociaux où cultures, valeurs, traditions et religions s'enchevêtrent d'abord pour s'amalgamer ensuite en une seule et unique société plurielle. La tâche est grande pour nous d'en assurer la solidité à travers la solidarité entre la société d'accueil et les communautés immigrantes.

Pour le Québec, où le taux de natalité est l'un des plus bas au monde et où le vieillissement de la population s'accroît, ces communautés constituent un atout important. En assurant en partie son capital démographique et sa vitalité économique, c'est sa propre pérennité

qu'elles aident à assurer. Leur contribution à la société québécoise est à cet effet précieuse.

La société moderne dans laquelle nous vivons doit réinventer ses assises socioéconomiques, se forger un avenir ayant pour base des perspectives communes. Mais à partir de quoi? L'éducation est pour une grande part la réponse à cette question, l'éducation du citoyen et l'éducation à la citoyenneté. L'école doit intégrer les enfants des nouveaux arrivants.

Mais de quelle façon peut-elle le faire et comment peut-elle s'assurer d'enrayer toute forme d'exclusion? Quant aux immigrants, comment peuvent-ils eux-mêmes, en qualité de parents, participer à la réussite scolaire et sociale de leurs enfants? Cela est déjà le quotidien de notre société plurielle à l'école.

Au-delà des aspects ethniques, culturels ou religieux, rien n'est plus légitime chez les parents que le souci de l'avenir de leurs enfants. C'est là sans doute que se trouve l'une des clés ouvrant la voie à la réflexion sur nos acquis sociaux les plus chers : la santé, les services sociaux, l'administration de la justice, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation elle-même. Et c'est certainement au prix d'une telle réflexion que tous les enfants d'aujourd'hui seront des citoyens à part entière dans nos sociétés de demain.

C'est précisément dans cette perspective que le Québec a amorcé la réforme de son système d'éducation. Son but : faire de chaque élève un citoyen éclairé, responsable et autonome. Un citoyen dont la vision du monde s'ouvre à la diversité, à la différence, et dont l'identité s'affirme dans le respect de soi comme dans celui des autres. Un citoyen au pouvoir d'action qui l'incitera à s'engager dans la vie démocratique et la construction de sa propre société.

Que l'on apprenne aux individus, dès leur plus jeune âge, à vivre ensemble dans cet esprit d'ouverture, dans la culture du respect, suppose des intervenants - parents, directions d'école, enseignants, membres des communautés locales, partenaires sociaux - qu'ils investissent pareille formation d'une vision commune.

Le programme de formation québécois invite au partenariat et assure la cohérence des interventions en éducation. Non seulement par l'initiation aux disciplines telles que les arts, les langues, les mathématiques, les technologies, l'univers social, la science et le développement personnel qui outillent les élèves des notions indispensables à leur compréhension du monde et à leur participation à sa construction, mais aussi par l'acquisition de compétences personnelles et relationnelles eu égard aux grands problèmes mondiaux contemporains. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation a accordé une grande place aux questions que soulèvent les grands domaines sociaux que sont la santé, la citoyenneté, la consommation, l'environnement et les médias.

De telles connaissances sont nécessaires à la vie de tout citoyen. Elles le sont aussi au développement de l'attitude responsable, de l'ouverture à la diversité, du respect de soi et des autres, de la participation active à la démocratie par des mises en situation en classe. La loi prévoit même une place pour les 15-17 ans aux conseils d'établissement des écoles.

Dès l'école primaire, l'éducation est en soi une éducation à la citoyenneté en tant que micro-société. En apprenant à chacun à vivre à l'école, elle prépare à vivre en société. Vivre à l'école, c'est déjà vivre en société. C'est apprendre dès son plus jeune âge à être citoyen.

La vie en société suppose non seulement des droits, mais des devoirs : apprendre à vivre ensemble par une meilleure connaissance l'un de l'autre; composer avec les multiples conceptions de la citoyenneté selon les horizons culturels; bâtir à partir de dénominateurs communs

une citoyenneté partagée, inclusive, dans la perspective du développement durable, qui ne saurait exister sans la sécurité.

Sans doute est-ce parce que les récents événements nous ont fait réfléchir sur la fragilité de l'équilibre du monde que le concept d'éducation à la citoyenneté nous apparaît plus que jamais la voie à explorer pour assurer cet équilibre.

C'est par l'éducation à la citoyenneté que nous bâtissons un monde meilleur, pour faire de chacun un citoyen au jugement éclairé, capable de mesurer à leur aune réelle les enjeux qui façonneront l'avenir de ses propres enfants. Ce sera un monde où l'ouverture à la diversité le convaincra de l'égalité des droits et l'incitera à la vie démocratique.

Tant d'excellentes raisons nous incitent à poursuivre ensemble l'exploration des meilleures façons de préparer les élèves aux défis de la mondialisation. Mais comment? La réponse réside en partie dans l'internationalisation des cultures et des économies, l'accès grandissant aux savoirs, l'essor accéléré des technologies dans toutes les disciplines de la connaissance humaine, comme les technologies de l'information et des communications.

C'est l'exposition à la complexité des problèmes qui rend les êtres capables de leur trouver les solutions éthiques et politiques appropriées et non seulement économiques. Les y préparer le plus tôt possible les rendra d'autant plus habiles à les résoudre une fois adultes.

D'autres questions se posent aux institutions, aux élèves, à leurs parents. Par exemple, celle de savoir de quelle façon la pédagogie compose avec la diversité dans les salles de classe. Cette autre approche sur les moyens d'atténuer l'incompréhension, résultant du conflit de valeurs entre la famille et l'école, surtout pour les enfants nés dans le pays d'accueil. Sur la façon d'aborder l'aspect interculturel pour intervenir efficacement sur le plan pédagogique ou d'éviter l'exclusion des enfants d'immigrants tout en soutenant leurs parents ?

Enseigner en classe pluriethnique en 2003-2004 constitue certainement du défi pour l'enseignant en exercice. Il lui faut assurer la cohésion du groupe dans un contexte d'apprentissage stimulant. Mais, au-delà du défi, se trouve l'occasion privilégiée d'intégrer la dimension interculturelle à son enseignement. La diversité des cultures, des langues et des religions qu'apporte l'immigration nous enrichit très certainement et ouvre notre société sur le monde. Multiplier les échanges entre élèves est sans conteste la clé de cet enrichissement et de cette ouverture.

Par ailleurs, l'enseignant a une double mission. D'un côté, il transmet à tous la culture de la société d'accueil. De l'autre, il aborde les différences entre les référents culturels. De part et d'autre, la connaissance sur chacun s'en trouve éclairée et la compréhension, réciproquement approfondie.

L'exercice en est un de découverte, de socialisation, d'ouverture et d'adaptation à l'autre. La pédagogie de coopération qui amène les élèves à s'exprimer à travers des projets structurés et collectifs renforce cet exercice.

L'école doit aussi composer avec des différences autres que la diversité ethnoculturelle de son effectif scolaire. Elle doit tenir compte du milieu socioéconomique, de l'âge, du profil d'apprentissage, du parcours socio-scolaire et du degré de motivation de chacun.

Dans un contexte d'équité et d'égalité des chances pour tous, où la pédagogie est centrée sur l'élève, l'école adapte celle-ci et innove sans cesse dans ce but.

Dès leur arrivée, le système éducatif québécois soutient les élèves immigrants dans l'apprentissage d'une langue seconde, sous ses aspects langagiers et comme véhicule de culture.

L'intégration linguistique se fait simultanément à l'intégration scolaire et sociale. Acteurs pédagogiques de premier plan, les parents sont nos meilleurs alliés dans ce triple processus.

Ils ne doivent jamais hésiter à nous faire part de leurs valeurs éducatives et nous nous devons d'en tenir compte.

Des conflits sont toutefois inévitables entre la vie privée de la famille et la vie publique de l'école, où le choc des valeurs génère forcément de l'incompréhension.

Les divergences peuvent avoir trait, par exemple, au statut et au rôle des hommes et des femmes, ou encore à la prescription de pratiques religieuses.

De telles situations nuisent aux liens entre la famille et l'école, alors qu'elles influent sur la réussite de l'élève et son épanouissement.

Elles créent chez lui un malaise entre les valeurs héritées et celles de la société d'adoption. La situation est délicate dans la mesure où elle soulève la question de l'allégeance et risque de se traduire par des effets négatifs sur son développement.

Le dialogue réduit l'écart entre les valeurs familiales et celles véhiculées par l'école en communiquant les attentes mutuelles. Chacun se soucie de comprendre les cadres de référence de l'autre pour établir des ponts pour la réussite de l'enfant en lui évitant les effets négatifs sur son développement.

Ici, la prévention reste le meilleur remède. Bien que l'école soit ouverte à la diversité, elle est quand même fondée sur des valeurs démocratiques, des encadrements légaux, des règles qui concernent tout le monde. L'information relative au fonctionnement du système éducatif québécois joue ce rôle auprès des parents immigrants.

Tout comme le font les conseils d'établissement, où les parents sont sensibilisés aux enjeux de cette diversité, les enseignants en exercice et même les futurs enseignants, que l'on sensibilise dès leur formation universitaire.

Éviter toute forme de discrimination, écarter et désamorcer les conflits, faire de la classe un lieu ouvert à la pluralité

des cultures dans un espace de vie commun. Tel est leur seul but.

Malgré nos efforts, il y a des cas d'exclusion. Comment les contrer? Le principe de l'égalité des chances pour tous et celui de l'équité sont les meilleurs atouts de l'école. Notre société est plurielle et la composition de sa population, diversifiée. À l'école comme dans la société, des patronymes à résonance autre que française, anglaise ou amérindienne sont plus que jamais monnaie courante et font partie du patrimoine du Québec.

Un autre atout de l'école est le contenu de ses programmes, qui laissent une grande place à la contribution de tous les Québécois et Québécoises, peu importe leur origine.

Enfin, une autre stratégie consiste à intégrer à ses corps d'emploi des personnes de tous les horizons ethniques, pur reflet de la société dans laquelle nous vivons. Voilà ses façons de prévenir l'exclusion.

Nous l'avons vu, l'école québécoise, par son éducation à la citoyenneté et à la diversité culturelle, est entrée de plain-pied dans la société plurielle.

L'école doit composer avec la diversité ethnique des classes, en saisissant ses dimensions interculturelles et en tenant compte de la vision éducative des parents immigrants.

C'est de cette façon que l'école est, au Québec, l'une des institutions phares qui, aux côtés de la santé, de l'administration de la justice, des médias et des services sociaux, assure sa pérennité en participant pleinement à l'émergence de sa société plurielle.

C'est là sa contribution à la construction du monde délivré de toute haine et de tout préjugé dont nous rêvons tous.

Je vous remercie. ♦



## Clôture du congrès



Conférencier :

**M. Luc Dupont**

Président de la Société de Recherche  
en Orientation Humaine (SROH)

Madame la Ministre, Madame la représentante du Directeur général de l'UNESCO, M. le Vice-ministre de l'éducation de l'Iran, Madame la représentante du Ministre de l'Éducation du Québec, Monsieur le Président de la FIEP, représentants et représentantes du corps diplomatique, distingués invités de l'étranger et du Canada, nous sommes maintenant au terme de notre congrès.

Trois jours de débats et de travaux fructueux qui auront su mettre en évidence une capacité d'engager un dialogue et d'approfondir des réflexions pour établir des dénominateurs communs sur la base dimension humaine qui transcende les origines ethniques, culturelles et religieuses. Trois jours de travaux studieux animés par l'urgence de dégager de nouvelles voies, de nouvelles orientations et de nouvelles politiques pour favoriser l'émergence d'une vision d'avenir favorisant une plus grande cohésion, une plus grande inclusion et l'établissement d'assises pour une solidarité durable.

Dans cette perspective, notre congrès aura permis de mettre en évidence le rôle privilégié des parents en tant qu'élément moteur du changement, compte tenu de leur apport en tant qu'éducateur, de modèle, de soutien auprès des jeunes ainsi que de leur potentiel d'action mobilisatrice au sein des organisations publiques et privées.

Nous parents pouvons agir mais nous devons également revendiquer plus de soutien, plus d'écoute tout en travaillant à faire entendre notre voix en tant que fiduciaire de l'avenir des jeunes.

Bâtir ensemble notre devenir, un projet singulier pour une société plurielle est possible et nécessaire non seulement au niveau national mais également au niveau international. L'ensemble des travaux de notre congrès aura été riche en réflexion et en pistes à explorer dans

le cadre de collaboration entre associations de parents de tous les coins du pays.

Je souhaite, au nom des membres de la SROH, et au nom de tous les participants, vivement remercier le Président de la FIEP, M. Moncef Guitouni, pour son soutien et pour l'inspiration qu'il a su nous apporter dans la réalisation de cet important projet.

Je tiens également à remercier le Ministère du Patrimoine canadien pour son soutien et son partenariat afin que ce projet s'inscrive dans un plan d'action à plus long terme; et l'Association des collègues et des universités du Canada au nom de l'Agence canadienne de développement international, le Ministère des Affaires internationales du Québec, la Ville de Montréal et la Banque royale du Canada pour leur soutien financier.

Malgré le soutien des secteurs public et privé, l'action de la SROH est inspirée par l'action de plusieurs bénévoles qui ont sacrifié soit des week-ends, des soirées et parfois même des vacances pour contribuer à la réussite de cet événement. Qu'il me soit permis de souligner l'apport exceptionnel de plusieurs de nos membres et de nos sympathisants dont Yves Brissette; Ghislaine Picard-Mayer, Michel Pépin, Monique David, Agnès Guitouni, Frédérique Denault, Yvan Toupin, Mireille Apollon, Nadia Kichkina. ♦



## Clôture du congrès



Conférencier :

**M. Moncef Guitouni**

Président de la Fédération Internationale de l'Éducation des Parents (FIEP)

**Monsieur Luc Dupont, président de la SROH; Monsieur Malaki, vice-ministre de l'éducation de la République islamique de l'Iran; Madame Francine Gaudet, Invités d'honneur; Mesdames, Messieurs,**

Nous venons de vivre ensemble deux jours riches de réflexions et de propositions. Je vous remercie de tout cœur pour les efforts que vous avez consentis. Comme participants, vous avez su donner le meilleur de vous-mêmes en nous présentant des idées qui permettront à nos organisations d'établir de meilleures politiques dans l'intégration et dans le respect de l'égalité. Je remercie tous les responsables qui ont dirigé les forums, tous nos conférenciers, spécialement ceux qui ont traversé les océans pour échanger avec nous.

Au terme de ces assises, que pouvons-nous souhaiter? Que nos efforts ne restent pas vains et que chacun reparte avec la conviction qu'il faut bâtir ensemble un projet commun avec une portée humaine, car il ne s'agit ni d'un produit quelconque ni d'une somme d'argent. Certains pourraient nous qualifier de romantiques, de rêveurs ou encore prétendre qu'un tel projet n'apporte pas le pain au foyer. Mais pouvons-nous nous nourrir sans la dignité, sans le respect, sans le droit de

se sentir égal, reconnu dans nos efforts et notre contribution à l'essor du pays? Au nom de la richesse, de la stabilité économique et de la science, allons-nous continuellement dominer ou contrôler l'être humain? Toute personne a une identité, même si elle est faible. Elle a besoin de dignité, elle aussi besoin de sentir que sa dignité est respectée et appréciée.

Lorsqu'un immigrant change de pays, il espère que sa dignité soit sauve, sa personnalité respectée, ses efforts reconnus comme il est lui-même reconnaissant de l'accueil qu'on lui a fait. Il souhaite que ses espoirs deviennent réalité. Il croit que son avenir est dans son nouveau pays, qu'il peut devenir un citoyen à part entière, contribuer au devenir de la collectivité et préparer pour ses héritiers un environnement répondant aux aspirations les plus profondes qui l'ont poussé à quitter sa famille, son pays, sa culture, ses coutumes et, dans bien des cas, une appartenance enracinée dans sa région ou dans sa ville natale. Donc, cet être humain qui a misé sur sa nouvelle patrie, qui a fait confiance dans ce milieu et qui a cru pouvoir vivre la tranquillité et la sécurité recherchée ne doit pas être trahi dans cet espoir.

La mondialisation a ouvert les frontières à la multiplicité des produits. C'est dans un esprit de développement économique plus grand et d'une diminution des frais de production que les pays riches ont fait appel à des mains-d'œuvre à bas prix souvent immigrantes. La soumission de cette main-d'œuvre ne peut plus durer. Les enfants de la deuxième et de la troisième génération ont un vécu différent de celui de leurs parents. Ils sont des citoyens nés dans ce pays. Ils ont opté pour sa culture malgré certaines réticences. Ils ont fini par intégrer cette société à tel point qu'ils ignorent les origines culturelles et nationales de leur famille. Pour des raisons économiques, peu d'entre eux retournent visiter le pays de leurs ancêtres ou s'ils le font, ce sera après de nombreuses années. De plus, les mariages mixtes où les cultures se multiplient engendrent des confrontations quant à l'appartenance et à l'identité, ancrages nécessaires à la stabilité sociale.

Mesdames, Messieurs,

Le sujet de nos discussions depuis deux jours est d'une importance capitale pour la stabilité des pays dans lesquels l'immigration est devenue une nécessité.

L'immigrant représente un enrichissement démographique et économique pour les pays développés. Nous devons le reconnaître rapidement parce qu'avec le temps, la dénatalité dans ces pays et le flux migratoire risquent de compromettre l'équilibre social.

Bâtir ensemble notre devenir n'est pas un rêve, c'est une nécessité parce que cette société multiethnique et multiculturelle doit s'unir vers un objectif commun pas simplement de liberté, de démocratie ou de richesse économique. Elle doit contourner les risques d'exploitation, de conservatisme et de domination de groupes sur d'autres. Dans nos structures et notre approche humaine, il faudra arriver à dissocier le sens de l'identité de la personne de la responsabilité sociale. Nous devons prendre en considération l'importance de l'identité et être conscients de l'ensemble de ces dimensions dans notre fonctionnement quotidien.

Les orientations que vous avez suggérées vous honorent. Elles nous rassurent parce qu'elles supportent l'action de notre Fédération. Nous demandons à tous nos partenaires, organisations, associations et gouvernements, ainsi qu'aux représentants des instances internationales, de nous soutenir dans nos démarches, car ce que nous avons à réaliser est à la fois grand et dangereux. Grand parce que nous travaillons à la préparation des générations à venir, et dangereux parce que nous risquons de faire erreur si nous ne gardons pas en mémoire notre vision première, celle de l'intérêt de nos enfants.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi en votre nom, au nom du Conseil d'administration et du Bureau de la FIEP ainsi qu'en mon nom personnel, d'exprimer ma reconnaissance et mes remerciements à la Société de recherche en orientation humaine et à son président, M. Luc Dupont, pour l'organisation de ce congrès.

À vous tous, je dis d'abord à très bientôt pour le prochain colloque de la FIEP, mais à demain pour l'action au nom de notre objectif commun, celui de donner à nos jeunes des deuxième et troisième générations le sentiment d'être chez eux là où ils sont, d'avoir le droit de vivre et de croire en l'avenir.

Merci! ♦

*Les organisateurs de ce congrès tiennent à remercier  
les principaux commanditaires suivants :*



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Association des universités  
et collèges du Canada



Association of Universities  
and Colleges of Canada

*Relations  
internationales*

Québec



RBC  
Banque Royale



Ville de Montréal

*Les organisateurs de ce congrès tiennent à remercier  
les autres commanditaires suivants :*

**M. YVAN BORDELEAU**

Adjoint parlementaire  
à la Vice-première ministre,  
ministre des Relations  
internationales  
et  
membre de  
l'Assemblée Nationale,  
QUÉBEC



 Cégep de  
Saint-Laurent



**Collège O'Sullivan**



**LE MUSÉE DES MAÎTRES  
ET ARTISANS DU QUÉBEC**

